

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT)
BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT (BCR)



CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT
(RGPH5)



RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES DU RGPH5
THEME : SITUATION DES ENFANTS

Rédigé par : Mme COULIBALY Maïmouna MAGLO, Ingénieure informaticienne, CPS/Justice

Décembre 2024

R
G
P
H
5

2
0
2
2

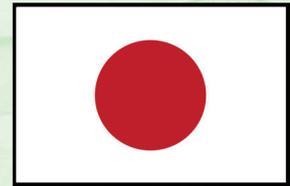
LES PARTENAIRES DU RGPH5



Allemagne



Banque Mondiale



Japon



Norvège



PARIS21



Pays-Bas



Suède



Suisse



UNFPA



UNICEF

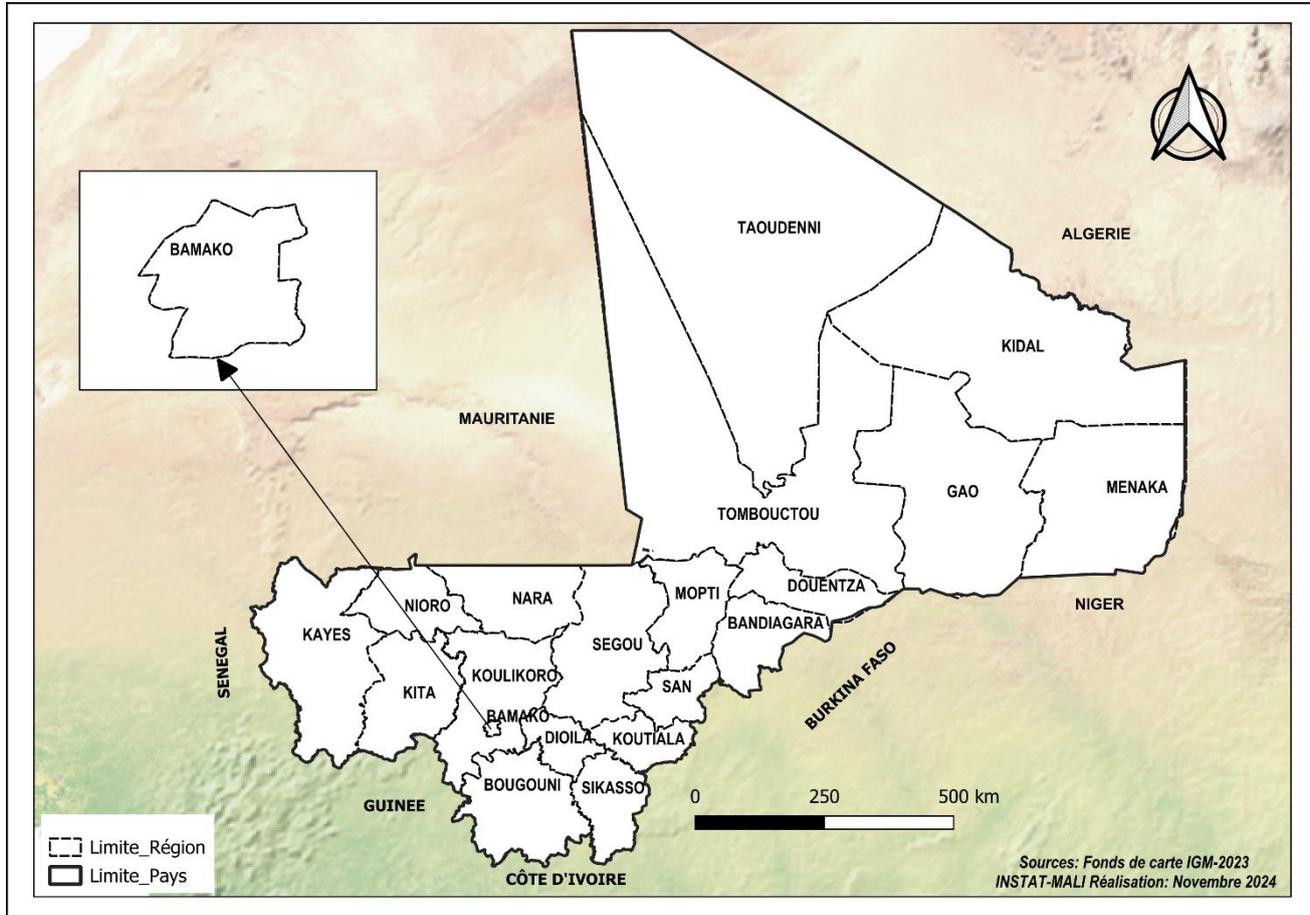


UNHCR



USAID

CARTE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU MALI



DÉFINITION DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BCR	Bureau Central de Recensement
CADBE	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CM	Chef de Ménage
CNDIFE	Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et les Enfants
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
EIE	Étude d'Impact sur l'Environnement
ENP-Mali	Étude Nationale Prospective Mali
Ens	Ensemble
Fem	Féminin
FMI	Fonds Monétaire International
INSTAT	Institut National de la Statistique
Mas	Masculin
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MSF	Médecins Sans Frontières
NSP	Ne sait pas
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PANETEM	Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali
PNLVG	Programme National de Lutte contre les Violences basées sur le Genre
PNPPE	Politique Nationale de la promotion et de la protection de l'Enfant
PNPS	Politique Nationale de la Protection Sociale
PRODAFFE	Programme de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de la Famille et l'Épanouissement de l'Enfant
RGPH	Recensement Général de la population et de l'Habitat
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

TABLE DES MATIERES

CARTE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU MALI.....	I
DÉFINITION DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	II
LISTE DES TABLEAUX.....	VI
LISTE DES GRAPHIQUES	IX
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE	X
LISTE DES CARTES.....	XI
AVANT-PROPOS	XII
TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS	XIV
RÉSUMÉ	XV
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES.....	3
1.1. Contexte	3
1.1.1. Contexte géographique	3
1.1.2. Contexte démographique	4
1.1.3. Contexte économique	4
1.1.4. Contexte socioculturel	5
1.1.5. Contexte sécuritaire	6
1.1.6. Contexte politique et programmatique.....	6
1.1.7. Contexte juridique	8
1.2. Aspects méthodologiques	9
1.2.1. Définition des concepts clés.....	9
1.2.2. Liste des indicateurs et méthode de calcul.....	11
1.2.3. Évaluation de la qualité des données.....	12
1.2.3.1. Évaluation interne	12
1.2.3.2. Évaluation externe	13
1.3. Vue d'ensemble.....	13
CHAPITRE 2 : VOLUME, POIDS ET CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES ENFANTS	15
2.1. Volume et poids au niveau national et variation selon le milieu de résidence .	15
2.2. Volume et poids (%) démographique des enfants selon la région.....	16
2.2.1. Volume et poids (%) démographique des enfants (0-14 ans)	16
2.2.2. Volume et poids (%) démographique des enfants de 15-17 ans.....	16
2.2.3. Volume et poids (%) démographique des enfants (0-17 ans)	16
2.3. Volume et poids (%) démographique des enfants selon le type de population (sédentaire, nomade)	18
2.4. Volume et poids (%) démographique des enfants selon la nationalité	19

2.5. Variation selon l'âge et groupe d'âges quinquennaux	20
2.5.1. Structure selon l'année d'âge	20
2.5.2. Structure selon le groupe d'âges	20
2.6. Évolution du poids démographique des enfants de 2009 à 2022	21
2.7. Vue d'ensemble	21
CHAPITRE 3 : SITUATION DES ENFANTS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION	23
3.1. Scolarisation des enfants	23
3.1.1. Niveau de la scolarisation dans le préscolaire	23
3.1.1.1. Taux brut de scolarisation au niveau préscolaire	23
3.1.1.2. Taux net de scolarisation au niveau préscolaire	24
3.1.2. Niveau de la scolarisation au primaire	25
3.1.2.1. Taux brut de scolarisation au primaire ou fondamental 1	25
3.1.2.2. Taux net de scolarisation au primaire	26
3.1.3. Niveau de la scolarisation au secondaire	27
3.1.3.1. Taux brut de scolarisation au Fondamental 2 ou secondaire 1 ^{er} cycle	27
3.1.3.2. Taux net de scolarisation au Fondamental 2 ou secondaire 1 ^{er} cycle	28
3.1.3.3. Taux brut de scolarisation au secondaire 2d cycle	29
3.1.3.4. Taux net de scolarisation au secondaire 2d cycle	30
3.2. Scolarisation des enfants selon la survie des parents et variation selon le milieu de résidence	33
3.3. Vue d'ensemble	34
CHAPITRE 4 : TRAVAIL DES ENFANTS	35
4.1. Répartition des enfants selon le statut par rapport à l'activité	35
4.1.1. Variation selon le milieu de résidence	35
4.1.2. Variation selon la région	35
4.2. Structure selon le niveau de vie	37
4.2.1. Variation par milieu de résidence et par sexe	37
4.2.2. Variation par région	38
4.3. Vue d'ensemble	39
CHAPITRE 5 : VOLUME ET POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES ENFANTS VIVANT DANS DES SITUATIONS DIFFICILES OU A RISQUE	40
5.1. Environnement familial	40
5.1.1. Enfants orphelins	40
5.1.1.1. Enfants orphelins selon le milieu de résidence	40
5.1.1.2. Enfant orphelin selon la région	40
5.2. Enfants confiés	42
5.2.1. Enfants confiés selon le milieu de résidence	42
5.2.2. Enfants confiés selon la région	43

5.3. Enfant chef de ménage	45
5.3.1. Enfants chefs de ménage selon le milieu de résidence.....	45
5.3.2. Enfants chefs de ménage selon la région	46
5.4. Enregistrement des faits d'état civil	46
5.4.1. Enfants n'ayant pas d'acte de naissance selon le milieu de résidence	46
5.4.2. Enfants n'ayant pas d'acte de naissance selon la région	47
5.5. Enrôlement au RAVEC	48
5.5.1. Enrôlement au RAVEC selon le milieu de résidence.....	48
5.5.2. Enrôlement au RAVEC selon la région	49
5.6. Enfant d'âge vaccinal (0-4 ans)	49
5.6.1. Enfants d'âges vaccinal selon le milieu de résidence	49
5.6.2. Enfants d'âges vaccinal selon la région	50
5.7. Enfants vivant avec un handicap	50
5.7.1. Enfants vivant avec un handicap selon le milieu de résidence.....	50
5.7.2. Enfants vivant avec un handicap selon la région	51
5.7.3. Enfants vivant avec un handicap selon l'âge.....	52
5.8. Enfants mariés.....	52
5.8.1. Enfants 12-17 ans mariés selon le milieu de résidence	53
5.8.2. Enfants mariés (12-17 ans) selon la région.....	53
5.9. Filles ayant déjà procréé selon le milieu de résidence	54
5.10. Vue d'ensemble.....	55
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	56
BIBLIOGRAPHIE.....	XVI
ANNEXES	XVIII

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Taux de non-réponses (en %) (enfants âgés de 0 à 17 ans).....	13
Tableau 1.2 : Proportion des enfants âgés de 0 à 17 ans (en %) par année de recensement.....	13
Tableau 2.1 : Effectif et poids démographique (en %) des enfants par sexe selon le milieu de résidence et le groupe d'âge	15
Tableau 2.2 : Effectif et poids démographique (en %) des enfants âgés de 0 à 17 ans par région selon le sexe.....	17
Tableau 2.3 : Effectif et poids démographiques des enfants âgés de 0-17 ans par sexe selon le type de population et le groupe d'âge	19
Tableau 2.4 : Effectif et poids démographique (en %) des enfants par sexe selon la nationalité et le groupe d'âge.....	19
Tableau 2.5 : Répartition des enfants (en %) par sexe selon les années d'âges de (0 à 17 ans).....	20
Tableau 2.6 : Répartition des enfants par sexe selon les groupes d'âges quinquennaux	20
Tableau 2.7 : Répartition des enfants par sexe selon les groupes d'âges.....	21
Tableau 2.8 : Évolution des effectifs et du poids démographique des enfants par sexe selon les groupes d'âges de 2009 à 2022	21
Tableau 3.1 : Taux brut de scolarisation au préscolaire des enfants de 3-6 ans (en %) par sexe selon le milieu de résidence.....	23
Tableau 3.2: Taux brut de scolarisation au préscolaire des enfants de 3-6 ans (%) par sexe selon la région.....	24
Tableau 3.3 : Taux net de scolarisation (TNS) au préscolaire (en %) par sexe selon le milieu de résidence.....	24
Tableau 3.4: Taux net de scolarisation (TNS) au préscolaire (%) par sexe selon la région.....	25
Tableau 3.5: Taux brut de scolarisation au primaire des enfants de 7-12 ans (en %) par sexe selon le milieu de résidence.....	25
Tableau 3.6 : Taux brut de scolarisation au primaire des enfants de 7-12 ans (en %) par sexe selon la région.....	26
Tableau 3.7 : Taux net de scolarisation au primaire des enfants de 7-12 ans (%) par sexe selon le milieu de résidence	26
Tableau 3.8 : Taux net de scolarisation au primaire des enfants de 7-12 ans (en %) par sexe selon la région.....	27
Tableau 3.9: Taux brut de scolarisation au fondamental 2 des enfants de 13-15 ans (en %) par sexe selon le milieu de résidence	28
Tableau 3.10 : Taux brut de scolarisation au fondamental 2 des enfants de 13-15 ans (%) par sexe selon la région	28
Tableau 3.11 : Taux net de scolarisation au fondamental 2 des enfants de 13-15 ans (en %) par sexe selon le milieu de résidence	29

Tableau 3.12 : Taux net de scolarisation au fondamental 2 des enfants de 13-15 ans (en %) par sexe selon la région	29
Tableau 3.13 : Taux brut de scolarisation (en %) au secondaire second cycle des enfants de 16-17 ans par sexe selon le milieu de résidence	30
Tableau 3.14 : Taux brut de scolarisation (en %) au secondaire second cycle des enfants de 16-17 ans par sexe selon la région	30
Tableau 3.15 : Taux net de scolarisation (en %) au secondaire second cycle des enfants de 16-17 ans par sexe selon le milieu de résidence	31
Tableau 3.16 : Taux net de scolarisation (en %) au secondaire second cycle des enfants de 16-17 ans par sexe selon la région	31
Tableau 3.17 : Répartition (en %) des enfants n'ayant jamais fréquenté l'école par sexe selon le milieu de résidence et le groupe d'âge	32
Tableau 3.18 : Taux de fréquentation scolaire (%) d'enfants (7-17 ans) par survie des parents selon le sexe et le milieu de résidence	34
Tableau 4.1 : Répartition (en %) des enfants (6-14 ans) par statut par rapport à l'activité selon le sexe et le milieu de résidence	35
Tableau 4.2 : Répartition des enfants (6-14 ans) travailleurs par région selon le sexe, taux d'occupation, rapport de masculinité et % des filles.....	36
Tableau 4.3 : Taux d'occupation (en %) des enfants de 6-14 ans par niveau de vie du ménage selon le milieu de résidence et le sexe	37
Tableau 4.4 : Taux d'emploi (en %) des enfants de 6-14 ans par niveau de vie du ménage selon le sexe et la région	38
Tableau 5.1 : Poids démographiques (en %) des enfants orphelins par groupe d'âges, par sexe et milieu de résidence	40
Tableau 5.2 : Poids démographiques (en %) des enfants de (0-17 ans) orphelins par sexe et par région	41
Tableau 5.3 : Effectif et poids démographiques des enfants (0-14 ans) qui sont confiés par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe	43
Tableau 5.4 : Effectif et poids démographiques des enfants confiés par groupe d'âges selon le sexe et la région	44
Tableau 5.5 : Effectif et poids des enfants chef de ménage par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe.....	45
Tableau 5.6 : Poids démographique (en %) des enfants chefs de ménage par sexe et le groupe d'âges selon la région.....	46
Tableau 5.7 : Effectif et poids démographique des enfants n'ayant pas un acte de naissance par sexe selon le milieu de résidence et groupe d'âges	47
Tableau 5.8 : Poids démographique (en %) des enfants de 0 à 17 ans n'ayant pas un acte de naissance par sexe et le groupe d'âges selon la région	47
Graphique 5.1 : Enfants de 0 à 17 ans n'ayant pas un acte de naissance selon la région.....	48
Tableau 5.9 : Taux d'enrôlement (en %) au RAVEC des enfants de 0-17 ans par milieu de résidence selon le sexe	48
Tableau 5.10 : Répartition (en %) des enfants par rapport au statut d'enrôlement au	

RAVEC selon le sexe et la région.....	49
Tableau 5.11 : Effectifs et poids démographique (en %) des enfants de (0-4 ans) par sexe selon le milieu de résidence	50
Tableau 5.12 : Effectifs et poids démographique (en %) des enfants de (0-4 ans) par sexe selon la région.....	50
Tableau 5.13 : Effectifs et poids (en %) des enfants vivant avec un handicap par sexe selon le milieu de résidence et le groupe d'âges	51
Tableau 5.14 : Taux de handicap (en %) chez les enfants par sexe, par groupe d'âges et par région	51
Tableau 5.15 : Répartition des effectifs des enfants vivant avec un handicap et taux de handicap (en %) chez les enfants par âge et par sexe	52
Tableau 5.16 : Effectif et poids démographique (en %) des enfants mariés selon le milieu de résidence et le sexe	53
Tableau 5.17 : Effectif et poids démographique (en %) des enfants mariés par région selon le sexe.....	53
Tableau 5.18 : Répartition (en %) des filles de 12-17 ans ayant déjà procréé par milieu de résidence selon le groupe d'âges	54

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Poids par milieu de résidence et par sexe	16
Graphique 3.1: Évolution du taux net de scolarisation (en %) au Fondamental 1 et au Fondamental 2.....	32
Graphique 3.2: Répartition (en %) des enfants n'ayant jamais fréquenté l'école par sexe	33
Graphique 5.1 : Enfants de 0 à 17 ans n'ayant pas un acte de naissance selon la région.....	48
Graphique 5.2 : Effectif des filles de 12-17 ans ayant déjà procréé.....	55

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A2.0 1: Effectif et poids (%) démographique des enfants de 0-14 ans par sexe selon la région.....	XVIII
Tableau A2.0 2 : Effectif et poids démographique (en %) des enfants âgés de 15 à 17 ans par sexe selon la région.....	XIX
Tableau A2.0 3: Liste du personnel	XIX

LISTE DES CARTES

Carte 2.1 : Poids des enfants par région	18
Carte 4.1 : Taux d'occupation des enfants de 6-14 ans occupés par région	37

AVANT-PROPOS

Le Recensement général de la population et de l'habitation est une opération d'envergure et d'importance nationales qui fournit des informations détaillées permettant de prendre en compte plus efficacement les questions de population dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. Il permet de déterminer l'effectif de la population, sa répartition spatiale, ses caractéristiques sociodémographiques, culturelles et économiques ainsi que les conditions de vie, du niveau national au niveau géographique le plus fin (région, cercle, arrondissement, commune, quartier/village/fraction, urbain/rural).

La réalisation du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5) en 2022 répond aux besoins du Mali en informations statistiques actualisées. Institué par la loi n° 98-020 du 9 mars 1998, il s'agit de la cinquième opération du genre, après celles de 1976, 1987, 1998 et 2009, reflétant l'engagement des autorités de notre pays à organiser tous les dix ans ce type d'opération, conformément aux recommandations de la Commission statistiques des Nations unies.

Dans un contexte de développement durable et de planification stratégique, ce recensement s'inscrit dans une démarche d'information des décideurs, des partenaires au développement ; et de l'ensemble des citoyens sur les réalités sociales et économiques du territoire. Les informations recueillies serviront de base pour concevoir et ajuster des politiques publiques adaptées aux besoins réels des populations ; dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Elles permettront également d'établir une image statistique détaillée du Mali en 2022 pour un meilleur suivi et évaluation des différentes politiques et stratégies, comme le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD), les Objectifs de développement durable (ODD), l'Agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » et les engagements ; pris lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014.

À la différence des précédents recensements du Mali, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'usage des tablettes comme outils de collecte des données a constitué une innovation majeure pour le RGPH5, réalisé dans un contexte sanitaire et sécuritaire difficile. Toutefois, il a été réalisé conformément aux principes et recommandations des Nations unies en matière de recensement de la série 2020 avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication à toutes les phases de l'opération.

Le Gouvernement a été informé de la disponibilité des résultats globaux lors du conseil des Ministres du 9 août 2023. Les résultats du RGPH5 ont ensuite été analysés par thématique afin de permettre une utilisation judicieuse de ces informations par les décideurs, les planificateurs et les autres utilisateurs. Ces analyses ont été réalisées par des équipes multidisciplinaires du Système Statistique National.

Dans un premier temps, vingt-et-une thématiques ont été retenues. Il s'agit ; notamment : (i) Évaluation de la qualité des données, (ii) État et structure de la population, (iii) État matrimonial et nuptialité, (iv) Natalité et fécondité, (v) Mortalité (y compris la mortalité maternelle), (vi) Migration, (vii) Urbanisation, (viii) Scolarisation, alphabétisation et niveau d'instruction, (ix) Caractéristiques économiques de la population, (x) Caractéristiques culturelles de la population, (xi) Caractéristiques des ménages, (xii) Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie de la population, (xiii) Situation des personnes vivant avec un handicap, (xiv) Situation des albinos, (xv) Situation des enfants, (xvi) Situation des jeunes, (xvii) Situation des personnes

âgées, (xviii) Situation des femmes, (xix) Situation des nomades, (xx) Enregistrement des faits d'état civil (mariages, naissances et décès).

D'autres thèmes pourront être analysés en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs, qu'ils soient publics ou privés. Les résultats du RGPH5 seront également publiés dans les documents suivants : (i) Monographies des régions du Mali, (ii) Projections démographiques et (iii) Répertoire village.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du plan de publication des résultats du RGPH5. Différents supports sont utilisés pour diffuser les documents : le papier, le site internet de l'INSTAT et divers formats (dépliant, brochure, électronique), afin de satisfaire les besoins d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

La réalisation du RGPH5 a été rendue possible grâce à l'engagement du gouvernement malien, au soutien de plusieurs bailleurs de fonds et à une forte mobilisation à l'échelle nationale. À cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude envers tous ceux qui ont contribué, directement ou indirectement, au succès de cette opération.

Je souhaite particulièrement remercier les Partenaires Techniques et Financiers, dont l'UNFPA, la Banque mondiale, l'USAID, l'UNICEF, l'UNHCR, la Coopération japonaise, la Norvège, l'Allemagne, le Royaume des Pays-Bas, la Coopération Suédoise, la Coopération Suisse et le Partenariat Statistique au Service du Développement à l'aube du XXI^{ème} siècle (PARIS21), qui nous ont accompagnés tout au long du processus depuis 2016, et auxquels nous adressons nos sincères remerciements.

Je tiens également à remercier les experts et institutions qui ont assuré un suivi régulier de l'opération, notamment M. Jean WAKAM, Conseiller Technique Principal, M. Richard DACKAM GATCHOU, Consultant en charge de l'assurance qualité, l'US Census Bureau, l'ANSD du Sénégal, le BUPCREP du Cameroun et l'IFORD.

Je félicite et encourage vivement les techniciens du BCR, des DRPSIAP et SLPSIAP, ainsi que l'ensemble des autorités statistiques pour les résultats obtenus.

Je réitère également ma reconnaissance envers les autorités administratives, politiques, religieuses et coutumières, ainsi que les médias qui ont soutenu l'Institut National de la Statistique dans la réussite de cette opération importante.

L'INSTAT espère que cette publication saura répondre aux besoins des utilisateurs et éclairer les prises de décision, contribuant ainsi à l'amélioration des politiques publiques pour le bien-être de la population malienne. Les utilisateurs n'y trouvant pas toutes les informations souhaitées peuvent se rapprocher de l'INSTAT.



Le Directeur Général

Dr Arouna SOUGANE
Chevalier de l'Ordre National

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS	VALEUR
Enfants de 0-14 ans	
Population totale	10 067 334
Population masculine	5 199 664
Population féminine	4 867 670
Population urbaine	2 901 741
Population rurale	7 165 593
Enfants de 0-17 ans	
Population totale	11 441 311
Population masculine	5 886 281
Population féminine	5 555 030
Population urbaine	3 379 802
Population rurale	8 061 509
Structure de la population d'enfants résidente des ménages ordinaires	
Population de moins d'un an (0 an)	702 464
Population de moins de 5 ans (0-4 ans)	3 844 765
Population de 3-5 ans	2 394 251
Population de 6-11 ans	3 855 080
Population de 6-14 ans	5 467 083
Population de 6-17 ans	6 841 060
Population de 12-14 ans	1 612 003
Population de 12-17 ans	2 985 980
POIDS DÉMOGRAPHIQUE 0-14 ans (en %)	
Poids des enfants dans population totale	47,2
Poids des enfants dans population urbaine	43,0
Poids des enfants dans population rurale	49,1
POIDS DÉMOGRAPHIQUE 0-17 ans (en %)	
Poids des enfants dans population totale	53,6
Poids des enfants dans population urbaine	50,0
Poids des enfants dans population rurale	55,2

RÉSUMÉ

Au Mali, les enfants représentent une part importante de la population, soit 53,6% du total, et jouent un rôle crucial dans le développement de la société. Le Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5) révèle des données essentielles sur la situation des enfants, mettant en lumière des progrès et des défis persistants. Les enfants sont plus nombreux en milieu rural (55,2%) que dans les zones urbaines (50%), et malgré une légère baisse de la proportion des enfants entre 2009 et 2022, leur poids démographique reste élevé. L'analyse régionale révèle que, la région de Taoudenni a le poids démographique des enfants le plus faible (39,4 %), tandis que les régions comme Nara et Nioro ont les poids les plus élevés avec respectivement 51,8 % et 51,5 %.

Au niveau national, le taux net de scolarisation (TNS) au primaire (7-12 ans) est de 44,9 %. Il est plus élevé chez les garçons que chez les filles (45,2 % contre 44,7 %). Selon le milieu de résidence, le TNS est plus élevé en milieu urbain, atteignant 71,6 % pour l'ensemble des enfants de 7 à 12 ans, avec une légère différence entre les garçons (72,5 %) et les filles (70,8 %). En milieu rural, il est plus bas (34,3 %), ce qui montre une grande disparité d'accès à l'éducation entre les zones urbaines et rurales. Les différences entre les sexes sont faibles, mais les garçons ont un léger avantage avec un taux de 34,9 % contre 33,7 % pour les filles.

Le travail des enfants, affectant 5,8% des enfants entre 6 et 14 ans, est également une problématique significative. Selon le milieu de résidence, il est particulièrement plus élevé en milieu rural (7,0 %) qu'en milieu urbain (2,7 %), ce qui appelle à des interventions ciblées pour les intégrer à des programmes éducatifs.

En outre, les défis liés au mariage précoce et à la maternité adolescente sont préoccupants. Environ 3,6% des filles de 12 à 15 ans sont mariées, et 6,4% des filles de 12 à 17 ans ont déjà eu des enfants, particulièrement en milieu rural. Par ailleurs, l'enregistrement des naissances est un enjeu majeur de protection des droits, avec 15,1% des enfants n'ayant pas d'acte de naissance, un problème principalement observé en milieu rural. Le taux d'enrôlement au RAVEC est de 17%, mais des disparités subsistent entre les sexes et les milieux de résidence.

Les orphelins représentent 5,2% des enfants, dont une petite proportion est doublement orphelins. Les enfants-chefs de ménage, bien que rares, sont plus fréquents parmi les garçons en milieu rural, en particulier dans le groupe des 15-17 ans.

Enfin, la situation des enfants handicapés est préoccupante, avec environ 0,4 % des enfants sont affectés par un handicap (42 942 enfants dont 19 609 filles). Parmi les enfants fréquentant actuellement, 0,2% présente un handicap. Ce qui démontre les obstacles importants auxquels ils sont confrontés pour accéder à l'éducation. Ces données soulignent la nécessité d'une action continue et renforcée pour améliorer la protection, l'accès à l'éducation et l'inclusion des enfants vulnérables.

INTRODUCTION

Le Mali a réalisé en 2022 son cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5). L'objectif général de ce recensement est de contribuer à l'amélioration des connaissances de la situation démographique, sociale, économique et culturelle du pays et de sa dynamique en vue d'une meilleure prise en compte des variables démographiques dans les programmes et stratégies de développement, en fournissant des données sociodémographiques pertinentes, fiables et à jour. Le recensement a porté sur plusieurs thèmes, dont celui de la situation des enfants.

En ce qui concerne la thématique liée à la situation des enfants, l'objectif principal est de fournir des indicateurs pertinents pour soutenir le plaidoyer en faveur des droits des enfants, répondant ainsi aux besoins des acteurs dans divers secteurs de développement.

L'importance de ce thème réside dans sa capacité à mettre à jour les données démographiques et à identifier les indicateurs pertinents pour décrire la situation de cette population spécifique au Mali. Les indicateurs associés à ce sujet constituent un élément clé de ce recensement, qui a été mené sur l'ensemble du territoire national, malgré un contexte de crise multidimensionnelle.

Les indicateurs sur la situation des enfants jouent un rôle crucial dans plusieurs domaines. Tout d'abord, ils permettent d'évaluer l'efficacité des politiques publiques mises en place pour améliorer le bien-être des enfants et les ajuster en fonction des résultats obtenus notamment la Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant du Mali adopté le 16 juillet 2014. De plus, des données précises et fiables sur la situation des enfants aident à sensibiliser le public et servent d'outil d'aide aux décideurs à la prise de décision sur les enjeux liés aux droits des enfants, favorisant ainsi un changement social.

En identifiant les zones et les groupes les plus vulnérables, ces indicateurs facilitent également une allocation plus ciblée et efficace des ressources. Par ailleurs, ils fournissent une base pour la recherche académique et les études sur l'enfance, contribuant à une meilleure compréhension de la relation fonctionnelle des dynamiques du développement des enfants. Enfin, ils facilitent le suivi des progrès réalisés dans le temps, permettant d'évaluer l'impact des interventions et d'identifier les lacunes.

En résumé, ces indicateurs sont essentiels pour la promotion du bien-être et la défense de l'intérêt supérieur des enfants et de garantir leurs droits de participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et politiques les concernant dans un cadre social et politique adapté.

En effet ce rapport d'analyse couvre de nombreuses dimensions des conditions de vie, notamment, la santé, l'éducation, la protection, la discrimination, l'exclusion sociale et la participation. La promotion et la protection des enfants constituent des enjeux de développement les plus actuels, inscrits dans le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023), intégrant les ODD. Ce cadre de référence des politiques et stratégies de développement du pays est le principal document de négociation avec les Partenaires Techniques et Financiers.

Les enfants de par leur dépendance vis-à-vis des parents et de la société, restent vulnérables aux chocs exogènes et androgènes, qui à long termes, affectent leurs potentialités et leurs capacités à participer au développement de leur société.

Une des solutions est la mise en œuvre des politiques et stratégies de promotion et de protection conformément aux orientations et priorités nationales en lien avec les questions de privation et de

pauvreté multidimensionnelles des enfants. Il est l'opérationnalisation de l'Étude Nationale Prospective Mali 2025 (ENP-Mali 2023). Le Décret N°2018-0623 /PM-RM du 08 Août 2018 fixe ses mécanismes de pilotage et de suivi-évaluation.

Pour ce faire, l'accent est mis sur les politiques et programmes sensibles à la promotion et la protection de l'enfant tels que : la Politique Nationale Genre (PNG), la Politique Nationale de la promotion et de la protection de l'Enfant (PNPPE), la Politique Nationale de la Protection Sociale (PNPS), le Programme National de Lutte contre les Violences basées sur le Genre (PNLVG), le Programme de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de la Famille et l'Épanouissement de l'Enfant (PRODAFFE 2024-2028), etc.

Malgré l'engagement politique affiché et les efforts en faveur des enfants, les résultats enregistrés restent timides par rapport aux priorités identifiées et émergentes du domaine des enfants. Les raisons sont nombreuses et multiformes. La faible couverture du territoire des programmes sensibles à l'enfant du fait entre autres de l'accessibilité géographique, des aléas climatiques et de l'insécurité constitue des obstacles majeurs. À ces facteurs s'ajoute la timidité de l'environnement social, légal et institutionnel qui garantit le respect des droits des enfants, contre toutes formes de violences et d'exploitation. La persistance du mariage d'enfants aux conséquences néfastes (abandon de la scolarité, abus et violence subies, grossesses précoces et mortalité maternelle), et le faible financement des programmes limitent également la réalisation des actions sensibles aux enfants.

Ce rapport, qui examine la situation des enfants au Mali, est structuré en cinq chapitres. Le premier chapitre présente le contexte général concernant les droits des enfants dans le pays. Le deuxième aborde l'état de la structure de la population âgée de moins de 18 ans. Le troisième chapitre est axé sur le développement de l'enfant, présente quelques généralités sur le droit des enfants à l'éducation, la fréquentation scolaire des enfants ainsi que la scolarisation avant d'examiner l'épineux problème de la déscolarisation. Le quatrième met l'accent sur le travail des enfants. Enfin, le cinquième chapitre met en lumière la situation des enfants vulnérables.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Ce chapitre aborde le contexte global du pays, en particulier les défis géographiques, sociodémographiques, socioéconomiques, socioculturels qui ont un impact direct sur la vie des enfants au Mali. Il examine également le cadre juridique en place pour protéger les droits des enfants. Ce contexte est crucial pour comprendre les conditions dans lesquelles vivent les enfants et pour mieux orienter les politiques publiques en matière de protection des enfants. Enfin, il détaille les aspects méthodologiques de l'étude, y compris la définition des concepts clés liés aux enfants et les indicateurs utilisés pour mesurer les résultats.

1.1. Contexte

Cette section passe en revue, le contexte géographique, démographique, économique, socioculturel et sécuritaire en lien avec la situation des enfants.

1.1.1. Contexte géographique

Le Mali est un pays continental qui « s'étend entre le 10^{ème} et le 25^{ème} degré de latitude nord d'une part et d'autre part entre le 4^{ème} degré de longitude Est et le 12^{ème} degré de longitude Ouest, couvrant une superficie de 1 241 238 km² »¹. Il compte 19 régions administratives, 1 district, 159 cercles, 466 arrondissements, 819 communes et 12 712 villages et fractions selon la loi n° 2023-006 du 13 mars 2023. Il partage ses frontières avec sept pays à savoir l'Algérie au nord, le Niger à l'est, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée au sud, ainsi que le Sénégal et la Mauritanie à l'ouest. Cette position géographique fait du Mali un carrefour stratégique entre l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

Le contexte géographique du Mali influence considérablement la situation des enfants, en raison de la diversité entre les zones rurales et urbaines, qui impacte l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'eau potable. Les régions arides, comme le Sahel, sont particulièrement vulnérables aux sécheresses et aux pénuries alimentaires, affectant la nutrition des enfants (UNICEF, 2020). De plus, les conflits armés dans certaines zones perturbent l'accès à l'éducation et aux soins, augmentant la vulnérabilité des enfants déplacés, qui sont souvent exposés à des risques accrus de malnutrition, de maladies et de violence.

Dans les régions du Nord (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka) et au centre (Mopti), les enfants sont particulièrement vulnérables en raison des conflits armés et des violences intercommunautaires, entraînant leur déplacement forcé et limitant leur accès aux services sociaux de base. En revanche, le Sud du Mali, plus densément peuplé et généralement plus stable, fait face à des défis tels que la pauvreté et la malnutrition, bien que les conditions y soient relativement meilleures qu'au nord et au centre.

Les infrastructures de santé et d'éducation sont souvent insuffisantes, en particulier dans les zones rurales, où l'insécurité et la distance rendent de nombreuses écoles et centres de santé inaccessibles, compliquant l'accès des enfants à ces services essentiels.

¹ L'Institut National de la Statistique (INSTAT), l'annuaire statistique national du Mali, l'édition 2021.

Le climat, qui varie entre désertique et tropical, affecte l'agriculture et l'élevage, deux sources de subsistance essentielles. Les crises climatiques, notamment les sécheresses, aggravent la malnutrition chez les enfants, surtout dans les zones rurales.

1.1.2. Contexte démographique

La situation démographique des enfants au Mali est caractérisée par une population jeune et en forte croissance. En 2022, la moitié de la population malienne avait moins de 16,1² ans. Cette jeunesse de la population présente des défis en matière de santé, d'éducation et de protection sociale. Parlant de l'éducation, les défis incluent une demande scolaire croissante liée à la jeunesse de la population, combinée à des infrastructures insuffisantes et à un nombre important d'enfants qui accèdent tardivement à l'école en raison de facteurs socio-économiques, comme l'origine rurale ou le faible niveau de revenu des familles.

Par ailleurs, il ressort des recensements passés que, la proportion des enfants de 0-17 ans au Mali est passée de 49,8 % en 1976 à 54,0 % en 2009, soit une hausse de 4,2 points de pourcentage sur la période intercensitaire 1976-2009. Concernant la mortalité des enfants de moins de 5 ans, selon les différentes enquêtes démographiques et de santé réalisées, le quotient de mortalité infanto-juvénile est passé de 247 décès pour mille en 1987 à 95 décès pour mille en 2012-2013, puis a augmenté pour atteindre 101 décès pour mille naissances vivantes en 2018. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, la mortalité infanto-juvénile reste encore élevée au Mali.

Selon la même source, l'indice synthétique de fécondité (ISF) serait passé de 7 enfants en 1960 à un maximum de 7,1 enfants en 1987, puis à 6,8 enfants en 2001 et à 6,3 enfants en 2018. En revanche, la proportion d'adolescentes (15-19 ans) ayant commencé leur vie féconde a diminué entre 1995-1996 et 2006, passant de 42 % à 36 %. Cependant, elle n'a pas varié entre 2006 et 2018 (36 %). Cette proportion d'adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde est nettement plus élevée en milieu rural (40 %) qu'en milieu urbain (25 %).

1.1.3. Contexte économique

Le Mali a enregistré une croissance économique de 2,1 %³ en 2022. Cette croissance est relativement faible comparée à des périodes précédentes, mais elle est survenue dans un contexte difficile marqué par des conflits armés, des perturbations agricoles liées à des conditions climatiques défavorables, et une incertitude politique. Le secteur agricole reste un moteur essentiel de l'économie malienne, bien que la production ait été affectée par des périodes de sécheresse et des invasions de criquets pèlerins. L'agriculture représente environ 30 % du PIB et emploie la majorité de la population active, particulièrement dans les zones rurales.

Selon la Banque mondiale, en 2022, environ 42 %⁴ de la population malienne vit sous le seuil de pauvreté international de 1,90 USD par jour. Cette pauvreté monétaire est encore plus marquée dans les zones rurales, affectant directement les enfants qui sont contraints de contribuer au revenu familial par le travail ou l'agriculture.

² Rapport préliminaire sur les résultats globaux du rgph5

³ World Economic Outlook, octobre 2022

⁴ Mali - Note de pays sur la pauvreté.

Selon les résultats de l'enquête modulaire et permanente auprès des ménages, l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est estimée à 30,5 % en 2022, contre 34,7 % en 2021. Cela signifie qu'un peu plus d'une personne sur trois vit dans la pauvreté. Cependant, cet indice ne permet pas de connaître précisément les dimensions et les indicateurs spécifiques de cette privation.

La majorité de la population vit en milieu rural, où la pauvreté multidimensionnelle touche particulièrement fort, avec un taux de 37,9 %. En comparaison, dans les autres villes, 19,6 % des individus sont considérés comme pauvres selon l'IPM, tandis que dans le district de Bamako, ce taux est beaucoup plus faible, à 5,1 %. Cette grande disparité entre les zones peut s'expliquer par plusieurs facteurs, tels que le manque d'opportunités d'emploi en milieu rural ou encore l'insuffisance de biens matériels nécessaires pour mener une vie décente.

En 2022, selon le Fonds Monétaire International (FMI) près de 50 %⁵ des enfants au Mali étaient considérés comme vivant dans la pauvreté multidimensionnelle, une situation qui englobe la pauvreté monétaire, mais aussi l'accès limité aux services de base comme l'éducation, la santé, et l'eau potable. Cela est particulièrement vrai dans les zones rurales et les régions affectées par les conflits. La pauvreté infantile est souvent associée à une malnutrition chronique, un manque d'accès à une éducation de qualité, et des conditions de vie insalubres.

Cette situation économique difficile du Mali rend vulnérables les enfants en limitant leur accès aux services de base et les expose aux pires formes d'exploitation.

1.1.4. Contexte socioculturel

La situation des enfants au Mali est marquée par des défis socioculturels profonds qui affectent leur développement, leur bien-être et leurs droits fondamentaux. Parmi les principaux problèmes, les mariages précoces, les mutilations génitales féminines (MGF), le travail des enfants, et l'accès à l'éducation figurent en tête des préoccupations.

Les mariages précoces sont une pratique répandue au Mali, avec près de 52% des filles mariées avant 18 ans (UNICEF, 2017). Ce phénomène est souvent lié à des traditions culturelles, des inégalités de genre et à la pauvreté. Les filles, mariées jeunes, sont confrontées à des risques de grossesse précoce, de violences domestiques et de privation d'éducation. Parallèlement, selon l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en 2020, les mutilations génitales féminines ont touché environ 85% des filles, en grande partie en raison de normes sociales qui perçoivent ces pratiques comme des rites de passage essentiels à l'intégrité sociale et morale des filles, malgré leurs conséquences dramatiques sur la santé physique et psychologique.

Le travail des enfants est également un phénomène courant au Mali, où près de 21% des enfants sont impliqués dans des activités économiques, souvent dans des conditions précaires (OIT, 2016). La pauvreté et le manque d'accès à l'éducation forcent de nombreux enfants à travailler dès leur jeune âge, compromettant ainsi leur développement et leur avenir. Par ailleurs, bien que l'éducation soit gratuite et obligatoire, l'accès à l'éducation reste limité, en particulier pour les filles et dans les zones rurales ou touchées par les conflits. L'éducation des filles est souvent négligée en raison des tâches domestiques qui leur sont assignées ou des mariages précoces, ce qui accentue les inégalités de genre.

⁵ UNICEF. (2022). *Situation des enfants et des femmes au Mali*

Enfin, les us et coutumes jouent un rôle clé dans la perpétuation de ces pratiques. Des rites traditionnels, parfois violents, ainsi que des normes culturelles sur les rôles des filles et des garçons renforcent les inégalités et les abus. Bien que des efforts aient été réalisés pour sensibiliser les communautés et améliorer la législation, la mise en œuvre effective des lois reste insuffisante dans certaines régions.

1.1.5. Contexte sécuritaire

La situation sécuritaire au Mali affecte beaucoup les enfants en raison de plusieurs facteurs, notamment le conflit armé, l'insécurité généralisée et les crises humanitaires. Depuis 2012, le pays est confronté à des violences interethniques, des attaques terroristes et des tensions politiques, particulièrement dans le nord et le centre du pays UNICEF 2022.

La situation des enfants au Mali est marquée par plusieurs enjeux critiques, d'une part, les enfants se retrouvent souvent pris au piège des conflits armés entre groupes rebelles et forces gouvernementales, risquant d'être victimes de violences, de déplacements forcés et de pertes familiales Human Rights Watch (2022). D'autre part, le recrutement d'enfants soldats par divers groupes armés UNICEF (2022), y compris des groupes djihadistes, les expose à des traumatismes physiques et psychologiques⁶. Les conflits et l'instabilité ont également entraîné la fermeture de nombreuses écoles, en particulier dans le nord et le centre du pays, privant ainsi les enfants de leur droit à l'éducation et à un environnement sûr⁷. La crise humanitaire contribue à l'exacerbation de la malnutrition et des problèmes de santé, rendant l'accès aux soins et aux ressources alimentaires limité⁸. De plus, les filles sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle et à d'autres formes d'abus dans ce contexte de conflit⁹.

Face à ces défis, des organisations nationales et internationales telles que La Croix-Rouge malienne, SOS Sahel Mali, UNICEF, Médecins Sans Frontières (MSF), Save the Children, œuvrent pour atténuer les effets de cette situation en fournissant des secours humanitaires, en facilitant l'accès à l'éducation et en protégeant les droits des enfants. Cependant, les défis demeurent importants en raison de l'instabilité persistante et des besoins croissants de la population. Il est donc crucial de continuer à mettre en œuvre des mesures de protection et de soutien pour les enfants au Mali, tout en abordant les causes profondes des conflits et en renforçant les efforts de paix et de réconciliation.

1.1.6. Contexte politique et programmatique

Des années d'instabilité politico sécuritaires, ont créé un environnement volatile qui a eu un impact négatif sur les politiques, stratégies et programmes entre autres relatifs au développement et à la protection des droits de l'enfant. Les enfants dans les zones de conflit sont souvent victimes de violences, de déplacements forcés et parfois recrutés par des groupes armés, ce qui constitue une violation grave des droits de l'enfant. De plus, l'instabilité a affaibli l'efficacité du gouvernement et sa capacité à fournir des services de base.

Ces instabilités depuis l'indépendance en 1960, de par la forme et la nature mettent en mal la gouvernance socio-économique et la mise en œuvre de la vision et des orientations stratégiques de développement du pays. Les conflits internes se sont exacerbés en particulier dans le nord et le centre

⁶ Rapport Amnesty International

⁷ Rapport UNESCO 2022 sur l'éducation au Mali

⁸ Rapport PAM 2022 sur la malnutrition au Mali

⁹ Rapport UNFPA 2022 sur la violence sexuelle au Mali

du pays, où les groupes séparatistes touareg et les groupes djihadistes suite aux événements malheureux de 2012 sèment la terreur sur les paisibles populations. Ces conflits ont entraîné des déplacements massifs de populations, la fermeture d'écoles, de centres de santé, et exposé les enfants à des niveaux élevés de violence.

Le Mali a également été confronté au cours de son histoire à des défis liés à la mauvaise gouvernance (corruption des cadres, détournements de fonds public, etc.), qui ont eu un impact sur le développement du pays et la mise en œuvre et au suivi des politiques et programmes de protection de l'enfance.

Malgré ces défis, le Gouvernement malien a montré un engagement soutenu pour la protection des droits de l'enfant, comme en témoignent les nombreuses actions entreprises à la fois au niveau national et international. Il existe de nombreuses initiatives visant à améliorer les droits de l'enfant au Mali. Les organisations internationales, les ONG et le gouvernement malien lui-même mènent des programmes dans des domaines clés tels que l'éducation, la santé, la protection de l'enfant et la lutte contre le travail des enfants. Cependant, la mise en œuvre de ces programmes est souvent entravée par des obstacles tels que le manque de financement, l'accès limité aux zones de conflit et les barrières culturelles.

Divers plans d'action ont été mis en œuvre pour protéger et promouvoir les droits des enfants. Par exemple, le Plan d'Action 2002-2006 pour la Protection de l'Enfant¹⁰, le Cadre Stratégique pour la Réduction de la Dégradation des Enfants, le Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM) 2023-2027¹¹, et le Programme National de Lutte contre le Trafic des Enfants¹² à des fins d'exploitation économique de leur travail.

- En plus de ces efforts du gouvernement, des programmes spécifiques sont menés par des organisations internationales, des ONG, des associations et diverses organisations de la société civile. C'est le cas par exemple du :
- Programme de l'UNICEF pour l'éducation des filles et l'égalité des genres¹³ : Ce programme vise à augmenter le nombre de filles qui fréquentent et terminent l'école primaire. Il comprend la formation des enseignants à l'égalité des sexes, des initiatives pour créer un environnement d'apprentissage sûr et inclusif, et le renforcement des capacités des communautés à soutenir l'éducation des filles.
- Projet de l'UNICEF pour l'éducation en situation d'urgence¹⁴ (EiE) : L'objectif de ce programme est de fournir une éducation de qualité aux enfants touchés par des crises, y compris les conflits et les catastrophes naturelles. Il comprend la création d'espaces d'apprentissage temporaires, la fourniture de matériel d'apprentissage, la formation des enseignants et le soutien psychosocial.
- Projet ACCEL Africa de l'Organisation Internationale du Travail¹⁵ (OIT), contre le travail des

¹⁰ République du Mali, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Politique et plan d'action pour la promotion de l'enfant 2002 – 2006, http://www.mpfef.gov.ml/plan_action_enfant2006.pdf

¹¹ Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM) 2023-2027. https://budget.gouv.ml/sites/default/files/DPPD-PAP%202022-2024_v_29-09-2021_CNT.pdf

¹² Programme d'action national de lutte contre le trafic des enfants. https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/fr/?p=NORMLEXPUB:13101:0::NO::P13101_COMMENT_ID:4312740

¹³ <https://www.unicef.org/fr/education/education-des-filles>

¹⁴ <https://www.unicef.org/car/education-en-situation-durgence>

¹⁵ <https://www.ilo.org/fr/resource/article/loit-avec-le-projet-accel-africa-en-action-contre-le-travail-des-enfants>

enfants dans les mines d'or : Ce projet vise à éradiquer le travail des enfants dans les mines d'or au Mali et dans d'autres pays. Il comprend des initiatives pour améliorer les conditions de travail, fournir une éducation et une formation professionnelles aux enfants qui travaillent dans les mines, et sensibiliser les communautés à la question du travail des enfants.

- Programme conjoint de l'UNFPA et de l'UNICEF pour l'élimination des mutilations génitales féminines ¹⁶: Ce programme vise à accélérer l'élimination des mutilations génitales féminines (MGF) au Mali et dans d'autres pays. Il comprend des initiatives pour changer les normes sociales et culturelles, renforcer la législation et les politiques pour interdire les MGF, et fournir des soins de santé aux filles et aux femmes qui ont subi des MGF.
- Programme d'urgence pour la nutrition de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'UNICEF¹⁷ : Ce programme vise à lutter contre la malnutrition sévère chez les enfants au Mali. Il comprend des initiatives pour fournir une alimentation thérapeutique aux enfants malnutris, former les travailleurs de la santé à la prise en charge de la malnutrition chez les enfants, et renforcer les systèmes de surveillance de la nutrition.

Ces programmes et d'autres similaires jouent un rôle crucial dans la protection et l'amélioration des droits des enfants au Mali. Cependant, dans ce contexte politique et programmatique, mener une étude de recensement sur les enfants est une tâche complexe. Il est essentiel de comprendre comment ce contexte peut influencer l'accès aux services essentiels pour les enfants, leur bien-être et leurs perspectives d'avenir. Les troubles politiques et les conflits armés peuvent avoir des effets à long terme sur les enfants et doivent être pris en compte lors de la conception et de la mise en œuvre de toute politique ou initiative de protection de l'enfance.

1.1.7. Contexte juridique

Le Mali a ratifié plusieurs conventions internationales majeures sur les droits de l'enfant, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, (ratifiée le 20 sept 1990) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant¹⁸ (ratifiée en 1998). Le pays a également adhéré à des conventions spécifiques de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur les pires formes de travail des enfants. De plus, le Mali a signé des accords bilatéraux de lutte contre la traite des enfants avec plusieurs pays africains.

Au plan interne, la Constitution du Mali de 2023 contient plusieurs articles garantissant les droits fondamentaux des enfants, en particulier leur protection contre l'exploitation, l'abus et la violence, ainsi que leur accès à l'éducation et à la santé. Elle affirme que l'État doit protéger la famille, l'enfant et la femme, garantir l'égalité d'accès à l'éducation, et veiller à ce que les enfants bénéficient d'une protection légale adéquate, dans le cadre des principes de l'État de droit et de la justice sociale. Ces articles sont en ligne avec les engagements internationaux du Mali, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) qui prévoit une série de droits spécifiques à la protection des enfants.

¹⁶<https://www.unfpa.org/fr/programme-conjoint-unfpa-unicef-sur-l-elimination-des-mutilations-genitales-feminines>

¹⁷<https://fr.wfp.org/countries/mali>

¹⁸Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, <https://www.african-court.org/wpafc/wp-content/uploads/2020/10/12-CHARTE-AFRICAINE-DES-DROITS-ET-DU-BIEN-ETRE-DE-LENFANT.pdf>

Le Mali a également adopté une série de lois et de réglementations pour protéger les droits de l'enfant, par exemple, le Code de Protection de l'Enfant¹⁹ adopté en 2002 fournit un cadre juridique pour la protection de l'enfance. Plusieurs institutions ont été mises en place pour faire appliquer les lois et les réglementations relatives à la protection de l'enfance. Ces institutions comprennent entre autres, le Ministère de la Promotion de la Femme, a été créé en 1992, le Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE)²⁰ créé en 1993, le Commissariat à la Promotion Féminine créé en 2001 et le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille mise en place en 2014, dans le cadre d'une réorganisation du gouvernement malien, visant à renforcer la prise en charge des questions de genre, de protection de l'enfance et de soutien à la famille.

Malgré la présence de lois et de réglementations solides, l'application effective de ces lois peut être un défi. Les obstacles peuvent comprendre un manque de sensibilisation sur les droits de l'enfant, une insuffisance de ressources, des normes culturelles et sociales, et l'instabilité due aux conflits.

Le Mali a également signé plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux visant à lutter contre la traite des enfants. Cependant, le travail des enfants, en particulier dans les mines d'or, reste un problème sérieux, malgré les lois et les réglementations existantes.

Dans ce contexte juridique, il est essentiel que les programmes et initiatives visant à protéger et promouvoir les droits de l'enfant travaillent à la fois à renforcer l'application des lois et à surmonter les obstacles à leur mise en œuvre.

1.2. Aspects méthodologiques

1.2.1. Définition des concepts clés

Enfant : La législation malienne définit l'enfant comme toute personne de moins de 18 ans. Cette définition est alignée avec celle de la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CDE), ratifiée par le Mali en 1991. Conformément à l'article 1 de la CDE, l'enfant est tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation interne du pays.

Population infantile : c'est la population dont l'âge est compris entre 0 et 11 mois révolus ou moins de 1 an.

Population infanto-juvénile : Ce sont les enfants d'âge compris entre 0 et moins de 5 ans.

Population juvénile : Ce sont les enfants d'âge compris entre 1 et moins de 5 ans.

Population des enfants : Enfants d'âge compris entre 0 à 17 ans.

Alphabétisation : Selon l'UNESCO, une personne est dite alphabétisée si « elle sait lire, écrire et comprendre un texte simple relatif à des faits de sa vie quotidienne ». Dans le cadre du RGPH5, une personne alphabétisée est une personne capable à la fois de lire et écrire dans une langue quelconque.

La scolarisation peut être définie comme le « processus qui consiste à doter des enfants et des jeunes de connaissances et dans le cadre du système d'enseignement formel » (Kobiané, 2006, p.62).

¹⁹Code de Protection de l'Enfant, <https://faolex.fao.org/docs/pdf/mli153277.pdf>

²⁰La Loi N°0-004 du 14 janvier 2004 portant création du **Centre National de Documentation et d'Information** sur la **Femme et l'Enfant**

Fréquentation scolaire : La fréquentation scolaire est la fréquentation d'un établissement formel public ou privé, ou communautaire (laïc ou confessionnel) pour faire des études régulières à un niveau quelconque et pendant une période déterminée.

Niveau d'instruction : le niveau d'instruction correspond au niveau d'études atteint dans le système éducatif national.

Population scolaire : elle désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure formelle d'enseignement scolaire. Cet ensemble est constitué d'élèves et d'étudiants.

Population scolarisable ou en âge d'être scolarisée : elle correspond aux populations des groupes d'âge officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation.

La lettre de politique éducative de 2010 portant organisation du système éducatif malien, fixe les groupes d'âge officiels de fréquentation par cycle d'enseignement. Ce sont :

- 03-06 ans pour le préscolaire ;
- 07-12 ans pour l'enseignement fondamental 1er cycle (primaire) ;
- 13-15 ans pour l'enseignement fondamental second cycle ;
- 16-18 ans pour l'enseignement secondaire ;
- 19-24 ans pour l'enseignement supérieur.
- Enseignement de base : Il s'agit de la scolarisation obligatoire pour tous les enfants maliens de 7 à 15 ans et qui comprend le primaire et le fondamental second cycle.

Enfants confiés : le confiage consiste à confier la garde d'un enfant à des parents ou amis pendant une période prolongée. Dans le cadre du RGPH5, il concerne les enfants qui ne sont ni chef de ménage ni son conjoint dont l'âge est compris entre 0-17 ans et qui ne vivent avec aucun des deux parents biologiques.

Enfant orphelin : le terme enfant orphelin est réservé aux enfants de 0-17 ans. Un enfant est dit orphelin lorsqu'il a perdu au moins l'un de ses parents biologiques. Un enfant qui a perdu son père ou sa mère ou son père et sa mère.

Apatride : L'apatride désigne une personne qu'aucun État ne reconnaît comme son ressortissant par application de sa législation. C'est une personne qui n'a pas de patrie, pas de nationalité, qui n'est le citoyen d'aucun État.

Personnes vivant avec un handicap ²¹ : Par personnes vivant avec un handicap, on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Survie des parents : On entend par survie du père et de la mère, le fait que le père ou la mère biologique d'un membre du ménage est encore en vie.

Langue parlée : il s'agit de la langue habituellement parlée par l'individu même s'il parle d'autres langues.

²¹ Cf. Article 1^{er} de la « Convention relative aux droits des personnes handicapées » adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies en 2006.

Travail des enfants : Le travail des enfants s'entend comme toute activité génératrice de revenus ou non, exercé par un enfant du groupe d'âge 6-14 ans.

Population active : C'est l'ensemble des personnes des deux sexes qui fournissent la main-d'œuvre pour la production des biens et des services pendant une période de référence donnée.

La **population active** comprend la population active occupée et les chômeurs.

Population active occupée : C'est l'ensemble des personnes des deux sexes en âge de travailler qui ont travaillé au moins trois jours pendant la semaine de référence

Statut par rapport à l'activité : Il permet de mesurer la participation de la population à l'activité économique pendant la semaine précédant le recensement. Ainsi, une personne peut être considérée comme occupé, chômeur, recherche de premier emploi, élève/étudiant, femme au foyer, rentier, retraité, etc.

Situation dans l'emploi : Caractérise la position d'une personne par rapport à son occupation principale. Ainsi on distingue : employeur, indépendant, salarié public ou privé, travailleur à la tâche, apprenti et aide familial.

Branche d'activité : la branche d'activité correspond à l'activité principale de l'entreprise ou de l'établissement dans lequel une personne a travaillé au cours de la période de référence.

État matrimonial : Il renvoie à la situation d'une personne par rapport à l'union qui désigne ici un engagement de vie conjointe contracté avec une personne de sexe opposé. Le contrat qui unit les deux personnes peut être :

- légal s'il est reconnu par les lois civiles ;
- coutumier s'il se rattache aux coutumes et us de groupe ;
- religieux si l'union est célébrée par un office religieux.

1.2.2. Liste des indicateurs et méthode de calcul

Taux brut de scolarisation (TBS) : Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle donné est le rapport du nombre d'enfants scolarisés à un cycle d'enseignement donné quel que soit leur âge et de l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut donc, de ce fait, être supérieur à 100.

Pour le RGPH5, c'est l'effectif des enfants scolarisés dans un cycle donné au moment du recensement (année scolaire de référence 2021-2022) rapporté à l'effectif du groupe d'âge officiel pour ce cycle au recensement.

Au Mali, ce taux se calcule comme suit au regard de la législation :

Taux brut de scolarisation au préscolaire = (effectif de la population qui fréquente le préscolaire / population âgée de 3-6 ans) x 100.

Taux brut de scolarisation au fondamental 1er cycle = (effectif de la population qui fréquente le primaire / population âgée de 7-12 ans) x 100.

Taux brut de scolarisation au fondamental 2e cycle = (effectif de la population qui fréquente le fondamental 2e cycle / population âgée de 13-15 ans) x 100.

Taux brut de scolarisation au secondaire = (effectif de la population qui fréquente le secondaire

général /population âgée de 16-18 ans) x 100.

Taux net de scolarisation (TNS) : Taux Net de Scolarisation (TNS) est le rapport de l'effectif de la population scolaire d'âge officiel scolarisée à un cycle donné et de l'effectif total de la population du même âge.

Au Mali, ce taux se calcule comme suit au regard de la législation :

Taux net de scolarisation au préscolaire = (effectif de la population qui fréquente le préscolaire âgée de 3-6 ans / population âgée de 3-6 ans) x 100.

Taux net de scolarisation au fondamental 1er cycle = (effectif de la population âgée de 7-12 ans qui fréquente le primaire / population âgée de 7-12 ans) x 100.

Taux net de scolarisation au fondamental 2e cycle= (effectif de la population âgée de 13-15 ans qui fréquente le fondamental 2e cycle /population âgée de 13-15 ans) x 100.

Taux net de scolarisation au secondaire= (effectif de la population âgée de 16-18 ans qui fréquente le secondaire général /population âgée de 16-18 ans) x 100.

Taux d'alphabétisation : le taux d'alphabétisation dans une population donnée est égal au nombre de personnes de cette population qui savent lire et écrire dans une langue quelconque rapporté à l'effectif total de cette population) multiplié par 100.

Taux de fécondité Rapport des naissances vivantes durant une période, généralement l'année à un effectif convenable de femme ou de mariage.

Taux de fécondité par groupe d'âge : Nombre de naissance au cours des douze derniers mois précédents le recensement sur l'effectif des femmes correspondant.

Rapport de masculinité : C'est le rapport (en pour cent) de l'effectif de la population masculine à celui de la population féminine. Il exprime ainsi le nombre d'hommes pour 100 femmes.

Taux de possession d'acte de naissance : c'est la proportion d'enfants d'âge compris entre 0 et 17 ans possédant un acte de naissance.

Taux d'enrôlement au RAVEC : C'est le rapport entre le nombre de personnes enrôlées au RAVEC et l'effectif total de la population résidente.

Poids démographique : C'est le pourcentage de la population d'une catégorie donnée, par exemple une région, dans la population totale.

1.2.3. Évaluation de la qualité des données

1.2.3.1. Évaluation interne

L'évaluation interne a porté sur l'examen des taux de non-réponse des variables du tableau 1.1 relatif aux enfants de 0 à 17 ans. Il est important de noter que ce taux doit être inférieur à 10%, ce qui indique que les informations relatives à ces variables sont correctement déclarées.

Tableau 1.1 : Taux de non-réponses (en %) (enfants âgés de 0 à 17 ans)

Variables	Effectifs	Effectifs ND	% ND
Lien de parenté	11 441 311	0	0,0
Sexe de l'enfant	11 441 311	0	0,0
Âge de l'enfant	11 441 311	0	0,0
Statut du handicap	11 441 311	0	0,0
Langue maternelle	9 235 311	33 183	0,4
Première langue parlée	9 235 311	33 619	0,4
Fréquentation scolaire	9 235 311	124 922	1,4
Niveau d'instruction	9 235 311	14 508	0,2
Dernière classe suivie	3 635 999	1 344	0,0
Diplôme	3 408 103	5	0,0
Possession d'acte de naissance	11 441 311	63 917	0,6
Survie du père	11 441 311	0	0,0
Survie de la mère	11 441 311	0	0,0
Statut par rapport à l'activité	5 467 083	20 593	0,4
État matrimonial			
Enfants nés vivants	6 547 599	19 515	0,3
Enfants survivants			

1.2.3.2. Évaluation externe

Le tableau 1.2 révèle que la proportion des enfants de 0-17 ans est passée de 54,0% en 2009 à 53,6 % en 2022, soit une baisse de 0,4 point de pourcentage. Cette légère baisse est vraisemblable, car le pays se caractérise par une fécondité très élevée.

Tableau 1.2 : Proportion des enfants âgés de 0 à 17 ans (en %) par année de recensement

Année du recensement	Proportion des enfants âgés de 0 à 17 ans (%)
1976	49,8
1987	-
1998	-
2009	54,0
2022	53,6

1.3. Vue d'ensemble

Le chapitre met en lumière un contexte complexe marqué par l'instabilité politique, les conflits, et des défis socioéconomiques majeurs, qui affectent directement les enfants du Mali. Les crises politico-sécuritaires ont créé un environnement difficile, entravant l'accès aux services de base, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. La pauvreté persistante et l'insécurité alimentaire exacerbent les problèmes de malnutrition et de mortalité infantile, tandis que les pratiques traditionnelles néfastes continuent de défavoriser les filles.

Malgré ces défis, le Mali a mis en place un cadre juridique solide pour protéger les droits des enfants, avec l'adoption de lois et la ratification de conventions internationales. Toutefois, l'application de ces lois

reste difficile en raison des obstacles socioculturels et économiques.

Les aspects méthodologiques détaillés dans ce chapitre fournissent des bases solides pour l'analyse des données recueillies, notamment en ce qui concerne la scolarisation, la santé, et les conditions de vie des enfants.

CHAPITRE 2 : VOLUME, POIDS ET CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES ENFANTS

Ce chapitre présente une analyse des caractéristiques démographiques des enfants âgés de 0 à 17 ans à travers plusieurs variables, notamment le volume, le poids démographique, le sexe, le milieu de résidence (urbain et rural), ainsi que les différences régionales. À travers une série de tableaux et de graphiques, il offre un aperçu de la répartition des enfants selon diverses variables, telles que le type de population (sédentaire ou nomade), la nationalité et les années d'âges. Cette analyse descriptive permet de mieux comprendre la structure par âge et sexe des enfants et d'identifier les variations régionales qui peuvent influencer la planification des services sociaux, éducatifs et sanitaires. Ce chapitre met en lumière les disparités qui existent entre les groupes d'enfants, ce qui souligne l'importance d'adapter les politiques publiques pour répondre aux besoins spécifiques de chaque sous-groupe de cette population. Il s'agit également d'examiner le taux de croissance des différents groupes d'âge entre le RGPH de 2009 et celui de 2022.

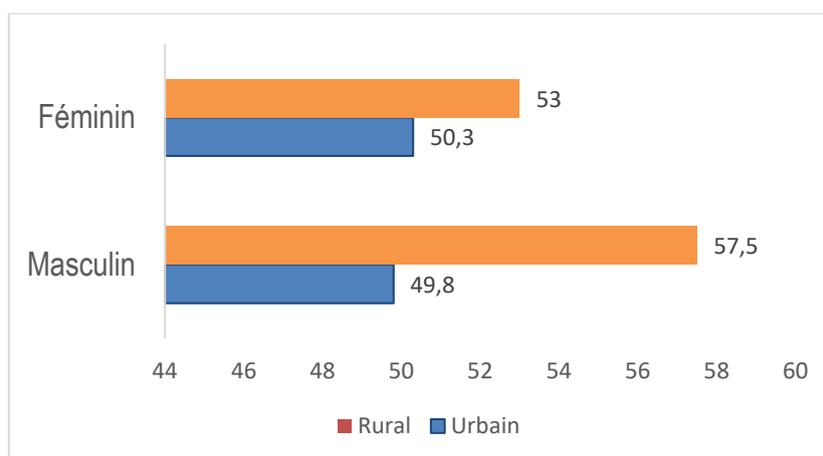
2.1. Volume et poids au niveau national et variation selon le milieu de résidence

Le tableau 2.1 donne une répartition des enfants qui montre une différence notable entre le milieu urbain et rural, avec un poids démographique plus élevé en milieu rural (55,2 %) comparé au milieu urbain (50,0 %). De plus, selon le sexe, au niveau national, les garçons sont plus représentés que les filles (55,0% contre 52,1 %). Enfin, le poids démographique des garçons est plus important en milieu rural comparativement au milieu urbain avec respectivement 57,5% et 49,8%.

Tableau 2.1 : Effectif et poids démographique (en %) des enfants par sexe selon le milieu de résidence et le groupe d'âge

Milieu de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Urbain						
0-14	1 452 681	43,4	1 449 060	42,5	2 901 741	43,0
15-17	213 349	6,4	264 711	7,8	478 061	7,1
Ensemble (0 à 17 ans)	1 666 031	49,8	1 713 771	50,3	3 379 802	50,0
Rural						
0-14	3 746 983	51,0	3 418 610	47,2	7 165 593	49,1
15-17	473 268	6,4	422 648	5,8	895 916	6,1
Ensemble (0 à 17 ans)	4 220 250	57,5	3 841 259	53,0	8 061 509	55,2
Ensemble						
0-14	5 199 664	48,6	4 867 670	45,7	10 067 334	47,2
15-17	686 617	6,4	687 360	6,5	1 373 977	6,4
Ensemble (0 à 17 ans)	5 886 281	55,0	5 555 030	52,1	11 441 311	53,6

Graphique 2.1 : Poids par milieu de résidence et par sexe



2.2. Volume et poids (%) démographique des enfants selon la région

2.2.1. Volume et poids (%) démographique des enfants (0-14 ans)

Le poids démographique des enfants de 0 à 14 ans varie de manière modérée entre les régions. Par exemple, la région de Bamako a le poids démographique le plus faible (42,2 %), tandis que des régions comme Nara et Kita présentent des poids plus élevés, respectivement à 51,8 % et 51,2 %. Les garçons ont généralement un poids démographique légèrement supérieur à celui des filles dans la plupart des régions. La moyenne nationale pour les garçons est de 48,6 % contre 42,8 % pour les filles. Ces disparités régionales et de genre suggèrent que des politiques différenciées pourraient être nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des enfants dans différentes régions du pays (Cf. tableau en annexe).

2.2.2. Volume et poids (%) démographique des enfants de 15-17 ans

Les enfants âgés de 15 à 17 ans représentent en moyenne 6,4 % de la population totale des enfants, avec des variations régionales allant de 5 % à 7 %. Le district de Bamako enregistre un poids relativement élevé (7,1 %), tandis que la région de Ménaka affiche le poids le plus faible (5,2 %).

Selon le sexe, le poids démographique entre les garçons et les filles dans ce groupe d'âge est relativement équilibré, avec 6,4 % pour les garçons et 6,5 % pour les filles. De plus, on observe une prédominance du poids des filles dans le district de Bamako (8 %) et les régions de Gao (5,8 %) et Ménaka (5,4 %) (voir le tableau en annexe).

2.2.3. Volume et poids (%) démographique des enfants (0-17 ans)

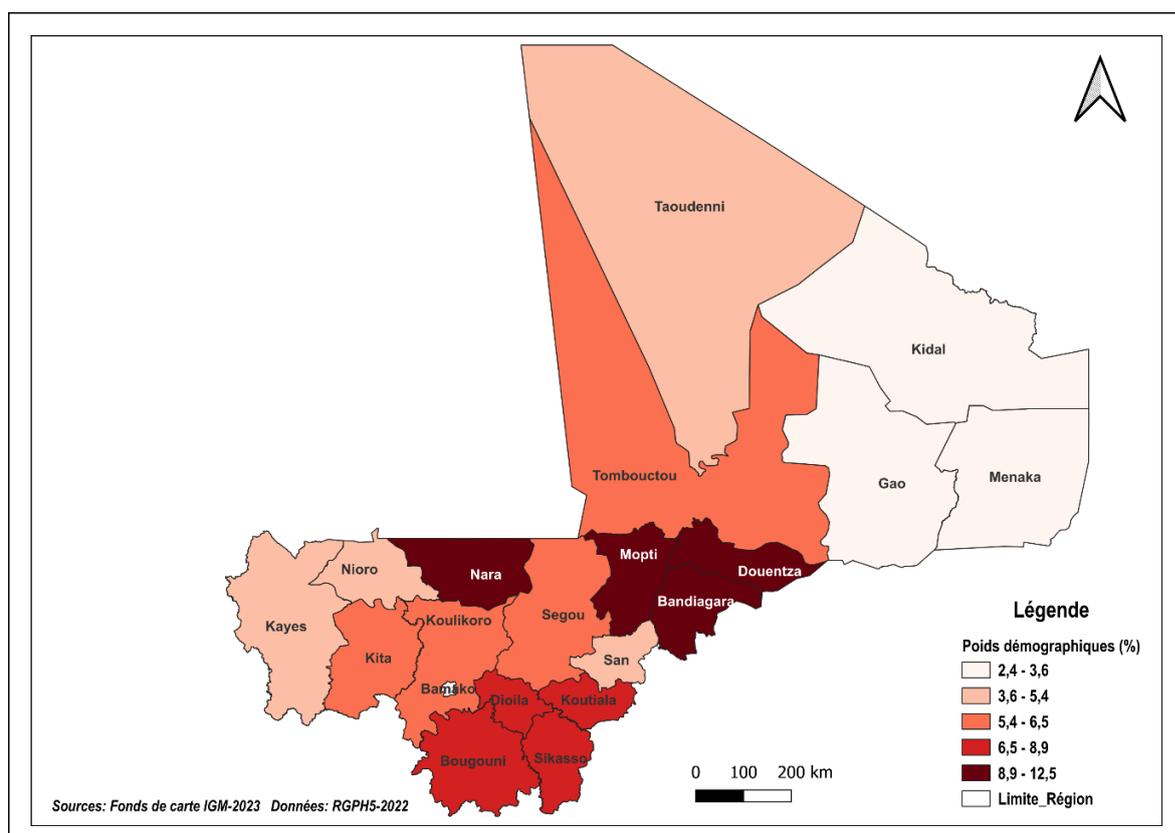
Le tableau 2.2 révèle que, le poids démographique des enfants âgés de 0 à 17 ans varie entre 45,8 % et 57,9 % au niveau des régions. Les régions de Nioro, Kita, et Nara affichent les poids les plus élevés avec respectivement 57,9 %, 57,6 % et 57,5 %, tandis que Taoudenni et Kidal présentent les poids les plus faibles avec respectivement 45,8 % et 46,6 %. Le poids des garçons est inférieur à celui des filles

seulement dans le district de Bamako (48,6%).

Tableau 2.2 : Effectif et poids démographique (en %) des enfants âgés de 0 à 17 ans par région selon le sexe

Région	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Kayes	509 365	56,0	482 945	52,6	992 310	54,3
Koulikoro	633 970	55,8	586 520	52,8	1 220 490	54,3
Sikasso	426 574	56,4	408 253	52,9	834 827	54,6
Ségou	614 996	55,8	575 635	52,0	1 190 631	53,9
Mopti	231 771	53,8	206 750	50,2	438 521	52,1
Tombouctou	192 854	53,0	163 395	49,5	356 250	51,4
Gao	187 934	53,7	167 314	50,7	355 248	52,2
Kidal	20 727	47,9	16 199	44,9	36 926	46,6
Taoudenni	26 044	47,5	19 506	43,7	45 550	45,8
Ménaka	68 751	55,8	49 907	49,0	118 658	52,7
Nioro	199 718	61,4	187 747	54,6	387 466	57,9
Kita	204 801	60,3	186 917	54,9	391 718	57,6
Dioïla	191 389	56,8	176 292	52,2	367 681	54,5
Nara	84 758	60,7	75 674	54,3	160 432	57,5
Bougouni	456 288	57,6	416 816	53,7	873 104	55,7
Koutiala	334 664	59,4	323 839	54,9	658 502	57,1
San	236 416	57,2	214 431	53,4	450 847	55,3
Douentza	40 128	53,5	37 077	51,3	77 205	52,4
Bandiagara	213 030	59,6	197 278	54,4	410 307	57,0
Bamako	1 012 103	48,6	1 062 536	49,9	2 074 639	49,3
Ensemble	5 886 281	55,0	5 555 030	52,1	11 441 311	53,6

Carte 2.1 : Poids des enfants par région



2.3. Volume et poids (%) démographique des enfants selon le type de population (sédentaire, nomade)

Le tableau 2.3 montre la répartition des enfants selon leur mode de vie (sédentaire ou nomade). La majorité des enfants (environ 98 %) vivent de façon sédentaire, ce qui représente une très grande partie de cette population. Le poids démographique est plus élevé chez les enfants sédentaires (53,7 %) par rapport aux enfants nomades (50,1 %). Chez les enfants sédentaires, les garçons ont un poids démographique plus élevé (55,1 %) que les filles (52,2 %). Chez les enfants nomades, le poids est également plus élevé pour les garçons (52,3 %) que pour les filles (47,6 %).

Tableau 2.3 : Effectif et poids démographiques des enfants âgés de 0-17 ans par sexe selon le type de population et le groupe d'âge

Type de population et groupes d'âge des enfants	Sexe et poids démographique des enfants					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
Sédentaire	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
0-14	5 088 839	48,7	4 783 797	45,7	9 872 636	47,2
15-17	673 854	6,4	677 031	6,5	1 350 886	6,5
Ensemble	5 762 693	55,1	5 460 828	52,2	11 223 521	53,7
Nomade						
0-14	110 825	46,9	83 873	42,4	194 698	44,8
15-17	12 763	5,4	10 328	5,2	23 091	5,3
Ensemble	123 588	52,3	94 202	47,6	217 789	50,1
Ensemble						
0-14	5 199 664	48,6	4 867 670	45,7	10 067 334	47,2
15-17	686 617	6,4	687 360	6,5	1 373 977	6,4
Ensemble	5 886 281	55	5 555 030	52,1	11 441 311	53,6

2.4. Volume et poids (%) démographique des enfants selon la nationalité

Le tableau 2.4 révèle que, la grande majorité des enfants sont de nationalité malienne, représentant 53,7 % de l'ensemble des enfants. Les garçons constituent 55,2 % et les filles 52,2 %. Les enfants étrangers représentent 28,1 % de la population totale des étrangers, avec un poids légèrement supérieur pour les garçons (28,4 %) par rapport aux filles (27,8 %). Les enfants apatrides représentent 0,01 % de l'ensemble des enfants. Ils représentent 46 % des apatrides avec un poids plus élevé chez les garçons (48,7 %) que chez les filles (43,1 %).

Tableau 2.4 : Effectif et poids démographique (en %) des enfants par sexe selon la nationalité et le groupe d'âge

Nationalité et Groupes d'âges des enfants	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
Malien	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
0-14	5 185 933	48,7	4 854 436	45,8	10 040 369	47,3
15-17	683 815	6,4	684 232	6,5	1 368 047	6,4
Ensemble	5 869 748	55,2	5 538 668	52,2	11 408 416	53,7
Etranger						
0-14	10 891	23,2	10 594	22,1	21 485	22,6
15-17	2 418	5,2	2 740	5,7	5 158	5,4
Ensemble	13 309	28,4	13 335	27,8	26 644	28,1
Apatride						
0-14	466	42,4	394	38,0	860	40,2
15-17	70	6,3	53	5,1	123	5,7
Ensemble	536	48,7	447	43,1	983	46,0
NSP						
0-14	2 373	49,5	2 246	44,6	4 619	47,0
15-17	315	6,6	335	6,6	650	6,6
Ensemble	2 688	56,1	2 581	51,3	5 269	53,6
Ensemble						
0-14	5 199 664	48,6	4 867 670	45,7	10 067 334	47,2
15-17	686 617	6,4	687 360	6,5	1 373 977	6,4
Ensemble	5 886 281	55,0	5 555 030	52,1	11 441 311	53,6

2.5. Variation selon l'âge et groupe d'âges quinquennaux

2.5.1. Structure selon l'année d'âge

Le tableau 2.5 révèle que, l'effectif et la proportion des enfants de 0 à 17 ans par années d'âge pour l'ensemble des deux sexes et pour chaque sexe. La distribution des enfants est assez uniforme, ce qui montre également une répartition stable sur les différentes années d'âge. Les pics de pourcentage sont observés aux bas âges. Les proportions sont très proches entre les garçons et les filles, reflétant un équilibre presque parfait dans la composition démographique par sexe pour chacune des années d'âge.

Tableau 2.5 : Répartition des enfants (en %) par sexe selon les années d'âges de (0 à 17 ans)

Années d'âges	Sexe					
	Masculin	%	Féminin	%	Ensemble	%
0	360 032	6,1	342 432	6,2	702 464	6,1
1	365 126	6,2	342 334	6,2	707 460	6,2
2	412 189	7,0	383 887	6,9	796 076	7,0
3	428 595	7,3	404 232	7,3	832 827	7,3
4	414 510	7,0	391 428	7,0	805 938	7,0
5	389 998	6,6	365 488	6,6	755 486	6,6
6	383 980	6,5	359 938	6,5	743 918	6,5
7	367 495	6,2	343 694	6,2	711 189	6,2
8	345 108	5,9	323 260	5,8	668 368	5,8
9	294 533	5,0	274 695	4,9	569 228	5,0
10	331 223	5,6	303 621	5,5	634 844	5,5
11	274 886	4,7	252 647	4,5	527 533	4,6
12	311 653	5,3	283 600	5,1	595 254	5,2
13	266 422	4,5	252 667	4,5	519 089	4,5
14	253 914	4,3	243 746	4,4	497 660	4,3
15	247 877	4,2	241 315	4,3	489 192	4,3
16	226 166	3,8	227 311	4,1	453 477	4,0
17	212 575	3,6	218 733	3,9	431 308	3,8
Ensemble (0-17ans)	5 886 281	100,0	5 555 030	100,0	11 441 311	100,0

2.5.2. Structure selon le groupe d'âges

Le tableau 2.6 présente la répartition des enfants en trois grands groupes d'âge : 0-4 ans, 5-9 ans, et 10-14 ans. Le groupe 0-4 ans représente environ 38 % de la population des enfants, tandis que les groupes 5-9 ans et 10-14 ans représentent respectivement 34 % et 28 %. La répartition est très équilibrée entre garçons et filles, avec des pourcentages très proches dans chaque groupe d'âge.

Tableau 2.6 : Répartition des enfants par sexe selon les groupes d'âges quinquennaux

Groupes d'âges des enfants	Sexe					
	Masculin	%	Féminin	%	Ensemble	%
Enfants de 0-4 ans	1 980 451	38,1	1 864 314	38,3	3 844 765	38,2
Enfants de 5-9 ans	1 781 114	34,3	1 667 075	34,2	3 448 189	34,3
Enfants de 10-14 ans	1 438 099	27,7	1 336 282	27,5	2 774 380	27,6
Ensemble (enfants de 0-14 ans)	5 199 664	100,0	4 867 670	100,0	10 067 334	100,0

Le tableau 2.7 révèle que, parmi les enfants âgés de 0 à 17 ans, les moins de cinq ans sont le plus représentés (33,6 %) et dans une moindre mesure les enfants âgés de 5-9 ans (30,1%). Quel que soit le

sexe, on observe la même tendance dans les groupes d'âge 0-4 ans et 5-9 ans.

Tableau 2.7 : Répartition des enfants par sexe selon les groupes d'âges

Groupe d'âge	Sexe					
	Masculin	%	Féminin	%	Ensemble	%
Enfants de 0-4 ans	1 980 451	33,6	1 864 314	33,6	3 844 765	33,6
Enfants de 5-9 ans	1 781 114	30,3	1 667 075	30,0	3 448 189	30,1
Enfants de 10-14 ans	1 438 099	24,4	1 336 282	24,1	2 774 380	24,2
Enfants de 15-17 ans	686 617	11,7	687 360	12,4	1 373 977	12,0
Ensemble (Enfants de 0-17 ans)	5 886 281	100,0	5 555 030	100,0	11 441 311	100,0

2.6. Évolution du poids démographique des enfants de 2009 à 2022

Le tableau 2.8 révèle que, le poids démographique des enfants de 0 à 14 ans a légèrement augmenté, passant de 46,7 % en 2009 à 47,2% en 2022. Cette hausse reflète une croissance stable de la population des enfants dans ce groupe d'âge. Les adolescents de 15 à 17 ans ont maintenu un poids démographique stable, à environ 6,4 %, entre 2009 et 2022. Ce groupe continue de représenter une proportion relativement stable de la population totale. Le poids des enfants de 0 à 17 ans dans la population totale a légèrement augmenté, passant de 53 % en 2009 à 53,6 % en 2022. Les garçons continuent d'avoir un poids démographique légèrement supérieur à celui des filles dans toutes les tranches d'âge, à la fois en 2009 et en 2022. Cette différence, bien que faible, reste constante au fil des années.

Tableau 2.8 : Évolution de l'effectif et du poids démographique (%) des enfants par sexe selon le groupe d'âge de 2009 à 2022

Groupe d'âge et année de recensement	Sexe et poids démographique des enfants					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
0 à 14 ans						
2009	3 450 612	47,9	3 314 600	45,3	6 765 212	46,7
2022	5 199 664	48,6	4 867 670	45,7	10 067 334	47,2
15 à 17 ans						
2009	458 338	6,3	476 192	6,5	934 530	6,4
2022	686 617	6,4	687 360	6,5	1 373 977	6,4
0 à 17 ans						
2009	3 908 950	50,3	3 790 792	51,8	7 699 742	53,0
2022	5 886 281	55,0	5 555 030	52,1	11 441 311	53,6

2.7. Vue d'ensemble

Ce chapitre donne dans un premier temps, un aperçu sur la taille et la structure par âge et par sexe des enfants au Mali. Dans un second temps, les variations des effectifs des enfants sont analysées selon les années et les groupes d'âges et le sexe. Enfin, l'évolution du poids démographique des enfants est analysée entre 2009 et 2022. Au RGPH5, 11 441 311 personnes sur une population résidente totale de 21 347 587 avaient moins de 18 ans. Parmi les enfants de 0-17 ans, 5 886 281 sont de sexe masculin et 5 555 031 de sexe féminin, soit une légère prédominance des enfants de sexe masculin. En d'autres termes, les enfants représentent 53,6 % de la population résidente totale. De plus, ils sont plus nombreux en milieu rural (55,2 %) que le milieu urbain (50,0 %).

La proportion des enfants de 0-17 ans a varié légèrement entre 2009 et 2022. En effet, elle est passée de 54 % en 2009 à 53,6 % en 2022, soit une baisse de 0,4 point de pourcentage. Ainsi, la structure d'âge des enfants n'a presque pas changé sur la période 2009-2022, car l'indice synthétique de fécondité est

resté presque constant (6,1) en 2022. L'analyse régionale révèle que, la région de Taoudenni a le poids démographique des enfants le plus faible (39,4 %), tandis que des régions comme Nara et Nioro ont les poids le plus élevés avec respectivement 51,8 % et 51,5 %.

CHAPITRE 3 : SITUATION DES ENFANTS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Ce chapitre examine les taux de scolarisation des enfants âgés de 3 à 17 ans, en mettant l'accent sur les disparités entre le milieu urbain et rural, ainsi que sur les différences de genre. De plus, il explore plusieurs dimensions de l'éducation, dont la marginalisation scolaire et la scolarisation des enfants selon la survie des parents. Les données analysées sont présentées sous forme de tableaux et graphiques pour illustrer la situation des enfants en matière d'éducation à travers différentes régions du pays, permettant d'identifier les régions et sous-groupes d'enfants les plus vulnérables face aux inégalités d'accès à l'éducation.

3.1. Scolarisation des enfants

3.1.1. Niveau de la scolarisation dans le préscolaire

3.1.1.1. Taux brut de scolarisation au niveau préscolaire

Le taux brut de scolarisation au préscolaire est significativement plus élevé en milieu urbain (15,8 %) qu'en milieu rural (3 %). Les taux sont très proches entre les garçons (6,4 %) et les filles (6,6 %), indiquant une parité en termes d'accès au préscolaire selon le sexe.

Tableau 3.1 : Taux brut de scolarisation au préscolaire des enfants de 3-6 ans (en %) par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	15,7	15,9	15,8
Rural	3,0	3,0	3,0
Ensemble	6,4	6,6	6,5

Le tableau 3.2 montre le taux brut de scolarisation au préscolaire des enfants de 3 à 6 ans par région de résidence et par sexe. Bamako enregistre le taux de scolarisation au préscolaire le plus élevé (18 %), tandis que des régions comme Kidal et Taoudenni ont des taux extrêmement bas (0,4 % et 0,2 % respectivement).

Le taux de scolarisation est similaire entre garçons (6,4 %) et filles (6,6 %), indiquant une bonne parité en termes d'accès à l'éducation préscolaire.

Certaines régions comme Koulikoro (6,3 %), Sikasso (5,8 %), et Ségou (4,9 %) montrent des taux de scolarisation modérés par rapport à Bamako. Des régions comme Nara (0,9 %), Bandiagara (1,9 %), et Douentza (2,9 %) présentent des taux de scolarisation très faibles. Il existe des disparités significatives entre les régions en termes de scolarisation préscolaire. Bamako a de loin le taux de scolarisation le plus élevé, ce qui reflète une meilleure infrastructure et un accès plus facile à l'éducation dans les zones urbaines. Les régions avec des taux extrêmement bas, telles que Kidal et Taoudenni, nécessitent des investissements urgents dans l'infrastructure éducative pour offrir des opportunités d'éducation préscolaire aux jeunes enfants.

Tableau 3.2: Taux brut de scolarisation au préscolaire des enfants de 3-6 ans (%) par sexe selon la région

Région	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	5,1	4,9	5,0
Koulikoro	6,2	6,3	6,3
Sikasso	5,8	5,8	5,8
Ségou	4,8	5,0	4,9
Mopti	4,1	4,4	4,2
Tombouctou	2,4	2,7	2,5
Gao	3,4	3,8	3,6
Kidal	0,4	0,4	0,4
Taoudenni	0,2	0,3	0,2
Ménaka	0,5	0,7	0,6
Nioro	3,4	3,2	3,3
Kita	3,7	3,6	3,7
Dioïla	3,8	3,8	3,8
Nara	0,9	1,0	0,9
Bougouni	3,5	3,4	3,5
Koutiala	3,1	3,2	3,1
San	3,2	3,0	3,1
Douentza	2,9	2,9	2,9
Bandiagara	1,8	1,9	1,9
Bamako	17,9	18,1	18,0
Ensemble	6,4	6,6	6,5

3.1.1.2. Taux net de scolarisation au niveau préscolaire

Le TNS est légèrement inférieur au taux brut, ce qui suggère que certains enfants inscrits au préscolaire sont soit plus jeunes soit plus âgés que la tranche d'âge officielle de 3 à 6 ans. Le tableau 3.3 révèle que, le taux net de scolarisation (TNS) au préscolaire est considérablement plus élevé en milieu urbain (15,5 %) comparé au milieu rural (2,9 %). Cela signifie qu'une proportion plus importante d'enfants en âge préscolaire (3-6 ans) est effectivement scolarisée en milieu urbain par rapport aux zones rurales. Les taux de scolarisation sont presque identiques entre les garçons (6,3 %) et les filles (6,4 %), indiquant une parité de genre dans l'accès à l'éducation préscolaire. Cependant, l'écart significatif entre les milieux urbain et rural.

Tableau 3.3 : Taux net de scolarisation (TNS) au préscolaire (en %) par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	15,4	15,6	15,5
Rural	2,9	2,9	2,9
Ensemble	6,3	6,4	6,3

Le tableau 3.4 montre que le taux net de scolarisation (TNS) au préscolaire est fortement influencé par la région de résidence. Bamako affiche un taux nettement supérieur (17,7 %), ce qui indique un accès plus facile aux infrastructures préscolaires en milieu urbain. En revanche, des régions comme Kidal, Taoudenni, et Ménaka enregistrent des taux extrêmement bas, autour de 0,2 % à 0,5 %, révélant des défis majeurs en matière d'accès à l'éducation dans ces zones reculées. La différence entre les sexes est relativement faible dans l'ensemble des régions, avec un taux légèrement supérieur pour les filles dans certaines régions comme Koulikoro et Bamako.

Tableau 3.4: Taux net de scolarisation (TNS) au préscolaire (%) par sexe selon la région

Région	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	5,0	4,9	5,0
Koulikoro	6,1	6,2	6,2
Sikasso	5,7	5,6	5,7
Ségou	4,7	4,9	4,8
Mopti	3,8	4,2	4,0
Tombouctou	2,2	2,5	2,3
Gao	3,2	3,6	3,4
Kidal	0,4	0,4	0,4
Taoudenni	0,2	0,2	0,2
Ménaka	0,5	0,6	0,5
Nioro	3,3	3,2	3,2
Kita	3,7	3,6	3,6
Dioïla	3,8	3,7	3,7
Nara	0,8	0,9	0,9
Bougouni	3,5	3,4	3,4
Koutiala	3,0	3,1	3,1
San	3,1	3,0	3,0
Douentza	2,7	2,8	2,8
Bandiagara	1,6	1,7	1,7
Bamako	17,7	17,8	17,7
Ensemble	6,3	6,4	6,3

3.1.2. Niveau de la scolarisation au primaire

3.1.2.1. Taux brut de scolarisation au primaire ou fondamental 1

Le tableau 3.5 révèle des disparités significatives dans le taux brut de scolarisation au primaire entre les milieux urbain et rural. En milieu urbain, le taux est proche de 100 %, indiquant une bonne couverture scolaire. Par contre, en milieu rural, ce taux tombe à environ 48,4 %, ce qui souligne les obstacles persistants à l'accès à l'éducation dans ces zones.

Tableau 3.5: Taux brut de scolarisation au primaire des enfants de 7-12 ans (en %) par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	100,4	97,5	98,9
Rural	49,9	46,8	48,4
Ensemble	63,7	61,9	62,8

Selon le tableau 3.6, au niveau régional, Bamako enregistre le taux le plus élevé (105,8 %), ce qui pourrait refléter l'inscription d'enfants hors de la tranche d'âge officielle pour l'école primaire. En revanche, les régions comme Taoudenni et Kidal affichent des taux très bas, respectivement 1,9 % et 2,4 %, ce qui souligne la nécessité de renforcer les efforts pour améliorer l'accès à l'éducation dans ces zones. Les différences entre les sexes sont présentes, mais modestes, avec un taux de scolarisation légèrement plus élevé pour les garçons dans plusieurs régions.

Tableau 3.6 : Taux brut de scolarisation au primaire des enfants de 7-12 ans (en %) par sexe selon la région

Région	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	72,1	65,0	68,7
Koulikoro	71,0	67,9	69,5
Sikasso	67,6	66,4	67,0
Ségou	52,3	50,4	51,4
Mopti	30,7	33,0	31,8
Tombouctou	19,2	21,7	20,3
Gao	30,5	33,1	31,7
Kidal	2,3	2,4	2,4
Taoudenni	1,8	2,1	1,9
Ménaka	5,6	6,9	6,1
Nioro	50,6	44,0	47,5
Kita	70,8	63,2	67,3
Dioïla	63,3	57,1	60,4
Nara	21,3	20,5	20,9
Bougouni	66,1	59,6	63,1
Koutiala	60,6	56,8	58,7
San	58,5	55,9	57,3
Douentza	24,2	25,7	24,9
Bandiagara	27,2	28,9	28,0
Bamako	108,0	103,7	105,8
Ensemble	63,7	61,9	62,8

3.1.2.2. Taux net de scolarisation au primaire

Le tableau 3.7 révèle que, au niveau national, le taux net de scolarisation au primaire est de 44,9 %, dont 45,2 % pour les garçons et 44,7 % pour les filles. Il est élevé en milieu urbain, atteignant 71,6 % pour l'ensemble des enfants de 7 à 12 ans, avec une légère différence entre les garçons (72,5 %) et les filles (70,8 %). En milieu rural, le taux est significativement plus bas, à 34,3 %, ce qui montre une grande disparité d'accès à l'éducation entre les zones urbaines et rurales. Les différences entre les sexes sont faibles, mais les garçons ont un léger avantage avec un taux de 34,9 % contre 33,7 % pour les filles.

Tableau 3.7 : Taux net de scolarisation au primaire des enfants de 7-12 ans (%) par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	72,5	70,8	71,6
Rural	34,9	33,7	34,3
Ensemble	45,2	44,7	44,9

Le tableau 3.8 indique que les taux varient considérablement entre les régions. Bamako se distingue avec un taux élevé de 77,1 %, bien au-dessus de la moyenne nationale. D'autres régions comme Koulikoro et Sikasso ont des taux relativement élevés, autour de 50 %. Les régions de Kidal, Taoudenni, et Ménaka enregistrent des taux très bas, entre 1,1 % et 3,7 %, soulignant des défis majeurs en termes d'accès à l'éducation dans ces zones. Mopti, Tombouctou, et Gao présentent également des taux inférieurs à la moyenne nationale, autour de 21 %. Globalement, la différence entre les sexes est faible, avec un taux légèrement plus élevé pour les garçons (45,2 %) par rapport aux filles (44,7 %). Cependant, certaines régions comme Bamako et Koulikoro montrent des niveaux de scolarisation presque équivalents entre les sexes, ce qui indique des progrès vers une plus grande équité.

Tableau 3.8 : Taux net de scolarisation au primaire des enfants de 7-12 ans (en %) par sexe selon la région

Région	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	47,7	44,9	46,4
Koulikoro	50,8	50,0	50,4
Sikasso	49,3	48,6	48,9
Ségou	36,7	36,2	36,4
Mopti	21,1	22,8	21,9
Tombouctou	13,1	15,0	14,0
Gao	20,2	21,9	21,0
Kidal	1,1	1,2	1,1
Taoudenni	1,2	1,4	1,3
Ménaka	3,5	4,1	3,7
Nioro	34,0	31,1	32,6
Kita	49,7	46,1	48,0
Dioïla	44,4	41,8	43,2
Nara	14,7	14,6	14,7
Bougouni	46,6	43,3	45,1
Koutiala	43,7	40,9	42,3
San	42,0	41,3	41,7
Douentza	16,5	17,7	17,1
Bandiagara	18,9	20,1	19,5
Bamako	78,5	75,8	77,1
Ensemble	45,2	44,7	44,9

3.1.3. Niveau de la scolarisation au secondaire

3.1.3.1. Taux brut de scolarisation au Fondamental 2 ou secondaire 1^{er} cycle

Le tableau 3.09, affiche, un taux brut de scolarisation au niveau du fondamental 2 qui est nettement plus élevé en milieu urbain, atteignant 78,7 % pour l'ensemble des enfants de 13 à 15 ans. Les garçons ont un taux de scolarisation de 85,1 %, supérieur à celui des filles qui est de 73,2 %. En milieu rural, le taux est beaucoup plus faible, à 27 %, avec une légère différence entre les garçons (27,9 %) et les filles (25,9 %). Ces chiffres montrent une importante disparité entre les milieux urbain et rural.

Tableau 3.9: Taux brut de scolarisation au fondamental 2 des enfants de 13-15 ans (en %) par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	85,1	73,2	78,7
Rural	27,9	25,9	27,0
Ensemble	44,5	43,0	43,8

Au niveau du tableau 3.10, le district de Bamako affiche le taux le plus élevé avec 82,7 %, ce qui montre un accès beaucoup plus étendu à l'éducation dans la capitale. D'autres régions comme Sikasso (47,3 %) et Koulikoro (43,6 %) ont également des taux relativement élevés. Les régions de Kidal, Taoudenni, et Ménaka ont des taux extrêmement bas, avec respectivement 1 %, 1,8 %, et 5,4 %. Cela reflète les défis majeurs en termes d'accès à l'éducation dans ces zones. Globalement, la différence entre les sexes est faible, avec un taux légèrement plus élevé pour les garçons (44,5 %) par rapport aux filles (43 %). Cependant, certaines régions montrent une variation plus importante, notamment à Bamako où l'écart entre les sexes est significatif.

Tableau 3.10 : Taux brut de scolarisation au fondamental 2 des enfants de 13-15 ans (%) par sexe selon la région

Région	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	39,8	30,3	35,1
Koulikoro	44,4	42,8	43,6
Sikasso	46,5	48,2	47,3
Ségou	34,9	36,1	35,5
Mopti	25,8	28,2	26,9
Tombouctou	16,4	18,4	17,3
Gao	20,3	21,4	20,8
Kidal	1,0	1,0	1,0
Taoudenni	1,6	2,2	1,8
Ménaka	5,0	5,9	5,4
Nioro	18,7	12,0	15,5
Kita	42,8	36,7	40,0
Dioïla	35,3	34,4	34,9
Nara	10,0	7,9	9,0
Bougouni	34,0	30,5	32,4
Koutiala	41,3	44,3	42,8
San	39,6	42,6	41,0
Douentza	22,4	21,1	21,8
Bandiagara	19,0	20,1	19,5
Bamako	92,4	75,0	82,7
Ensemble	44,5	43,0	43,8

3.1.3.2. Taux net de scolarisation au Fondamental 2 ou secondaire 1^{er} cycle

Le tableau 3.11 indique que le taux net de scolarisation au fondamental 2 est de 41,7 % en milieu urbain, avec une légère différence entre les garçons (44,4 %) et les filles (39,5 %) au niveau du tableau 3.18. Ce taux est nettement plus élevé que celui observé en milieu rural. En milieu rural, le taux est considérablement plus faible, à seulement 13,2 %, avec des différences minimales entre les sexes.

Tableau 3.11 : Taux net de scolarisation au fondamental 2 des enfants de 13-15 ans (en %) par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	44,4	39,5	41,7
Rural	13,0	13,3	13,2
Ensemble	22,1	22,7	22,4

Le tableau 3.12, révèle des taux de scolarisation qui varient significativement entre les régions. Bamako affiche le taux le plus élevé avec 45,2 %, tandis que Kidal (0,5 %) et Taoudenni (0,7 %) ont les taux les plus bas. La différence entre garçons et filles est globalement faible, bien que certaines régions comme Koulikoro et Sikasso montrent des écarts plus importants.

Tableau 3.12 : Taux net de scolarisation au fondamental 2 des enfants de 13-15 ans (en %) par sexe selon la région

Région	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	17,1	15,3	16,2
Koulikoro	22,6	23,4	23,0
Sikasso	23,0	25,3	24,1
Ségou	17,0	18,7	17,8
Mopti	11,9	13,5	12,6
Tombouctou	7,3	9,0	8,1
Gao	8,6	9,3	8,9
Kidal	0,5	0,5	0,5
Taoudenni	0,6	0,9	0,7
Ménaka	2,0	2,6	2,2
Nioro	8,6	6,4	7,5
Kita	20,6	20,0	20,3
Dioïla	16,1	17,8	16,9
Nara	5,1	4,0	4,6
Bougouni	15,4	15,6	15,5
Koutiala	19,0	20,7	19,9
San	19,7	22,3	20,9
Douentza	9,8	10,4	10,1
Bandiagara	8,6	9,7	9,1
Bamako	49,8	41,5	45,2
Ensemble	22,1	22,7	22,4

3.1.3.3. Taux brut de scolarisation au secondaire 2d cycle

Le tableau 3.13, montre un taux brut de scolarisation au secondaire 2^d cycle de 55,4% au niveau national, extrêmement élevé en milieu urbain, atteignant 110,7 %, avec une différence marquée entre les garçons (129,4 %) et les filles (95,7 %). En milieu rural, ce taux est beaucoup plus bas, à 24,9 %. La différence entre garçons et filles est globalement élevée (60,8 % contre 50 %).

Tableau 3.13 : Taux brut de scolarisation (en %) au secondaire second cycle des enfants de 16-17 ans par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	129,4	95,7	110,7
Rural	28,6	20,9	24,9
Ensemble	60,8	50,0	55,4

Au niveau du tableau 3.14, Bamako se distingue avec un taux de scolarisation très élevé (114,2 %), bien au-dessus des autres régions. À l'inverse, les régions comme Kidal (0,3 %), Taoudenni (0,9 %), et Ménaka (3,8 %) affichent les taux les plus bas, indiquant des défis significatifs en matière d'accès à l'éducation dans ces régions. Dans la majorité des régions, les garçons ont un taux de scolarisation plus élevé que les filles, comme en témoignent les données de Koulikoro (57,3 % pour les garçons contre 46,9 % pour les filles) et de Bamako. Cependant, certaines régions montrent une meilleure parité, comme San où les filles ont même un taux légèrement supérieur (50,5 % contre 48,5 % pour les garçons).

Tableau 3.14 : Taux brut de scolarisation (en %) au secondaire second cycle des enfants de 16-17 ans par sexe selon la région

Région	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	38,4	23,5	30,9
Koulikoro	57,3	46,9	52,1
Sikasso	71,9	60,0	66,1
Ségou	41,6	38,6	40,2
Mopti	31,3	31,1	31,2
Tombouctou	20,1	18,7	19,4
Gao	24,6	22,1	23,4
Kidal	0,4	0,2	0,3
Taoudenni	1,0	0,8	0,9
Ménaka	4,7	2,9	3,8
Nioro	15,5	8,9	12,1
Kita	46,0	28,6	37,3
Dioïla	40,1	31,6	36,2
Nara	8,0	5,6	6,8
Bougouni	39,3	24,5	32,4
Koutiala	59,9	51,3	55,6
San	48,5	50,5	49,4
Douentza	24,3	19,0	21,8
Bandiagara	25,8	23,7	24,9
Bamako	138,1	96,3	114,2
Ensemble	60,8	50,0	55,4

3.1.3.4. Taux net de scolarisation au secondaire 2d cycle

Le taux net de scolarisation au secondaire second cycle au niveau du tableau 3.15 est de 29 % en milieu urbain, avec une légère différence entre les garçons (31,8 %) et les filles (26,8 %).

En milieu rural, ce taux est nettement plus bas, à 5,8 %, avec peu de différence entre les sexes. Ces chiffres révèlent une grande disparité entre les zones urbaines et rurales en termes d'accès à l'enseignement secondaire.

Tableau 3.15 : Taux net de scolarisation (en %) au secondaire second cycle des enfants de 16-17 ans par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	31,8	26,8	29,0
Rural	6,2	5,4	5,8
Ensemble	14,4	13,7	14,1

Le tableau 3.16 affiche un taux net de scolarisation qui varie considérablement entre les régions, avec Bamako en tête (31,8 %) et des taux très bas dans des régions comme Kidal (0 %) et Taoudenni (0,1 %). Les différences entre garçons et filles sont minimales dans la plupart des régions, bien que certaines, comme San, montrent un taux légèrement plus élevé pour les filles (12,7 % contre 11,1 % pour les garçons).

Tableau 3.16 : Taux net de scolarisation (en %) au secondaire second cycle des enfants de 16-17 ans par sexe selon la région

Région	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	8,1	6,5	7,3
Koulikoro	14,0	13,3	13,7
Sikasso	14,9	14,8	14,9
Ségou	9,2	10,1	9,7
Mopti	7,5	7,9	7,7
Tombouctou	3,8	4,1	4,0
Gao	4,7	4,6	4,7
Kidal	0,0	0,1	0,0
Taoudenni	0,1	0,1	0,1
Ménaka	1,1	0,7	0,9
Nioro	3,8	2,6	3,2
Kita	9,7	7,6	8,7
Dioïla	8,2	8,0	8,1
Nara	2,3	1,6	1,9
Bougouni	7,9	6,3	7,1
Koutiala	11,8	10,7	11,2
San	11,1	12,7	11,8
Douentza	5,9	4,3	5,1
Bandiagara	5,2	4,9	5,1
Bamako	36,1	28,6	31,8
Ensemble	14,4	13,7	14,1

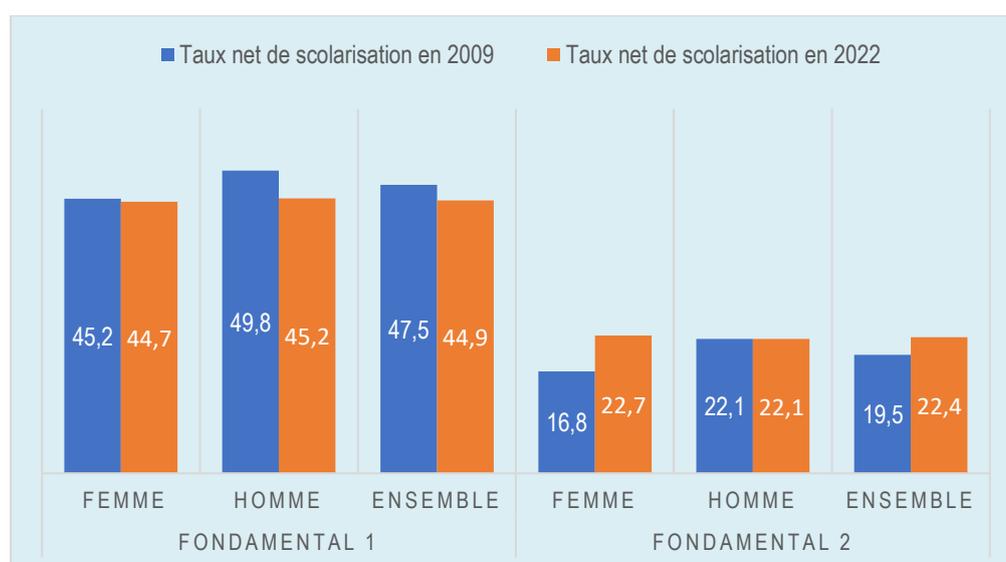
3.1.4. Évolution du taux net de scolarisation au Fondamental 1 et au Fondamental 2 de 2009 à 2022 selon le sexe

Le graphique 3.01, révèle que, le taux net de scolarisation au fondamental 1 a baissé de 2009 à 2022 en passant de 47,5 % à 44,9 %. En effet, cette régression intervient dans un contexte de crise sécuritaire ayant occasionné la fermeture de plus de 1 700 écoles (UNICEF, 2022).

En ce qui concerne le fondamental 2, le taux net a augmenté en passant de 19,5 % en 2009 à 22,4% en 2022. Selon le sexe, on observe également une baisse du taux net de scolarisation au Fondamental 1 ou Primaire. Cette baisse est plus importante chez les garçons (-4,6 %) que les filles (-0,4 %).

En revanche, au Fondamental 2, le taux net de scolarisation est en hausse chez les filles (+ 6 %) et ne varie presque pas chez les garçons (+ 0,1 %).

Graphique 3.2: Évolution du taux net de scolarisation (en %) au Fondamental 1 et au Fondamental 2 de 2009 à 2022



3.1.5. Marginalisation scolaire chez les enfants

La tendance générale montre que l'accès à l'éducation semble meilleur en milieu urbain, bien que les disparités entre les sexes persistent dans les deux milieux de résidence (urbain et rural) (tableau 3.17). En revanche, en milieu rural, la proportion d'enfants n'ayant jamais fréquenté l'école est élevée pour tous les groupes d'âge, avec 63 % pour les 7-12 ans. Cette proportion diminue avec l'âge, bien que plus lentement dans les zones urbaines, atteignant 13,9 % pour les 16-17 ans. Contrairement à la tendance urbaine, les différences entre garçons et filles sont plus minimes en milieu rural, mais les garçons sont légèrement plus nombreux à n'avoir jamais été scolarisés dans le groupe des 7-12 ans (63,3 % contre 62,7 %).

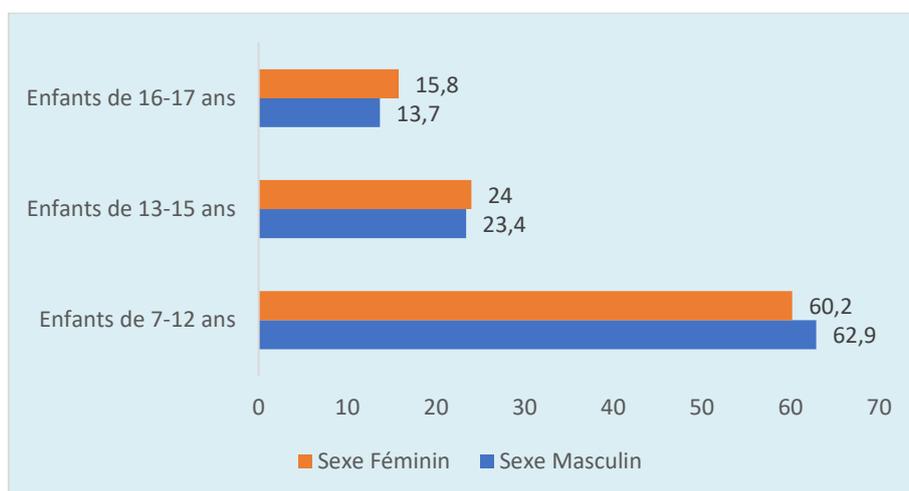
La proportion d'enfants n'ayant jamais fréquenté l'école est globalement plus élevée en milieu rural que dans le milieu urbain pour toutes les tranches d'âge. La différence la plus marquée est observée chez les enfants de 7-12 ans, où 63 % des enfants en milieu rural n'ont jamais fréquenté l'école, contre 52,5 % en milieu urbain.

Tableau 3.17 : Répartition (en %) des enfants n'ayant jamais fréquenté l'école par sexe selon le milieu de résidence et le groupe d'âge

Milieu de résidence et groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain			
Enfants de 7-12 ans	59,9	47,1	52,5
Enfants de 13-15 ans	23,8	30,3	27,6
Enfants de 16-17 ans	16,3	22,6	19,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Rural			
Enfants de 7-12 ans	63,3	62,7	63,0
Enfants de 13-15 ans	23,4	22,8	23,1
Enfants de 16-17 ans	13,3	14,5	13,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Ensemble des enfants de 7-17 ans			

Milieu de résidence et groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Enfants de 7-12 ans	62,9	60,2	61,5
Enfants de 13-15 ans	23,4	24,0	23,7
Enfants de 16-17 ans	13,7	15,8	14,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Graphique 3.3: Répartition (en %) des enfants n'ayant jamais fréquenté l'école par sexe



3.2. Scolarisation des enfants selon la survie des parents et variation selon le milieu de résidence

Le tableau 3.18 indique que, parmi les enfants de 7-17 ans, le taux de fréquentation scolaire est de 44,4 %. Ce taux est plus élevé chez les garçons que les filles (45,1 % contre 43,6 %). Les enfants du milieu urbain (71,0 %) sont nettement avantagés que ceux du milieu rural (32,7 %), et ce, quel que soit le sexe en raison d'un meilleur accès aux infrastructures éducatives. L'analyse selon la survie des parents relève que, les enfants non-orphelins fréquentent plus l'école (44,5 %) que les orphelins (42,8 %). L'écart des taux de fréquentation scolaires est plus accentué en milieu urbain (71,6 % contre 64,6 %). Les filles orphelines en milieu rural sont les plus vulnérables, avec un taux de fréquentation scolaire de seulement 28,0 %. Ces inégalités appellent des politiques éducatives ciblées, particulièrement dans les zones rurales, pour les enfants orphelins et les filles.

Tableau 3.18 : Taux de fréquentation scolaire (%) d'enfants (7-17 ans) par survie des parents selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe et milieu de résidence	Survie des parents		
	Enfant non orphelin	Enfant orphelin	Ensemble
Masculin			
Urbain	74,5	69,4	74,1
Rural	33,6	32,3	33,5
Ensemble	45,1	44,8	45,1
Féminin			
Urbain	69,0	60,7	68,2
Rural	31,9	28,0	31,7
Ensemble	43,8	40,8	43,6
Ensemble			
Urbain	71,6	64,6	71,0
Rural	32,8	30,2	32,7
Ensemble	44,5	42,8	44,4

3.3. Vue d'ensemble

Ce chapitre révèle des disparités importantes dans l'accès à l'éducation des enfants selon leur milieu de résidence, leur sexe, et leur région. Les enfants vivant en milieu rural, en particulier ceux des régions comme Taoudenni et Kidal, sont beaucoup moins susceptibles de fréquenter l'école, comparativement à leurs homologues du milieu urbain, où l'accès à l'éducation est plus élevé. Les garçons ont généralement un léger avantage en termes de fréquentation scolaire, bien que dans certaines régions, cet écart soit plus marqué.

Le taux net de scolarisation au fondamental 1 (primaire) a baissé de 2009 à 2022 en passant de 47,5 % à 45 %. En effet, cette régression intervient dans un contexte de crise sécuritaire ayant occasionné la fermeture de plus de 1 700 écoles (UNICEF, 2022).

En ce qui concerne le fondamental 2, le taux net a augmenté en passant de 19,5 % en 2009 à 22,5% en 2022. Selon le sexe, on observe également une baisse du taux net de scolarisation au Fondamental 1 ou Primaire. Cette baisse est plus importante chez les garçons (-4,6 %) que les filles (-0,4 %).

En revanche, au Fondamental 2, le taux net de scolarisation est en hausse chez les filles (+ 6 %) et ne varie presque pas chez les garçons (+ 0,1 %). Enfin, les taux de scolarisation restent faibles dans certaines régions rurales, suggérant un besoin urgent de renforcer les infrastructures éducatives et de mettre en œuvre des politiques adaptées pour garantir une éducation inclusive et équitable pour tous les enfants, indépendamment de leur lieu de résidence et de leur sexe.

Quant à la marginalisation scolaire, la proportion d'enfants n'ayant jamais fréquenté l'école est globalement plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain pour toutes les tranches d'âge considérées. La différence la plus marquée est observée chez les enfants de 7-12 ans, où 63 % n'ont jamais fréquenté l'école en milieu rural contre 52,5 % en milieu urbain.

L'analyse selon la survie des parents relève que, les enfants non-orphelins fréquentent plus l'école (44,5 %) que les orphelins (42,8 %). L'écart des taux de fréquentation scolaires est plus accentué en milieu urbain (71,6 % contre 64,6 %). Les filles orphelines en milieu rural sont les plus vulnérables, avec un taux de fréquentation scolaire de seulement 28,0 %.

CHAPITRE 4 : TRAVAIL DES ENFANTS

Ce chapitre examine la situation des enfants de 6 à 14 ans en matière de travail, en analysant leur statut par rapport à l'activité économique, les différences régionales, et les variations selon le sexe et le milieu de résidence. Il met en lumière les tendances du travail des enfants à l'échelle nationale, avec un accent sur les types d'emplois occupés et l'implication des enfants dans le travail rémunéré ou non. Le chapitre explore également les disparités entre le milieu urbain et rural, ainsi que les différences régionales dans la répartition du travail des enfants, en tenant compte des divers facteurs influençant leur participation à l'activité économique.

4.1. Répartition des enfants selon le statut par rapport à l'activité

4.1.1. Variation selon le milieu de résidence

Au Mali, la loi interdisant le travail des enfants est principalement encadrée par le Code du Travail de 1992 (modifié en 2017) ainsi que par des conventions internationales ratifiées par le pays. L'article 187 du Code du Travail fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15 ans, sauf pour des travaux légers qui ne nuisent pas à la santé ou à l'éducation des enfants, avec un minimum de 13 ans.

Le tableau 4.1 révèle que, en 2022, près de 6 % des enfants de 6-14 ans qui ont travaillé au cours des 7 derniers jours précédant le RGPH5 contre une rémunération en nature ou en espèces c'est-à-dire « occupés ». Les garçons sont plus touchés par le phénomène que les filles (6,7 % contre 4,8 %). Toutefois, il y a des disparités entre milieu de résidence et à l'intérieur de chaque milieu. En effet, la proportion d'enfants travailleurs est de 7 % en milieu rural contre 2,7 % en milieu urbain. Une des raisons est que, en milieu rural, le travail des enfants est souvent perçu comme une étape normale de l'apprentissage familial, particulièrement dans l'agriculture et l'artisanat ; tandis que, en milieu urbain, bien que le travail des enfants existe (dans le commerce informel, comme domestiques, ou dans des ateliers), les enfants ont plus souvent accès à l'école, et la proximité des autorités rend l'application des lois un peu plus stricte.

Tableau 4.1 : Répartition (en %) des enfants (6-14 ans) par statut par rapport à l'activité selon le sexe et le milieu de résidence

Statut par rapport à l'activité	Milieu de résidence et sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Occupé	2,6	2,8	2,7	8,3	5,6	7,0	6,7	4,8	5,8
Chômeur	0,4	0,3	0,4	0,9	0,7	0,8	0,7	0,6	0,7
Hors main d'œuvre	97,0	96,8	96,9	90,9	93,7	92,2	92,5	94,7	93,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.1.2. Variation selon la région

Le tableau 4.2 révèle que, au niveau national, le taux d'occupation des enfants (6-14 ans) est de 5,8 %. On peut distinguer deux (2) groupes de régions. Le premier groupe concerne les régions qui ont un taux d'occupation inférieur au niveau national (5,8 %). Il s'agit du district de Bamako et des régions de Kayes, Koulikoro, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni, Ménaka, Nioro et San. Le second groupe concerne les

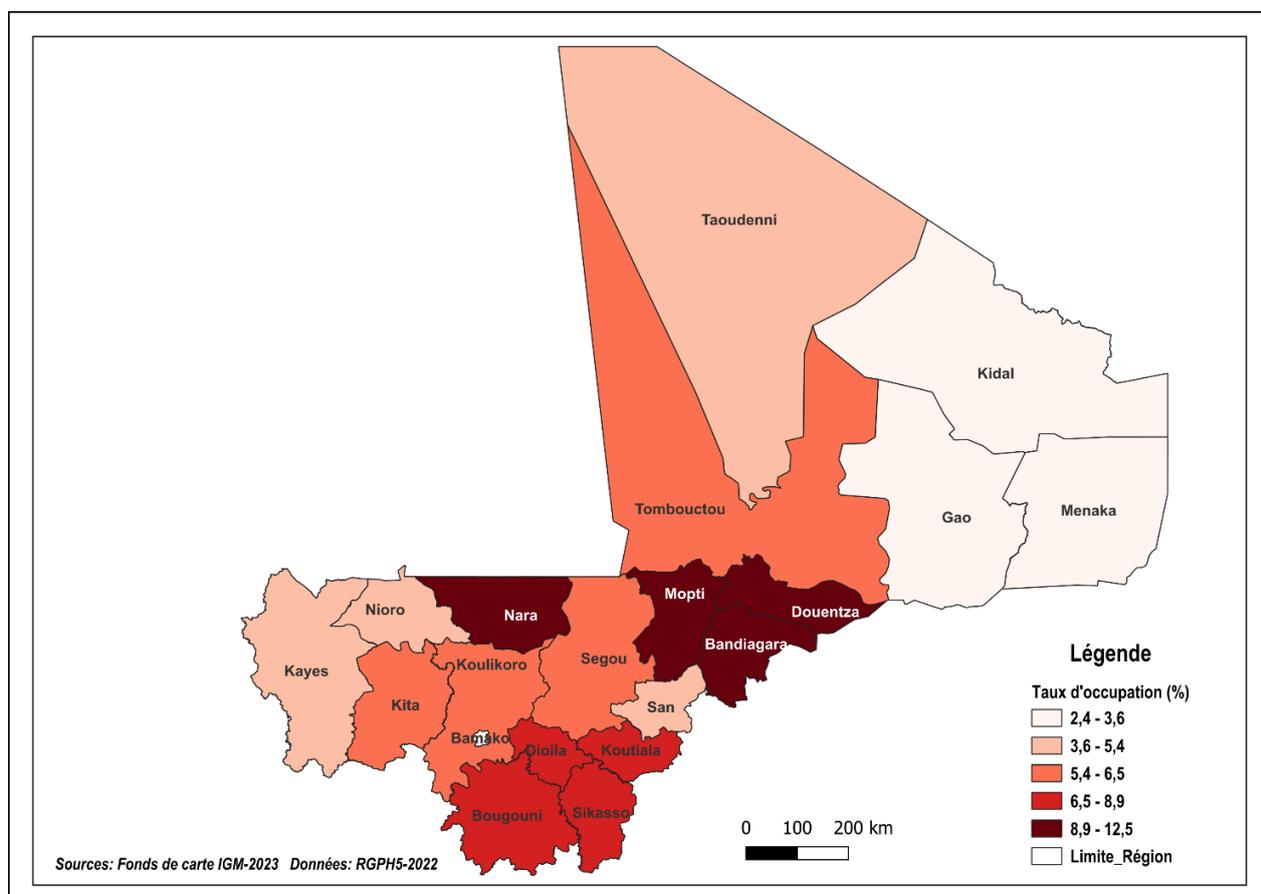
régions ayant un taux d'occupation supérieur au niveau national (Sikasso, Ségou, Mopti, Kita, Dioïla, Nara, Bougouni, Koutiala, Douentza et Bandiagara).

Par ailleurs, il ressort de l'examen des rapports de masculinité que, excepté le district de Bamako, les garçons sont les plus concernés par le travail des enfants en raison de facteurs socio-économiques, culturels et liés à la répartition des rôles genrés dans la société.

Tableau 4.2 : Répartition des enfants (6-14 ans) travailleurs par région selon le sexe, taux d'occupation, rapport de masculinité et % des filles

Région	Sexe			Taux d'occupation (%)	Rapport de masculinité	% Filles
	Masculin	Féminin	Ensemble			
Kayes	12 295	8 935	21 229	4,5	137,6	42,1
Koulikoro	18 935	12 123	31 058	5,4	156,2	39,0
Sikasso	17 027	11 624	28 651	7,2	146,5	40,6
Ségou	21 665	14 403	36 067	6,3	150,4	39,9
Mopti	12 909	6 936	19 845	9,2	186,1	34,9
Tombouctou	7 094	2 664	9 757	5,5	266,3	27,3
Gao	4 360	1 358	5 718	3,4	320,9	23,8
Kidal	312	141	453	2,6	221,2	31,1
Taoudenni	710	159	869	3,6	446,3	18,3
Ménaka	934	449	1 383	2,4	208,3	32,4
Nioro	4 385	2 745	7 130	3,8	159,7	38,5
Kita	6 623	3 986	10 610	5,9	166,1	37,6
Dioïla	9 850	6 010	15 860	8,8	163,9	37,9
Nara	6 632	2 847	9 480	12,5	232,9	30,0
Bougouni	19 897	11 977	31 874	7,8	166,1	37,6
Koutiala	12 920	8 823	21 742	6,7	146,4	40,6
San	7 463	4 512	11 976	5,3	165,4	37,7
Douentza	2 169	1 415	3 584	9,3	153,3	39,5
Bandiagara	12 392	8 988	21 380	10,6	137,9	42,0
Bamako	10 926	14 927	25 853	2,7	73,2	57,7
Ensemble	189 498	125 021	314 520	5,8	151,6	39,7

Carte 4.1 : Taux d'occupation des enfants de 6-14 ans par région



4.2. Structure selon le niveau de vie

4.2.1. Variation par milieu de résidence et par sexe

Le tableau 4.3 révèle que, le taux d'occupation des enfants de 6 à 14 ans évolue en sens inverse avec le niveau de vie du ménage. Il est plus élevé dans les ménages très pauvres et pauvres avec respectivement 6,7 % et 7,0 %. Dans les ménages pauvres, quel que soit le milieu de résidence, les garçons sont plus touchés par le phénomène de travail des enfants que les filles. Les enfants des ménages à faible niveau de vie, particulièrement en milieu rural, ont des taux d'occupation les plus élevés.

Tableau 4.3 : Taux d'occupation (en %) des enfants de 6-14 ans par niveau de vie du ménage selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau de vie du ménage	Milieu de résidence et sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Très pauvre	3,1	2,5	2,8	8,4	5,4	7,0	8,0	5,2	6,7
Pauvre	3,4	2,7	3,0	8,7	5,9	7,4	8,3	5,6	7,0
Moyen	3,0	2,6	2,8	8,5	5,9	7,2	7,6	5,3	6,5
Riche	2,6	2,8	2,7	7,3	5,0	6,2	5,1	3,9	4,5
Très riche	2,3	3,0	2,6	5,9	4,1	5,0	3,0	3,2	3,1
Ensemble	2,6	2,8	2,7	8,3	5,6	7,0	6,7	4,7	5,8

4.2.2. Variation par région

Le tableau 4.4 par rapport au niveau national (6,7 % dans les ménages très pauvres et 7,0 % dans les ménages pauvres), le taux d'occupation des enfants de 6-14 ans dans les ménages très pauvres et pauvres dépasse le niveau national dans toutes les autres régions à l'exception des régions de Kayes, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni, Ménaka, Nioro, San et le district de Bamako. En outre, l'analyse selon le sexe révèle que, quelle que soit la région, le phénomène est plus accentué chez les garçons que les filles.

Tableau 4.4 : Taux d'emploi (en %) des enfants de 6-14 ans par niveau de vie du ménage selon le sexe et la région

Sexe et région	Niveau de vie du ménage					Ensemble
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Masculin						
Kayes	5,4	5,6	4,9	4,7	3,5	5,0
Koulikoro	8,2	7,1	6,7	4,9	3,8	6,3
Sikasso	8,1	9,3	9,8	7,7	3,7	8,3
Ségou	8,9	8,5	7,3	5,2	3,3	7,3
Mopti	14,3	13,1	10,4	7,4	5,9	11,3
Tombouctou	7,9	7,3	6,9	6,3	6,2	7,4
Gao	5,6	4,0	3,8	2,7	1,4	4,9
Kidal	3,1	1,7	4,6	1,6	3,8	3,1
Taoudenni	5,1	5,4	4,0	7,1	7,8	5,2
Ménaka	2,7	2,8	1,4	6,0	2,4	2,8
Nioro	4,2	4,8	4,9	4,0	3,8	4,5
Kita	7,4	7,3	7,4	4,9	3,9	6,9
Dioïla	11,8	11,4	11,1	6,7	2,7	10,4
Nara	17,8	14,7	13,7	14,6	14,7	16,3
Bougouni	11,1	9,5	9,5	8,2	5,6	9,2
Koutiala	9,1	9,5	7,9	5,1	4,0	7,8
San	5,9	7,0	6,4	5,4	4,7	6,3
Douentza	11,5	9,7	8,5	10,0	14,3	10,6
Bandiagara	11,7	10,6	12,2	16,3	14,5	11,8
Bamako	3,3	2,3	2,6	2,4	2,2	2,3
Ensemble	8,0	8,3	7,6	5,1	3,0	6,7
Féminin						
Kayes	4,2	4,2	3,8	3,6	2,8	3,9
Koulikoro	6,3	4,8	4,5	3,4	3,5	4,4
Sikasso	6,1	6,6	7,1	5,5	2,7	6,0
Ségou	6,5	6,1	5,1	3,8	3,0	5,2
Mopti	8,5	7,7	6,5	4,8	4,2	6,9
Tombouctou	3,4	3,5	3,4	3,0	2,4	3,3
Gao	2,0	1,3	1,5	1,1	1,2	1,8
Kidal	2,4	2,4	4,2	1,2	1,4	1,8
Taoudenni	1,6	1,8	0,5	1,7	0,0	1,5
Ménaka	1,9	1,6	1,3	3,8	0,0	1,8
Nioro	2,4	3,4	3,9	2,8	3,4	3,0
Kita	5,0	5,1	5,3	3,0	2,9	4,7
Dioïla	8,6	7,8	7,3	4,5	1,9	7,1
Nara	8,7	7,5	7,6	6,9	8,6	8,1
Bougouni	7,6	6,4	6,4	5,5	4,1	6,2
Koutiala	6,1	7,0	5,6	3,8	3,0	5,6
San	3,7	4,3	4,5	4,5	4,2	4,2
Douentza	9,0	7,1	5,1	6,5	7,9	7,7
Bandiagara	9,2	8,0	9,6	13,9	12,9	9,2

Sexe et région	Niveau de vie du ménage					Ensemble
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Bamako	3,4	2,8	2,7	3,0	3,1	3,0
Ensemble	5,2	5,6	5,3	3,9	3,2	4,7
Ensemble						
Kayes	4,8	4,9	4,4	4,1	3,2	4,5
Koulikoro	7,4	6,0	5,6	4,2	3,6	5,4
Sikasso	7,1	8,0	8,5	6,6	3,2	7,2
Ségou	7,8	7,4	6,3	4,5	3,1	6,3
Mopti	11,6	10,6	8,6	6,2	5,0	9,2
Tombouctou	5,9	5,6	5,3	4,7	4,4	5,5
Gao	4,0	2,7	2,7	2,0	1,3	3,4
Kidal	2,8	2,1	4,4	1,4	2,8	2,6
Taoudenni	3,6	3,8	2,5	4,8	4,1	3,6
Ménaka	2,4	2,3	1,4	5,1	1,4	2,4
Nioro	3,3	4,2	4,4	3,5	3,6	3,8
Kita	6,3	6,3	6,4	4,0	3,4	5,9
Dioïla	10,2	9,7	9,3	5,6	2,3	8,8
Nara	13,6	11,3	10,9	11,0	11,8	12,5
Bougouni	9,5	8,1	8,1	6,9	4,8	7,8
Koutiala	7,7	8,3	6,8	4,5	3,5	6,7
San	4,9	5,7	5,5	5,0	4,4	5,3
Douentza	10,3	8,4	6,9	8,4	11,2	9,3
Bandiagara	10,5	9,3	10,9	15,2	13,7	10,6
Bamako	3,4	2,5	2,6	2,7	2,6	2,7
Ensemble	6,7	7,0	6,5	4,5	3,1	5,8

4.3. Vue d'ensemble

En 2022, près de 6 % des enfants de 6-14 ans ont travaillé au cours des 7 jours précédant le RGPH5 contre une rémunération en nature ou en espèces c'est-à-dire « occupés ». Les garçons sont plus touchés par le phénomène du travail des enfants que les filles (6,7 % contre 4,8 %). Toutefois, il y a des disparités entre milieu de résidence et à l'intérieur de chaque milieu.

L'analyse selon la région a permis de distinguer deux (2) catégories de régions en fonction du taux d'occupation des enfants au niveau national (5,8 %). Le premier groupe concerne les régions qui ont un taux d'occupation inférieur au niveau national (5,8 %). Il s'agit du district de Bamako et des régions de Kayes, Koulikoro, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni, Ménaka, Nioro et San. Le second groupe concerne les régions ayant un taux d'occupation supérieur au niveau national (Sikasso, Ségou, Mopti, Kita, Dioïla, Nara, Bougouni, Koutiala, Douentza et Bandiagara).

En ce qui concerne le niveau de vie du ménage, le taux d'occupation évolue en sens inverse avec le niveau de vie du ménage. Il est plus élevé dans les ménages très pauvres et pauvres avec respectivement 6,7 % et 7 %. Quant à la région, le taux d'occupation des enfants de 6-14 ans dans les ménages très pauvres et pauvres dépasse le niveau national dans toutes les autres régions à l'exception des régions de Kayes, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni, Ménaka, Nioro, San et le district de Bamako.

Le travail des enfants demeure une réalité préoccupante, particulièrement en milieu rural où 7,0 % des enfants sont impliqués dans des activités économiques, contre seulement 2,7 % en milieu urbain.

CHAPITRE 5 : VOLUME ET POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES ENFANTS VIVANT DANS DES SITUATIONS DIFFICILES OU A RISQUE

Ce chapitre se penche sur la situation des enfants vivant dans des contextes de vulnérabilité, y compris les enfants orphelins, confiés, sans acte de naissance, ou encore ceux qui sont chefs de ménage. En s'appuyant sur des données démographiques, le chapitre présente une vue d'ensemble des proportions de ces enfants, en analysant leur répartition par milieu de résidence, sexe et région.

5.1. Environnement familial

5.1.1. Enfants orphelins

On s'intéresse dans cette section à l'évaluation du volume et du poids des enfants âgés de moins de 0 à 14 ans qui ont perdu l'un des deux parents ou les deux suivant quelques caractéristiques d'ordre géographiques, sociodémographiques et culturelles. De façon concrète, nous donnons la répartition spatiale, le profil par sexe.

5.1.1.1. Enfants orphelins selon le milieu de résidence

Le tableau 5.1 donne la répartition des enfants orphelins en fonction du sexe et du milieu de résidence. Il ressort que, parmi les enfants de 0-17 ans, les orphelins représentent 5,2 %. Le poids démographique des enfants orphelins est élevé chez les filles (5,4 %) que chez les garçons (5,0 %). De plus, ce poids est plus élevé en milieu urbain (6,1 %) qu'en milieu rural (4,8 %), et ce, quel que soit le sexe.

Tableau 5.1 : Poids démographiques (en %) des enfants orphelins par groupe d'âges, par sexe et milieu de résidence

Sexe et milieu de résidence	Enfants orphelins de 0-17 ans			
	Orphelin de père	Orphelin de mère	Orphelin des deux parents	Ensemble
Masculin				
Urbain	3,6	1,6	0,5	5,8
Rural	2,5	1,7	0,5	4,7
Ensemble	2,8	1,7	0,5	5,0
Féminin				
Urbain	4,1	1,7	0,7	6,5
Rural	2,8	1,5	0,6	4,9
Ensemble	3,2	1,6	0,6	5,4
Ensemble				
Urbain	3,9	1,7	0,6	6,1
Rural	2,6	1,6	0,5	4,8
Ensemble	3,0	1,6	0,5	5,2

5.1.1.2. Enfant orphelin selon la région

Le tableau 5.2 révèle que, les poids démographiques les plus élevés des orphelins de 0-17 ans sont observés dans le district de Bamako et dans les régions de Kayes et Nioro avec respectivement 6,3 %, 6,3 %, 6,3 %.

6,0 % et 5,9 %, et ce, quel que soit le sexe. En revanche, les poids les plus faibles sont observés à Bandiagara, Ménaka et Taoudenni avec respectivement 2,6 %, 2,7 % et 2,9 %.

Tableau 5.2 : Poids démographiques (en %) des enfants de (0-17 ans) orphelins par sexe et par région

Sexe et région	Enfants orphelins de 0-17 ans			Ensemble
	Orphelin de père	Orphelin de mère	Orphelin des deux parents	
Masculin				
Kayes	3,3	2,0	0,6	5,9
Koulikoro	2,8	1,5	0,5	4,8
Sikasso	2,6	1,7	0,5	4,7
Ségou	2,7	1,9	0,6	5,2
Mopti	2,0	1,3	0,5	3,7
Tombouctou	2,1	1,5	0,6	4,2
Gao	2,4	1,5	0,5	4,4
Kidal	1,3	1,2	0,2	2,8
Taoudenni	1,3	1,1	0,3	2,6
Ménaka	1,6	0,5	0,2	2,2
Nioro	3,2	1,9	0,6	5,6
Kita	3,4	1,8	0,4	5,5
Dioïla	2,7	1,8	0,4	4,9
Nara	2,0	1,6	0,5	4,1
Bougouni	2,7	1,7	0,4	4,8
Koutiala	2,7	1,7	0,3	4,7
San	2,7	1,8	0,4	4,9
Douentza	1,7	1,9	0,6	4,2
Bandiagara	1,4	0,9	0,2	2,5
Bamako	3,8	1,7	0,5	5,9
Ensemble	2,8	1,7	0,5	5,0
Féminin				
Kayes	3,6	1,9	0,7	6,2
Koulikoro	3,0	1,5	0,6	5,0
Sikasso	2,7	1,6	0,6	5,0
Ségou	3,0	1,7	0,7	5,4
Mopti	2,9	1,0	0,7	4,6
Tombouctou	3,1	1,3	0,8	5,3
Gao	3,3	1,3	0,8	5,4
Kidal	2,6	0,9	0,5	3,9
Taoudenni	1,8	0,9	0,4	3,2
Ménaka	2,6	0,4	0,3	3,3
Nioro	3,4	2,0	0,8	6,2
Kita	3,6	1,7	0,5	5,8
Dioïla	2,7	1,7	0,5	4,8
Nara	2,6	1,2	0,8	4,7
Bougouni	2,7	1,6	0,6	4,9
Koutiala	2,9	1,7	0,4	4,9
San	2,7	1,7	0,4	4,7
Douentza	2,5	1,2	1,1	4,9
Bandiagara	1,7	0,7	0,3	2,8
Bamako	4,2	1,7	0,6	6,6
Ensemble	3,2	1,6	0,6	5,4
Ensemble				
Kayes	3,4	2,0	0,6	6,0
Koulikoro	2,9	1,5	0,5	4,9
Sikasso	2,7	1,7	0,5	4,8
Ségou	2,9	1,8	0,6	5,3

Sexe et région	Enfants orphelins de 0-17 ans			
	Orphelin de père	Orphelin de mère	Orphelin des deux parents	Ensemble
Mopti	2,4	1,2	0,5	4,1
Tombouctou	2,6	1,4	0,7	4,7
Gao	2,8	1,4	0,6	4,9
Kidal	1,9	1,1	0,3	3,3
Taoudenni	1,5	1,0	0,3	2,9
Ménaka	2,0	0,4	0,2	2,7
Nioro	3,3	2,0	0,7	5,9
Kita	3,5	1,7	0,5	5,7
Dioïla	2,7	1,7	0,4	4,9
Nara	2,3	1,4	0,7	4,4
Bougouni	2,7	1,7	0,5	4,9
Koutiala	2,8	1,7	0,3	4,8
San	2,7	1,8	0,4	4,8
Douentza	2,1	1,6	0,9	4,5
Bandiagara	1,6	0,8	0,3	2,6
Bamako	4,0	1,7	0,6	6,3
Ensemble	3,0	1,6	0,5	5,2

5.2. Enfants confiés

L'objectif de cette section est de mesurer le poids des enfants confiés parmi les enfants de 0-17 ans selon les différents niveaux géographiques en tenant compte du sexe.

5.2.1. Enfants confiés selon le milieu de résidence

Le tableau 5.3 présente l'effectif et le poids démographique des enfants confiés (c'est-à-dire ceux qui ne vivent pas avec leurs parents biologiques) selon leur milieu de résidence et leur sexe. En milieu urbain, 205 255 enfants de 0-14 ans ont été confiés, représentant 7,1 % des enfants de cette tranche d'âge. Le poids démographique des filles confiées (8,5 %) est plus élevé que celui des garçons (5,6 %). Le pourcentage d'enfants de 15-17 ans confiés augmente considérablement dans cette tranche d'âge, atteignant 18,2 % pour l'ensemble, avec un poids plus élevé chez les filles (20,8 %) que chez les garçons (14,9 %).

En milieu rural, 348 662 enfants de 0-14 ans ont été confiés, soit 4,9 % de la population de cette tranche d'âge. Ici aussi, les filles ont un poids démographique plus élevé (5,8 %) que les garçons (4,1 %). Le poids des enfants de 15-17 ans confiés est de 13,3 %, avec une disparité marquée entre les sexes dont 18,9 % pour les filles contre 8,2 % pour les garçons. L'ensemble des milieux au total, 553 996 enfants de 0-14 ans ont été confiés, représentant 5,5 % de la population de cette tranche d'âge, avec les filles (6,6 %) étant plus souvent confiées que les garçons (4,5 %).

Le pourcentage d'enfants de 15-17 ans confiés dans cette tranche d'âge est de 15,0 %, avec une différence significative entre les filles (19,6 %) et les garçons (10,3 %).

Le phénomène de confiage des enfants est plus fréquent en milieu urbain qu'en milieu rural. Les filles sont plus souvent confiées que les garçons, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Le poids des enfants confiés augmente significativement avec l'âge, particulièrement chez les filles âgées de 15 à 17 ans.

Tableau 5.3 : Effectif et poids démographiques des enfants (0-14 ans) qui sont confiés par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence et sexe	Enfants confiés					
	Groupes d'âges des enfants					
	Enfants de 0-14 ans		Enfants de 15-17 ans		Ensemble	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Urbain						
Masculin	81 500	5,6	31 769	14,9	113 268	6,8
Féminin	123 759	8,5	55 137	20,8	178 896	10,4
Ensemble	205 255	7,1	86 894	18,2	292 149	8,6
Rural						
Masculin	151 831	4,1	39 017	8,2	190 849	4,5
Féminin	196 821	5,8	79 736	18,9	276 556	7,2
Ensemble	348 662	4,9	118 747	13,3	467 410	5,8
Ensemble						
Masculin	233 364	4,5	70 803	10,3	304 167	5,2
Féminin	320 620	6,6	134 874	19,6	455 494	8,2
Ensemble	553 996	5,5	205 656	15,0	759 652	6,6

5.2.2. Enfants confiés selon la région

Le tableau 5.4 présente la proportion des enfants confiés par sexe selon la région et le groupe d'âge. Au niveau national, une proportion moyenne de 6,6 des enfants de 0-17 ans sont confiés dont 5,5 % des enfants de 0-14 ans et 15 % pour les adolescents de 15-17 ans, montrant une nette augmentation avec l'âge.

La proportion des enfants confiés varie considérablement selon les régions, notamment à Kidal, seulement une proportion de 2,8 % des enfants de 0-14 ans sont confiés, contre 7,2 % à Gao. Cette tendance se retrouve également dans le groupe d'âge de 15-17 ans, avec des pourcentages allant de 2,2 % à Taoudenni à 20,9 % à Kita.

En général, une proportion plus élevée des filles confiées que les garçons, surtout dans le groupe d'âge de 15-17 ans, à Bamako, une proportion de 20,6 % des filles de 15-17 ans sont confiées, contre 14,3 % des garçons.

Les adolescents de 15-17 ans sont plus souvent confiés que les enfants de 0-14 ans dans toutes les régions. Par exemple, à Ségou, 13,5 % des adolescents de 15-17 ans sont confiés, comparé à 5,9 % pour les enfants de 0-14 ans. Ce tableau révèle des variations significatives dans le phénomène de confier des enfants selon les régions, les sexes et les groupes d'âge. Les filles et les adolescents de 15-17 ans sont plus souvent confiés, avec des différences notables selon la région.

Tableau 5.4 : Effectif et poids démographiques des enfants confiés par groupe d'âges selon le sexe et la région

Sexe et région	Enfants confiés					
	Groupes d'âges des enfants					
	0-14		15-17		Ensemble	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Masculin						
Kayes	16 993	3,8	6 184	10,2	23 172	4,5
Koulikoro	23 658	4,2	6 851	9,4	30 505	4,8
Sikasso	12 991	3,4	5 205	10,5	18 192	4,3
Ségou	27 957	5,2	7 324	10,1	35 281	5,7
Mopti	11 830	5,7	2 589	10	14 417	6,2
Tombouctou	9 043	5,3	2 467	10,6	11 507	6
Gao	10 049	6	2 220	11,2	12 268	6,5
Kidal	364	2	96	3,7	460	2,2
Taoudenni	167	0,7	62	1,8	228	0,9
Ménaka	818	1,3	182	2,9	1 002	1,5
Nioro	7 296	4,1	1 518	7,1	8 814	4,4
Kita	6 549	3,6	2 003	9	8 551	4,2
Dioïla	7 494	4,5	1 916	8,2	9 409	4,9
Nara	2 728	3,6	470	5,8	3 198	3,8
Bougouni	12 955	3,2	4 370	8,5	17 317	3,8
Koutiala	14 093	4,8	4 211	10,8	18 302	5,5
San	9 861	4,8	2 376	8,2	12 237	5,2
Douentza	2 212	6,2	448	10	2 659	6,6
Bandiagara	10 663	5,6	1 987	8,3	12 651	5,9
Bamako	45 468	5,1	18 222	14,3	63 675	6,3
Ensemble	233 364	4,5	70 803	10,3	304 130	5,2
Féminin						
Kayes	24 312	5,8	12 921	21,3	37 210	7,7
Koulikoro	32 293	6,3	16 084	23	48 340	8,2
Sikasso	18 013	5	9 560	20,4	27 561	6,8
Ségou	34 138	6,7	11 451	17,1	45 588	7,9
Mopti	13 791	7,5	3 676	15,4	17 467	8,4
Tombouctou	10 562	7,4	2 637	12,6	13 197	8,1
Gao	12 806	8,6	2 759	14,4	15 564	9,3
Kidal	553	3,9	137	6,5	689	4,3
Taoudenni	413	2,5	79	2,8	492	2,5
Ménaka	1 377	3,1	213	3,9	1 590	3,2
Nioro	11 028	6,6	6 000	28,1	17 017	9,1
Kita	9 613	5,8	7 031	33,4	16 629	8,9
Dioïla	10 014	6,4	3 658	18,4	13 668	7,8
Nara	4 097	6	1 778	22,8	5 881	7,8
Bougouni	17 941	4,8	9 682	22,2	27 610	6,6
Koutiala	17 855	6,2	6 226	16,4	24 079	7,4
San	11 601	6,1	2 817	12,1	14 417	6,7
Douentza	3 016	9,2	632	15,3	3 649	9,8
Bandiagara	13 279	7,5	2 335	12	15 616	7,9
Bamako	73 783	8,3	35 032	20,6	108 746	10,2
Ensemble	320 620	6,6	134 874	19,6	455 346	8,2
Ensemble						
Kayes	41 304	4,7	19 099	15,7	60 378	6,1
Koulikoro	55 950	5,2	22 924	16,1	78 841	6,5
Sikasso	31 005	4,2	14 764	15,3	45 753	5,5
Ségou	62 095	5,9	18 774	13,5	80 869	6,8
Mopti	25 621	6,6	6 266	12,6	31 884	7,3
Tombouctou	19 605	6,3	5 104	11,5	24 704	6,9

Sexe et région	Enfants confiés					
	Groupes d'âges des enfants					
	0-14		15-17		Ensemble	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Gao	22 854	7,2	4 979	12,8	27 831	7,8
Kidal	916	2,8	233	4,9	1 148	3,1
Taoudenni	579	1,5	140	2,2	720	1,6
Ménaka	2 194	2,1	395	3,4	2 590	2,2
Nioro	18 324	5,3	7 515	17,5	25 829	6,7
Kita	16 161	4,6	9 028	20,9	25 178	6,4
Dioïla	17 509	5,4	5 574	12,9	23 078	6,3
Nara	6 824	4,7	2 250	14,1	9 079	5,7
Bougouni	30 897	4	14 056	14,8	44 928	5,1
Koutiala	31 947	5,5	10 438	13,6	42 381	6,4
San	21 462	5,4	5 193	10	26 653	5,9
Douentza	5 228	7,6	1 080	12,5	6 308	8,2
Bandiagara	23 942	6,5	4 322	9,9	28 266	6,9
Bamako	119 245	6,7	53 240	17,9	172 403	8,3
Ensemble	553 996	5,5	205 656	15	759 485	6,6

5.3. Enfant chef de ménage

Les enfants et les femmes constituent la couche de la population la plus vulnérable. Le fait d'être enfant et chef de ménage augmente le risque de vivre de façon misérable. L'objectif de cette section est de mesurer les proportions des enfants chef de ménages parmi les enfants de 10-17 ans selon les différents niveaux géographiques en tenant compte du sexe.

5.3.1. Enfants chefs de ménage selon le milieu de résidence

Le tableau 5.5 présente la proportion des enfants-chefs de ménage par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe. Globalement, la proportion des enfants-chefs de ménage représente seulement 0,1 % de l'ensemble des enfants, avec une légère augmentation pour le groupe d'âge de 15 à 17 ans.

En milieu rural, les garçons de 15 à 17 ans sont plus susceptibles d'être chefs de ménage, avec une proportion de 0,4 %, tandis que ce chiffre est légèrement plus bas en milieu urbain à 0,2 %.

Pour les filles, les pourcentages restent faibles, ne dépassant pas 0,1 % dans tous les groupes d'âge et milieux. En somme, bien que les enfants-chefs de ménage soient une minorité négligeable, ils sont plus fréquents parmi les garçons et en milieu rural, en particulier dans le groupe d'âge de 15 à 17 ans.

Tableau 5.5 : Effectif et poids des enfants-chefs de ménage par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence et sexe	Groupe d'âge des enfants					
	Enfants de 10-14 ans		Enfants de 15-17 ans		Ensemble	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Urbain						
Masculin	80	0,0	494	0,2	575	0,1
Féminin	78	0,0	370	0,1	448	0,1
Ensemble	159	0,0	864	0,2	1023	0,1
Rural						
Masculin	460	0,0	1869	0,4	2329	0,2
Féminin	168	0,0	551	0,1	719	0,1

Milieu de résidence et sexe	Groupe d'âge des enfants					
	Enfants de 10-14 ans		Enfants de 15-17 ans		Ensemble	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Ensemble	628	0,0	2419	0,3	3048	0,1
Ensemble						
Masculin	541	0,0	2363	0,3	2904	0,1
Féminin	246	0,0	921	0,1	1167	0,1
Ensemble	787	0,0	3284	0,2	4071	0,1

5.3.2. Enfants chefs de ménage selon la région

Le tableau 5.6 présente le poids démographique des enfants-chefs de ménage par région, sexe et groupe d'âge. De manière générale, les enfants-chefs de ménage sont extrêmement rares, avec un poids moyen de 0,1 % pour l'ensemble des régions. Cependant, quelques régions montrent des proportions légèrement plus élevées, notamment pour les garçons âgés de 15 à 17 ans, comme à Kidal (2,4 %) et Mopti (0,8 %). Les filles sont encore moins susceptibles d'être chefs de ménage, avec des poids variants entre 0,0 % et 0,7 % dans les régions concernées, la plus haute étant encore à Kidal pour le groupe d'âge 15-17 ans. En résumé, le phénomène des enfants-chefs de ménage reste marginal, mais est plus fréquent dans certaines régions comme Kidal et Mopti, et principalement parmi les garçons âgés de 15 à 17 ans

Tableau 5.6 : Poids démographique (en %) des enfants-chefs de ménage par sexe et le groupe d'âges selon la région.

Région	Sexe et groupe d'âge des enfants								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Enfants de 10-14 ans	Enfants de 15-17 ans	Ensemble	Enfants de 10-14 ans	Enfants de 15-17 ans	Ensemble	Enfants de 10-14 ans	Enfants de 15-17 ans	Ensemble
Kayes	0,0	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1
Koulikoro	0,0	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Sikasso	0,0	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Ségou	0,0	0,4	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1
Mopti	0,2	0,8	0,4	0,1	0,4	0,2	0,1	0,6	0,3
Tombouctou	0,1	0,5	0,2	0,1	0,4	0,2	0,1	0,5	0,2
Gao	0,1	1,0	0,4	0,1	0,4	0,2	0,1	0,7	0,3
Kidal	0,6	2,4	1,2	0,1	0,7	0,3	0,4	1,6	0,8
Taoudenni	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1
Ménaka	0,1	0,7	0,3	0,1	0,3	0,1	0,1	0,5	0,2
Nioro	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1
Kita	0,0	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Dioïla	0,0	1,0	0,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,6	0,2
Nara	0,1	0,4	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	0,3	0,1
Bougouni	0,0	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1
Koutiala	0,0	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
San	0,0	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1
Douentza	0,1	0,4	0,2	0,0	0,3	0,1	0,1	0,3	0,2
Bandiagara	0,1	0,7	0,3	0,1	0,4	0,2	0,1	0,6	0,2
Bamako	0,0	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1
Ensemble	0,0	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1

5.4. Enregistrement des faits d'état civil

5.4.1. Enfants n'ayant pas d'acte de naissance selon le milieu de résidence

Il ressort du tableau 5.7 que 15,1 % des enfants de 0-17 ans ne possèdent pas d'actes de naissance.

L'absence d'acte de naissance est bien plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural, environ 20 % des enfants de 0 à 17 ans ne possèdent pas d'acte de naissance, contre 3,8 % en milieu urbain. Les enfants âgés de 15 à 17 ans sont légèrement moins touchés par ce problème que ceux de 0 à 14 ans, mais l'écart reste marginal.

Tableau 5.7 : Effectif et poids démographique des enfants n'ayant pas un acte de naissance par sexe selon le milieu de résidence et groupe d'âges

Milieu de résidence et groupe d'âges	Ne possède pas l'acte de naissance					
	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Urbain						
Enfants de 0-14 ans	54 077	3,7	57 405	4,0	111 483	3,8
Enfants de 15-17 ans	5 344	2,5	11 975	4,5	17 319	3,6
Ensemble	59 421	3,6	69 381	4,1	128 802	3,8
Rural						
Enfants de 0-14 ans	739 596	19,7	685 856	20,1	1 425 452	19,9
Enfants de 15-17 ans	86 342	18,2	86 383	20,4	172 725	19,3
Ensemble	825 938	19,6	772 238	20,1	1 598 176	19,8
Ensemble						
Enfants de 0-14 ans	793 673	15,3	743 261	15,3	1 536 934	15,3
Enfants de 15-17 ans	91 686	13,4	98 358	14,3	190 043	13,8
Ensemble	885 359	15,0	841 619	15,2	1 726 978	15,1

5.4.2. Enfants n'ayant pas d'acte de naissance selon la région

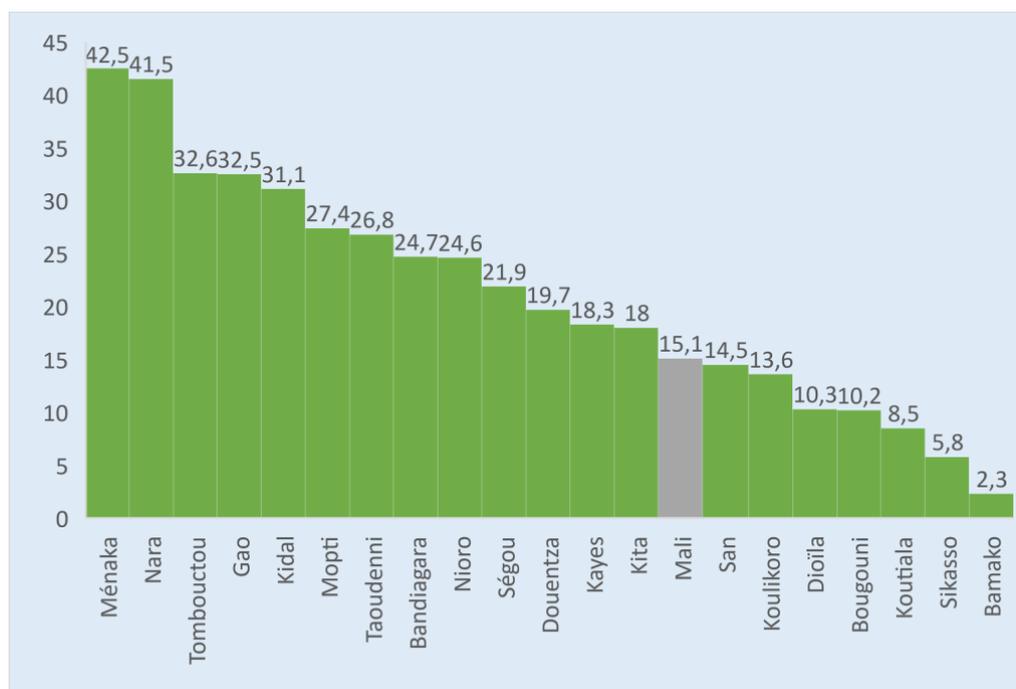
Le tableau 5.8 révèle de fortes disparités régionales concernant l'enregistrement des naissances. Par exemple, dans la région de Nara, 41,5 % des enfants ne possèdent pas d'acte de naissance, alors que ce pourcentage est beaucoup plus bas à Bamako, à seulement 2,3 %. Les régions de Ménaka et Mopti affichent également des pourcentages élevés de non-enregistrement, autour de 42,5 % et 27,4 % respectivement. Cela semble être une conséquence directe du conflit armé dans ces régions.

Tableau 5.8 : Poids démographique (en %) des enfants de 0 à 17 ans n'ayant pas un acte de naissance par sexe et le groupe d'âges selon la région

Région	Ne possède pas l'acte de naissance								
	Sexe et groupe d'âges								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Enfants de 0-14 ans	Enfants de 15-17 ans	Ensemble	Enfants de 0-14 ans	Enfants de 15-17 ans	Ensemble	Enfants de 0-14 ans	Enfants de 15-17 ans	Ensemble
Kayes	18,1	14,7	17,7	19	18	18,9	18,5	16,3	18,3
Koulikoro	13,4	12,7	13,3	13,8	14,4	13,9	13,6	13,5	13,6
Sikasso	5,6	4,9	5,5	6,1	6,1	6,1	5,9	5,5	5,8
Ségou	22	20,1	21,7	22,2	20,5	22	22,1	20,3	21,9
Mopti	28	25,7	27,7	27,3	24,7	27	27,7	25,2	27,4
Tombouctou	33,9	28,3	33,2	32,5	27,9	31,9	33,2	28,1	32,6
Gao	33,4	28,7	32,9	32,4	29,2	32	32,9	28,9	32,5
Kidal	30,7	33,6	31,1	31,2	31,7	31,3	30,9	32,7	31,1
Taoudenni	26,8	25,5	26,6	27,3	25,5	27	27	25,5	26,8
Ménaka	43,2	38	42,7	42,9	35,6	42,1	43,1	36,9	42,5
Nioro	23,7	23,3	23,7	25,2	28,7	25,6	24,4	26	24,6
Kita	17,6	14,5	17,2	18,7	18,7	18,7	18,1	16,5	18
Dioïla	9,8	9,6	9,8	10,7	11,6	10,8	10,2	10,5	10,3
Nara	41,9	38,6	41,6	41,3	42	41,4	41,6	40,3	41,5
Bougouni	9,8	9,7	9,8	10,5	12,4	10,7	10,1	10,9	10,2
Koutiala	8,2	7,9	8,2	8,8	8,3	8,8	8,5	8,1	8,5
San	14,2	13,9	14,1	15	14,2	15	14,6	14	14,5

Région	Ne possède pas l'acte de naissance								
	Sexe et groupe d'âges								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Enfants de 0-14 ans	Enfants de 15-17 ans	Ensemble	Enfants de 0-14 ans	Enfants de 15-17 ans	Ensemble	Enfants de 0-14 ans	Enfants de 15-17 ans	Ensemble
Douentza	19,8	17,2	19,5	20,1	18,1	19,9	19,9	17,6	19,7
Bandiagara	24,3	24	24,3	25,1	25,2	25,1	24,7	24,5	24,7
Bamako	2	1,1	1,9	2,5	4,1	2,8	2,2	2,8	2,3
Ensemble	15,3	13,4	15	15,3	14,3	15,2	15,3	13,8	15,1

Graphique 5.4 : Enfants de 0 à 17 ans n'ayant pas un acte de naissance selon la région



5.5. Enrôlement au RAVEC

5.5.1. Enrôlement au RAVEC selon le milieu de résidence

L'enrôlement au RAVEC (Recensement Administratif à Vocation d'État Civil) est un processus initié par le Gouvernement du Mali en 2009 pour établir un registre d'état civil fiable et centralisé. Ce programme vise à renforcer la gestion de l'identité des citoyens maliens en collectant leurs données biométriques et administratives. Le tableau 5.9 indique que, le taux d'enrôlement des enfants (0-17 ans) au RAVEC est de 17 %. Il ressort des résultats que les garçons sont plus enrôlés au RAVEC comparativement aux filles (17,3 % contre 16,8 %). Quant au milieu de résidence, il n'y a pratiquement pas de différence entre le milieu urbain et le milieu rural (17,0 % contre 17,1 %).

Tableau 5.9 : Taux d'enrôlement (en %) au RAVEC des enfants de 0-17 ans par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	17,3	16,7	17,0
Rural	17,3	16,8	17,1
Ensemble	17,3	16,8	17,0

5.5.2. Enrôlement au RAVEC selon la région

Le tableau 5.10 indique des inégalités régionales concernant l'enrôlement des enfants de 0-17 ans au RAVEC. La région de Taoudenni est de loin la région où le taux d'enrôlement des enfants est le plus élevé (40,5 %). À l'opposé, le plus faible taux est enregistré dans la région de Kidal (6,8 %). Le faible taux d'enrôlement des enfants au RAVEC pourrait s'expliquer par la faible sensibilisation des populations, l'éloignement des centres d'enrôlement, les coûts indirects liés aux déplacements, l'insécurité dans les zones de conflit et les exigences administratives complexes.

Tableau 5.10 : Répartition (en %) des enfants par rapport au statut d'enrôlement au RAVEC selon le sexe et la région

Région	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	15,2	14,8	15,0
Koulikoro	15,6	15,0	15,3
Sikasso	16,6	16,2	16,4
Ségou	16,8	16,5	16,6
Mopti	23,7	23,4	23,5
Tombouctou	26,0	26,1	26,0
Gao	19,0	19,3	19,2
Kidal	6,7	6,9	6,8
Taoudenni	40,6	40,3	40,5
Ménaka	23,0	23,0	23,0
Nioro	14,5	14,5	14,5
Kita	12,2	11,8	12,0
Dioïla	18,5	17,9	18,2
Nara	17,0	16,7	16,9
Bougouni	16,2	15,7	16,0
Koutiala	15,1	15,0	15,0
San	19,4	18,6	19,0
Douentza	27,1	26,8	27,0
Bandiagara	20,6	20,0	20,3
Bamako	16,8	16,1	16,4
Ensemble	17,3	16,8	17,0

5.6. Enfant d'âge vaccinal (0-4 ans)

5.6.1. Enfants d'âges vaccinal selon le milieu de résidence

Le tableau 5.11 révèle que, les enfants d'âge vaccinal (0-4 ans) sont plus nombreux en milieu rural, représentant 18,7 % de la population totale des enfants dans cette tranche d'âge, contre 16,5 % en milieu urbain. La répartition entre les sexes est relativement équilibrée, avec une légère prédominance des garçons.

Tableau 5.11 : Effectifs et poids démographique (en %) des enfants de (0-4 ans) par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Urbain	570 850	17,1	545 344	16,0	1 116 194	16,5
Rural	1 409 601	19,2	1 318 970	18,2	2 728 571	18,7
Ensemble	1 980 451	18,5	1 864 314	17,5	3 844 765	18,0

5.6.2. Enfants d'âges vaccinal selon la région

Le tableau 5.12 montre que les régions de Koulikoro et Sikasso enregistrent les pourcentages les plus élevés d'enfants d'âge vaccinal, avec respectivement 19,1 % et 41,8 % des enfants. La région de Bamako suit avec 16,4 %. Cette répartition montre une forte concentration d'enfants dans ces régions, ce qui souligne l'importance d'assurer une couverture vaccinale adéquate.

Tableau 5.12 : Effectifs et poids démographique (en %) des enfants de (0-4 ans) par sexe selon la région

Région	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Kayes	169 369	18,6	159 744	17,4	329 112	18
Koulikoro	217 583	19,8	203 976	18,4	421 559	19,1
Sikasso	144 181	41,2	139 830	42,4	284 011	41,8
Ségou	203 055	164,7	194 359	190,7	397 414	176,5
Mopti	76 454	22,5	67 581	19,8	144 035	21,2
Tombouctou	60 697	7,7	51 282	6,6	111 979	7,1
Gao	66 097	11,7	59 396	10,1	125 493	10,9
Kidal	7 014	1,7	5 463	1,4	12 476	1,5
Taoudenni	7 534	10	5 408	7,5	12 942	8,8
Ménaka	24 521	6,9	16 541	4,6	41 062	5,7
Nioro	66 318	8,8	63 087	8,2	129 405	8,5
Kita	72 517	6,4	68 300	6,1	140 817	6,3
Dioïla	61 106	14,2	59 203	14,4	120 310	14,3
Nara	29 767	8,2	27 385	8,3	57 152	8,2
Bougouni	157 251	363,6	150 598	417,5	307 849	388,1
Koutiala	109 144	199	106 757	239,1	215 901	217
San	73 995	22,7	69 369	20,2	143 364	21,4
Douentza	12 515	9	12 056	8,7	24 570	8,8
Bandiagara	68 522	20,3	66 297	19,6	134 819	20
Bamako	352 810	16,9	337 682	15,9	690 493	16,4
Ensemble	1 980 451	18,5	1 864 314	17,5	3 844 765	18

5.7. Enfants vivant avec un handicap

5.7.1. Enfants vivant avec un handicap selon le milieu de résidence

Le tableau 5.13 révèle que, les enfants vivant avec un handicap représentent environ 0,4 % de la population totale des enfants, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Les garçons sont légèrement plus représentés que les filles dans ce groupe, mais les différences restent minimales.

Tableau 5.13 : Effectifs et poids (en %) des enfants vivant avec un handicap par sexe selon le milieu de résidence et le groupe d'âges

Milieu de résidence et groupe d'âge	Statut par rapport au handicap et sexe					
	Avec handicap					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Urbain						
Enfants de 0-14 ans	5 074	0,3	4 470	0,3	9 545	0,3
Enfants de 15-17 ans	1 050	0,5	1 141	0,4	2 191	0,5
Enfants de 0-17 ans	6 124	0,4	5 611	0,3	11 736	0,3
Rural						
Enfants de 0-14 ans	14 372	0,4	11 681	0,3	26 054	0,4
Enfants de 15-17 ans	2 837	0,6	2 316	0,5	5 153	0,6
Enfants de 0-17 ans	17 209	0,4	13 998	0,4	31 206	0,4
Ensemble						
Enfants de 0-14 ans	19 447	0,4	16 152	0,3	35 598	0,4
Enfants de 15-17 ans	3 887	0,6	3 457	0,5	7 344	0,5
Ensemble (0-17 ans)	23 333	0,4	19 609	0,4	42 942	0,4

5.7.2. Enfants vivant avec un handicap selon la région

Le pourcentage d'enfants vivant avec un handicap au niveau du tableau 5.14 varie légèrement selon les régions, avec des taux plus élevés dans les régions de Sikasso et Ségou, autour de 0,7 %. En revanche, certaines régions comme Kita et Douentza enregistrent des taux plus bas, de 0,1 % à 0,2 %. Ces différences régionales indiquent une répartition inégale des enfants vivant avec un handicap à travers le pays.

Tableau 5.14 : Taux de handicap (en %) chez les enfants par sexe, par groupe d'âges et par région

Région	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Groupe d'âges			Groupe d'âges			Groupe d'âges		
	0-14 ans	15-17 ans	0-17 ans	0-14 ans	15-17 ans	0-17 ans	0-14 ans	15-17 ans	0-17 ans
Kayes	0,4	0,7	0,5	0,4	0,6	0,4	0,4	0,7	0,4
Koulikoro	0,4	0,6	0,4	0,3	0,5	0,3	0,3	0,5	0,4
Sikasso	0,7	1,3	0,8	0,6	1,1	0,7	0,7	1,2	0,7
Ségou	2,8	6,1	3,1	3,5	6,1	3,8	3,1	6,1	3,4
Mopti	0,3	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4
Tombouctou	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2
Gao	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Kidal	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Taoudenni	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Ménaka	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Nioro	0,2	0,2	0,2	0,1	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2
Kita	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1
Dioïla	0,5	0,9	0,6	0,5	0,7	0,5	0,5	0,8	0,5
Nara	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
Bougouni	8,9	14,1	9,5	8,6	12,4	9,1	8,8	13,3	9,4
Koutiala	4,6	6,9	4,9	5	6,9	5,3	4,8	6,9	5,1
San	0,4	0,9	0,5	0,4	0,8	0,4	0,4	0,8	0,4
Douentza	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1

Région	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Groupe d'âges			Groupe d'âges			Groupe d'âges		
	0-14 ans	15-17 ans	0-17 ans	0-14 ans	15-17 ans	0-17 ans	0-14 ans	15-17 ans	0-17 ans
Bandiagara	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4
Bamako	0,3	0,5	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3
Ensemble	0,4	0,6	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4

5.7.3. Enfants vivant avec un handicap selon l'âge

Le tableau 5.15 donne une répartition des effectifs des enfants vivant avec un handicap et le taux de handicap pour chaque âge de 0 à 17 ans par sexe. Globalement l'effectif des enfants vivant avec un handicap est de 42 942 avec un taux de 0,4% dont 23 333 sont masculins pour (0,4%) et 19 609 féminins pour (0,4%).

Il est de 0,2 % pour 0 à 2 ans, 0,3% pour 3 à 6 ans, 0,4 % pour 7 à 10 ans et 0,5 % pour 11 à 17 ans, donc augmente avec l'âge.

Les taux sont constants et relativement faibles pour chaque groupe d'âge, autour de **0,4%** en moyenne pour l'ensemble des effectifs.

Tableau 5.15 : Répartition des effectifs des enfants vivant avec un handicap et taux de handicap (en %) chez les enfants par âge et par sexe

Âge	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)
0	885	0,2	832	0,2	1 716	0,2
1	857	0,2	689	0,2	1 547	0,2
2	1 051	0,3	908	0,2	1 960	0,2
3	1 272	0,3	1 013	0,3	2 285	0,3
4	1 375	0,3	1 152	0,3	2 527	0,3
5	1 360	0,3	1 143	0,3	2 503	0,3
6	1 393	0,4	1 175	0,3	2 567	0,3
7	1 532	0,4	1 214	0,4	2 746	0,4
8	1 411	0,4	1 171	0,4	2 582	0,4
9	1 264	0,4	1 033	0,4	2 297	0,4
10	1 536	0,5	1 238	0,4	2 775	0,4
11	1 360	0,5	1 040	0,4	2 399	0,5
12	1 465	0,5	1 262	0,4	2 728	0,5
13	1 315	0,5	1 074	0,4	2 390	0,5
14	1 370	0,5	1 207	0,5	2 577	0,5
15	1 391	0,6	1 231	0,5	2 622	0,5
16	1 263	0,6	1 102	0,5	2 365	0,5
17	1 233	0,6	1 124	0,5	2 357	0,5
Ensemble	23 333	0,4	19 609	0,4	42 942	0,4

5.8. Enfants mariés

Cette section aborde le mariage des Filles de 12-15 ans, et les garçons de 12-17 ans selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Enfants mariés selon le milieu de résidence et selon la région.

5.8.1. Enfants 12-17 ans mariés selon le milieu de résidence

Au Mali, l'âge minimum pour contracter un mariage est fixé à 18 ans pour l'homme et 16 ans pour la femme selon la loi N2011-087 du 30 décembre 2011 portant code des personnes et de la famille. Le tableau 5.16 donne l'effectif et le pourcentage des filles âgées de 12 à 15 ans et les garçons âgés de 12-17 ans mariés selon le milieu de résidence. Globalement, 3,6 % des filles âgées de 12 à 15 ans ont été mariées contre 1,7 % des garçons de 12-17 ans. Cette proportion est nettement plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain chez les filles de 12-15 ans et les garçons de 12-17 ans. Ces chiffres soulignent une différence marquée entre les milieux de résidence, avec une incidence plus élevée des mariages enfants en milieu rural.

Tableau 5.16 : Effectif et poids démographique (en %) des enfants mariés selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Filles 12-15 ans mariées		Garçons 12-17 ans mariés	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Urbain	7 809	1,5	3 363	0,7
Rural	45 156	4,8	21 711	2,0
Ensemble	52 965	3,6	25 075	1,7

5.8.2. Enfants mariés (12-17 ans) selon la région

Le tableau 5.17 donne l'effectif et le poids démographique des filles mariées de 12-15 ans et des garçons de 12-17 ans mariés selon la région. Globalement, 3,6 % des filles de 12 -15 ans sont mariées contre 1,7 % des garçons de 12-17 ans. L'analyse de la variation du poids démographique selon la région révèle que, les régions de Kita et Nioro enregistrent les plus forts poids pour les filles mariées de 12-15 ans avec respectivement 9,5 % et 8,8 %. En revanche, les plus faibles taux sont observés dans le district de Bamako et dans les régions de Koutiala et San avec respectivement 1,2 %, 1,3 % et 1,4 %. Quant aux garçons mariés de 12-17 ans, les poids démographiques les plus élevés sont observés dans les régions de Nara et Douentza avec respectivement 6,6 % et 5,6 %. Par contre, les plus faibles poids sont observés dans le district de Bamako et les régions de Koutiala et San avec respectivement 0,5 %, 0,6 % et 0,7 %.

Tableau 5.17 : Effectif et poids démographique (en %) des enfants mariés par région selon le sexe

Région	Filles de 12-15 ans mariées		Garçons 12-17 ans mariés	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Kayes	6 578	5,1	1 371	1,0
Koulikoro	7 469	5,1	2 649	1,7
Sikasso	2 453	2,3	1 161	1,0
Ségou	4 720	3,2	3 807	2,4
Mopti	1 585	3,1	2 134	3,7
Tombouctou	1 885	4,3	1 592	3,1
Gao	2 609	6,5	1 461	3,3
Kidal	183	4,1	242	4,4
Taoudenni	189	3,1	327	4,1
Ménaka	561	4,6	512	3,4
Nioro	4 179	8,8	772	1,5
Kita	4 166	9,5	577	1,2
Dioïla	1 996	4,5	716	1,4

Région	Filles de 12-15 ans mariées		Garçons 12-17 ans mariés	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Nara	1 247	7,4	1 251	6,6
Bougouni	5 471	5,7	1 510	1,3
Koutiala	1 108	1,3	634	0,7
San	750	1,4	494	0,8
Douentza	409	4,5	580	5,6
Bandiagara	1 499	3,3	1 951	3,7
Bamako	3 908	1,2	1 333	0,5
Ensemble	52 965	3,6	25 075	1,7

5.9. Filles ayant déjà procréé selon le milieu de résidence

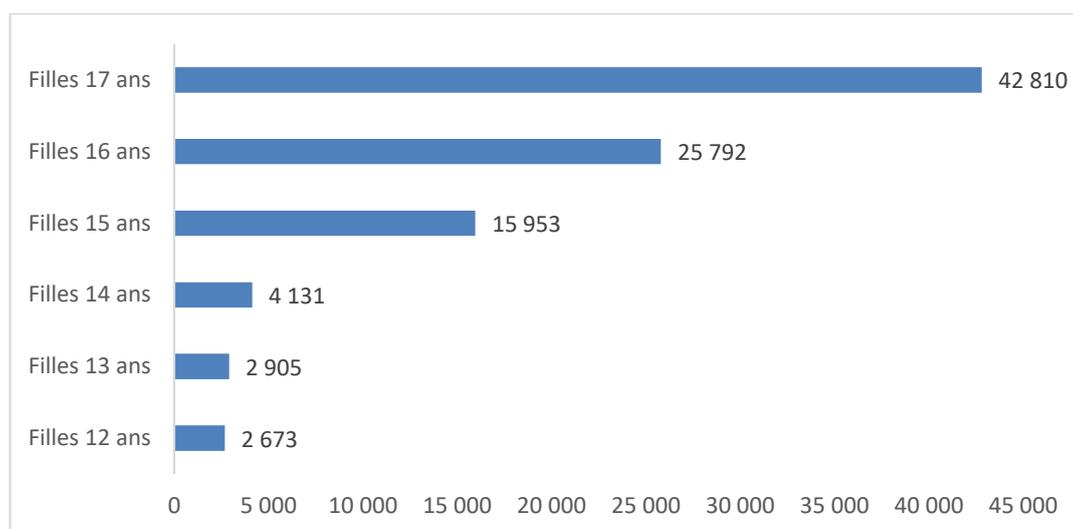
Le tableau 5.18 révèle que, globalement, 6,4 % des filles âgées de 12 à 17 ans ont déjà procréé, avec des disparités entre les différents âges et le milieu de résidence. La proportion de filles ayant déjà procréé est plus élevée en milieu rural (8,1 %) qu'en milieu urbain (3,4 %). Cette proportion augmente avec l'âge, passant de 0,9 % chez les filles de 12 ans à 19,6 % chez les filles de 17 ans, ce qui reflète une tendance générale à un âge plus avancé pour la maternité chez les adolescentes.

En milieu urbain, les proportions de filles ayant déjà procréé sont globalement plus faibles qu'en milieu rural. En effet, 0,4 % des filles de 12 ans sont mères en milieu urbain, contre 1,2 % en milieu rural. À 16 ans, 5,5 % des filles en milieu urbain ont au moins un enfant, contre 15,1 % en milieu rural. Cette tendance se poursuit à 17 ans, où cette proportion en milieu urbain est de 11,1 %, contre 24,9 % en milieu rural. Cela montre une plus grande incidence des grossesses précoces dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines.

Tableau 5.18 : Répartition (en %) des filles de 12-17 ans ayant déjà procréé par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Âge	Urbain			Rural			Ensemble		
	Effectif filles ayant procréé	Effectif filles	(%)	Effectif filles ayant procréé	Effectif filles	(%)	Effectif filles ayant procréé	Effectif filles	(%)
Filles 12 ans	359	90 180	0,4	2 314	193 421	1,2	2 673	283 600	0,9
Filles 13 ans	437	87 410	0,5	2 468	165 257	1,5	2 905	252 667	1,1
Filles 14 ans	662	87 749	0,8	3 468	155 998	2,2	4 131	243 746	1,7
Filles 15 ans	2 415	90 839	2,7	13 538	150 477	9,0	15 953	241 315	6,6
Filles 16 ans	4 859	88 798	5,5	20 933	138 513	15,1	25 792	227 311	11,3
Filles 17 ans	9 475	85 075	11,1	33 335	133 659	24,9	42 810	218 733	19,6
Ensemble fille 12-17 ans	18 207	530 050	3,4	76 056	937 324	8,1	94 263	1 467 373	6,4

Graphique 5.5 : Effectif des filles de 12-17 ans ayant déjà procréé



5.10. Vue d'ensemble

Parmi les enfants de 0 à 17 ans au Mali, 5,2 % sont orphelins, avec une proportion légèrement plus élevée chez les filles (5,4 %) que chez les garçons (5,0 %). Ce phénomène est également plus marqué en milieu urbain (6,1 %) qu'en milieu rural (4,8 %). En outre, 7,1 % des enfants de 0 à 14 ans en milieu urbain sont confiés à d'autres adultes, cette proportion atteignant 18,2 % chez les enfants de 15 à 17 ans, particulièrement chez les filles (20,8 % contre 14,9 % pour les garçons). Toutefois, les enfants-chefs de ménage restent rares (0,1 %), principalement dans le groupe d'âge de 15 à 17 ans.

Concernant l'enregistrement à l'état civil, 15,1 % des enfants ne possèdent pas d'acte de naissance, un problème nettement plus répandu en milieu rural (20 %) qu'en milieu urbain (3,8 %). L'enrôlement au RAVEC est également limité, touchant 17 % des enfants, avec une légère prédominance des garçons (17,3 %) par rapport aux filles (16,8 %). Par ailleurs, les enfants de 0 à 4 ans représentent une part importante de la population infantile, notamment en milieu rural (18,7 %) contre (16,5 %) en milieu urbain. Environ 0,4 % des enfants vivent avec un handicap, sans différence majeure entre les sexes ou le milieu urbain et rural.

Les problématiques liées au mariage précoce et à la maternité adolescente sont préoccupantes. Environ 3,6 % des filles âgées de 12 à 15 ans et 1,7 % des garçons de 12 à 17 ans sont déjà mariés, une situation plus fréquente en milieu rural. De plus, 6,4 % des filles de 12 à 17 ans ont déjà procréé, une proportion nettement plus élevée en milieu rural (8,1 %) qu'en milieu urbain (3,4 %), augmentant considérablement avec l'âge, atteignant 19,6 % chez les filles de 17 ans.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis plusieurs décennies, la situation des enfants est au centre des préoccupations politiques, tant au niveau international que national. Ces efforts politiques ont abouti à l'adoption d'instruments et de stratégies communs visant à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant. Il s'agit notamment de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et du Sommet mondial pour les enfants, ainsi que des engagements qui en découlent pour assurer la survie, la protection et le développement des enfants.

Le Mali a ratifié la Convention, a mis en place des réglementations/politiques pertinentes et a établi des institutions de contrôle afin de répondre aux besoins liés au développement adéquat des enfants.

L'objectif principal de ce thème est de fournir des indicateurs pertinents pour soutenir le plaidoyer en faveur des droits des enfants, répondant ainsi aux besoins des acteurs dans divers secteurs du pays.

Lors du RGPH5, 11 441 311 personnes sur une population résidente totale des ménages ordinaires de 21 347 587 avaient moins de 18 ans. Parmi les enfants de 0-17 ans, 5 886 281 sont de sexe masculin et 5 555 031 de sexe féminin, soit une légère prédominance des enfants de sexe masculin. En d'autres termes, les enfants représentent 53,6 % de la population résidente totale. De plus, ils sont plus nombreux en milieu rural (55,2 %) que le milieu urbain (50,0 %).

En matière d'égalité et d'équité d'accès à l'éducation, le PRODEC 2 plaide ceci : « Permettre à tous les enfants en âge scolaire d'accéder à un enseignement de base gratuit et obligatoire d'ici à 2030 ». Or, au RGPH5, le taux net de scolarisation (TNS) au primaire (7-12 ans) est de 44,9 %. Il est plus élevé chez les garçons que chez les filles (45,2 % contre 44,7 %). Selon le milieu de résidence, le TNS est plus élevé en milieu urbain, atteignant 71,6 % pour l'ensemble des enfants de 7 à 12 ans, avec une légère différence entre les garçons (72,5 %) et les filles (70,8 %). En milieu rural, il est plus bas (34,3 %), ce qui montre une grande disparité d'accès à l'éducation entre les zones urbaines et rurales. Les différences entre les sexes sont faibles, mais les garçons ont un léger avantage avec un taux de 34,9 % contre 33,7 % pour les filles. Toutefois, la scolarisation n'est pas encore universelle et se caractérise encore par des entrées tardives et des enfants trop âgés. Les enfants, en particulier ceux en âge de fréquenter le premier cycle de l'enseignement secondaire, fréquentent rarement l'école s'ils sont impliqués dans une activité économique.

L'âge minimum pour le mariage légal au Mali, dans le code des personnes et de la famille, est de 16 ans pour les femmes et 18 ans pour les hommes. Le mariage est un phénomène observé dans les données sur les enfants, même s'il est rare. Parmi les filles, 3,6 % de celles âgées de 12 à 15 ans étaient mariées contre 1,7 % pour celles âgées de 12-17 ans. Ces mariages précoces sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain (2 % contre 0,7 %).

La fécondité des enfants représente un risque pour le bébé et pour la mère. Au niveau national, 6,4 % des filles sont déjà mères entre 12 et 17 ans. Selon le milieu de résidence, ce pourcentage est plus accentué en milieu rural qu'en milieu urbain (8,1 % contre 3,4 %).

L'enregistrement des naissances auprès des autorités civiles est un outil administratif crucial pour garantir la protection des droits des enfants. En 2022, 15,1 % des enfants âgés de 0 à 17 ans au Mali n'avaient pas d'acte de naissance. Ce phénomène est particulièrement marqué en milieu rural, où environ 20 % des enfants dans cette tranche d'âge ne sont pas enregistrés, contre seulement 3,8 % en milieu urbain. Les enfants de 15 à 17 ans sont légèrement moins touchés par cette problématique que ceux de 0 à 14 ans, bien que l'écart reste faible.

En 2022, 5,2 % des enfants de 0 à 17 ans étaient orphelins. Parmi eux, 0,5 % étaient doublement orphelins, 1,6 % avaient perdu leur mère et 3, % avaient perdu leur père. Par ailleurs, 6,6 % des enfants de 0 à 17 ans étaient confiés à des tiers. Le taux de confiage est de 5,5 % chez les enfants de 0 à 14 ans et de 15 % chez ceux de 15 à 17 ans. En milieu urbain, environ 205 255 enfants de 0 à 14 ans ont été confiés, représentant 7,1 % de cette tranche d'âge, et les filles (8,5 %) sont plus nombreuses que les garçons (5,6 %). Dans la tranche d'âge de 15 à 17 ans, le taux des enfants confiés grimpe à 18,2 %, avec une plus forte proportion de filles (20,8 %) par rapport aux garçons (14,9 %). En milieu rural, 348 662 enfants de 0 à 14 ans ont été confiés, soit 4,9 % de la population de cette tranche d'âge, et les filles (5,8 %) y sont également plus nombreuses que les garçons (4,1 %). Pour les enfants de 15 à 17 ans, ce taux atteint 13,3 %, avec une nette disparité entre filles (18,9 %) et garçons (8,2 %).

Les enfants-chefs de ménage représentent une proportion marginale de 0,1 % de l'ensemble des enfants, mais ce chiffre est légèrement plus élevé chez les enfants de 15 à 17 ans. En milieu rural, les garçons de 15 à 17 ans sont plus susceptibles de diriger un ménage (0,4 %), tandis que ce taux est plus faible en milieu urbain (0,2 %). Les filles, quant à elles, sont très peu nombreuses dans cette situation, avec des pourcentages ne dépassant pas 0,1 %, quel que soit le milieu de résidence et le groupe d'âge. Ainsi, bien que les enfants-chefs de ménage restent une minorité, leur présence est plus fréquente parmi les garçons et en milieu rural, particulièrement chez les enfants âgés de 15-17 ans.

En ce qui concerne le handicap, environ 0,4 % des enfants au Mali vivent avec un handicap. La prévalence augmente avec l'âge. Parmi les enfants handicapés, seulement 0,2 % fréquentent actuellement l'école, contre 99,8 % des enfants non handicapés. Cette différence met en lumière les obstacles spécifiques rencontrés par les enfants handicapés pour accéder à l'éducation.

Les engagements du Sommet mondial visaient également à protéger l'enfant travailleur et à promouvoir l'abolition du travail des enfants. La prohibition du travail des enfants a été une priorité des politiques nationales maliennes ces dernières années. En 2022, 5,8 % des enfants âgés de 6 à 14 ans étaient économiquement actifs (au cours des sept jours précédant le recensement), ce qui indique une diminution significative par rapport au recensement de 2009, soit 27,7 %.

En somme, les indicateurs analysés dans le RGPH5 révèlent que le Mali a fait des progrès remarquables. Néanmoins, toute mesure prise pour améliorer davantage le niveau de vie des enfants en général et des enfants en situation de vulnérabilité en particulier contribuerait au développement et au bien-être des enfants au Mali.

Le travail des enfants demeure une réalité préoccupante, particulièrement en milieu rural où 7,0 % des enfants sont impliqués dans des activités économiques, contre seulement 2,7 % en milieu urbain. Il est nécessaire de :

- Organiser des campagnes de sensibilisation pour informer les parents et les communautés des dangers du travail des enfants, en particulier dans les milieux ruraux, où le phénomène est plus prononcé.
- Renforcer les contrôles et l'application des lois sur le travail des enfants, en particulier dans les régions où le taux d'occupation est supérieur à la moyenne nationale (5,8%).
- Développer des programmes d'aide sociale ciblant les familles vulnérables, notamment celles vivant dans la pauvreté, afin de réduire leur dépendance au travail des enfants.

Les problématiques liées au mariage précoce et à la maternité adolescente sont préoccupantes. Environ 3,6 % des filles âgées de 12 à 15 ans et 1,7 % des garçons de 12 à 17 ans sont déjà mariés, une situation plus fréquente en milieu rural. De plus, 6,4 % des filles de 12 à 17 ans ont déjà procréé, une proportion nettement plus élevée en milieu rural (8,1 %) qu'en milieu urbain (3,4 %). De ce fait, il est important de :

- Mener des campagnes de sensibilisation ciblant les communautés rurales sur les dangers du mariage précoce et de la maternité adolescente en soulignant les impacts négatifs sur la santé, l'éducation et l'avenir des filles.
- Impliquer les leaders communautaires (chefs de village, religieux, etc.) pour changer les normes sociales favorisant le mariage des jeunes filles et encourager des alternatives basées sur l'éducation.
- Mettre en place des programmes de mentorat et de soutien scolaire pour encourager la scolarisation des filles et les aider à rester à l'école.
- Renforcer l'accès des jeunes filles aux services de santé reproductive, y compris l'information sur la contraception et les services de santé maternelle et infantile, pour prévenir les grossesses précoces.
- Faire respecter les lois contre le mariage précoce, avec des sanctions strictes pour les familles et les individus impliqués dans ces pratiques, et veiller à ce que les lois protégeant les enfants soient pleinement appliquées.

Face aux défis rencontrés par les enfants handicapés au Mali, notamment leur faible taux de scolarisation (0,2%). Cela dit, il est nécessaire de :

- Adapter les infrastructures scolaires pour les rendre accessibles aux enfants handicapés (rampes d'accès, toilettes adaptées, espaces de classe appropriés). Cela inclut l'aménagement d'écoles accessibles dans les zones rurales, où les obstacles sont encore plus prononcés.
- Former les enseignants à l'inclusion scolaire et à l'accueil des enfants handicapés, en leur fournissant des outils pédagogiques adaptés et en intégrant des techniques d'enseignement différenciées.
- Développer des services de soutien spécialisés tels que des enseignants spécialisés, des psychologues et des orthophonistes pour accompagner les enfants handicapés dans leur parcours scolaire.

- Offrir un soutien financier et matériel aux familles d'enfants handicapés pour alléger les coûts liés à l'éducation et aux soins. Des bourses scolaires, des aides financières et des fournitures éducatives adaptées peuvent aider à surmonter certaines barrières économiques.

BIBLIOGRAPHIE

- AMNESTY INTERNATIONAL, (2022). Situation des droits humains dans le monde, Peter Benenson House, 510 pages
- BM, 2020, l'éducation au Mali : défis et perspectives, World Bank.
- Gherari, H. (1991). La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. *Études internationales*, 22(4), 735-751.
- HANSON, Karl. The state and the world's children. *Childhood*, 2021, vol. 28, No. 1, p. 3-7.
- Nations Unies, O. (1989). Convention relative aux droits de l'enfant. *Nations-Unies : Recueil des Traités*, 1577.
- OMS, 2020, Mutilations génitales féminines : Facteurs de risque et prévention.
- OIT, 2020, Rapport mondial sur le travail des enfants au Mali.
- République du Mali, 2009, Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali, *Analyse des Résultats Définitifs, Thème : Situation Socioéconomique des Enfants et des Jeunes*, Institut National de la Statistique, Bamako, 59 pages.
- République du Mali, 2014, *Enquête Démographique et de Santé (EDSM-V) 2012-2013*, Institut National de la Statistique, Bamako, 547 pages.
- République du Mali, 2014, *Enquête Démographique et de Santé (EDSM-V) 2012-2013*, Institut National de la Statistique, Bamako, 547 pages.
- République du Mali, 2014, *Rapport National sur la Situation Sociodémographique du Mali en 2018*, Direction Nationale de la Population, Bamako, 77 pages.
- République du Mali, 2014, Rapport UNESCO 2022 sur l'éducation au Mali, 86 pages.
- République de la Guinée, *Rapport d'analyse des données du RGPH3 Thème : Situation des Enfants et des Jeunes*, rédigé par : Marie-Anne DOUALAMOU et Mamady I CISSE en Guinée, 174 pages.
- République du Mali, Rapport UNFPA 2022 sur la violence sexuelle au Mali, au-delà des chiffres et données, comment UNFPA a catalysé le processus du relèvement du Mali, en 2022, 18 pages.
- République du Mali, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Politique et plan d'action pour la promotion de l'enfant 2002 – 2006, http://www.mpfef.gov.ml/plan_action_enfant2006.pdf,
- République du Mali, Analyse de la Situation des Enfants du Mali, UNICEF Mali_Report_SITAN_FINAL_web.pdf, 75 pages
- République du Mali, MODA 2 « Privation multidimensionnelle et pauvreté des enfants au Mali » 2018, élaborées par l'Équipe Technique Nationale MODA du Mali, 109 pages.
- République du Mali, L'Institut National de la Statistique (INSTAT), l'annuaire statistique national du Mali, l'édition 2021, 102 pages.
- République du Mali, 2004, Loi N°0-004 du 14 janvier portant création du Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant.
- République du Mali, 2023-2027, Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM).
- Rwanda, 2005, 3e Recensement Général de la Population et de l'Habitat au 15 août 2002, Analyse des résultats : Situation des Enfants au RWANDA, Service National de Recensement, Kigali, 145 pages.
- UNICEF, 2023, Niveau et évolution de la mortalité infanto-juvénile en Afrique de l'ouest et du centre, 24 pages

Wakam J., 2003, « Structures démographiques des ménages et scolarisation des enfants au Cameroun » in Cosio M., Marcoux R., Pilon M. et Quesnel A. (dir.), Education, famille et dynamiques démographiques, CICRED, Paris, PP.183-217.

SITES WEB VISITES

<https://www.hrw.org/fr/world-report/2022/country-chapters/mali>, visité le 05 juin 2024.

<https://www.unicef.org/fr/rapports/rapport-annuel-unicef-2022>, visité le 8 juin 2024.

<https://www.unicef.org/fr/education/education-des-filles>, visité le 10 Mars 2023

<https://www.unicef.org/car/education-en-situation-durgence>, visité le 10 juin 2024

<https://www.ilo.org/fr/resource/article/loit-avec-le-projet-accel-africa-en-action-contre-le-travail-des-enfants>, visité le 05 aout 2024

<https://www.unfpa.org/fr/programme-conjoint-unfpa-unicef-sur-l-elimination-des-mutilations-genitales-feminines>, visité le 05 juin 2024

<https://fr.wfp.org/countries/mali>, visité le 05 juin 2024

ANNEXES

Tableau A2.0 1: Effectif et poids (%) démographique des enfants de 0-14 ans par sexe selon la région

Région	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Kayes	448 533	49,3	422 288	46	870 821	47,7
Koulikoro	561 338	49,4	516 604	46,5	1 077 942	48
Sikasso	377 053	49,8	361 310	46,8	738 363	48,3
Ségou	542 667	49,3	508 641	45,9	1 051 308	47,6
Mopti	206 004	47,9	182 811	44,4	388 815	46,2
Tombouctou	169 573	46,6	142 447	43,2	312 019	45
Gao	168 181	48,1	148 144	44,9	316 326	46,5
Kidal	18 128	41,9	14 083	39	32 211	40,6
Taoudenni	22 539	41,1	16 696	37,4	39 235	39,4
Ménaka	62 560	50,7	44 446	43,6	107 006	47,5
Nioro	178 223	54,8	166 376	48,4	344 600	51,5
Kita	182 601	53,7	165 877	48,7	348 478	51,2
Dioïla	168 050	49,9	156 389	46,3	324 439	48,1
Nara	76 634	54,9	67 888	48,7	144 523	51,8
Bougouni	405 132	51,2	373 126	48,1	778 257	49,6
Koutiala	295 777	52,5	285 878	48,4	581 655	50,4
San	207 489	50,2	191 198	47,6	398 687	48,9
Douentza	35 636	47,5	32 939	45,6	68 575	46,6
Bandiagara	188 967	52,9	177 776	49	366 743	50,9
Bamako	884 578	42,5	892 753	41,9	1 777 331	42,2
Ensemble	5 199 664	48,6	4 867 670	45,7	10 067 334	47,2

Tableau A2.0 2 : Effectif et poids démographique (en %) des enfants âgés de 15 à 17 ans par sexe selon la région

Région	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Kayes	60 832	6,7	60 657	6,6	121 489	6,7
Koulikoro	72 632	6,4	69 916	6,3	142 548	6,3
Sikasso	49 521	6,5	46 943	6,1	96 464	6,3
Ségou	72 328	6,6	66 994	6,1	139 322	6,3
Mopti	25 767	6,0	23 939	5,8	49 706	5,9
Tombouctou	23 281	6,4	20 949	6,4	44 230	6,4
Gao	19 753	5,6	19 170	5,8	38 922	5,7
Kidal	2 598	6,0	2 117	5,9	4 715	5,9
Taoudenni	3 505	6,4	2 810	6,3	6 315	6,3
Ménaka	6 191	5,0	5 461	5,4	11 652	5,2
Nioro	21 495	6,6	21 371	6,2	42 866	6,4
Kita	22 200	6,5	21 040	6,2	43 240	6,4
Dioïla	23 340	6,9	19 903	5,9	43 242	6,4
Nara	8 123	5,8	7 786	5,6	15 909	5,7
Bougouni	51 156	6,5	43 690	5,6	94 846	6,1
Koutiala	38 887	6,9	37 961	6,4	76 847	6,7
San	28 927	7,0	23 233	5,8	52 160	6,4
Douentza	4 492	6,0	4 137	5,7	8 629	5,9
Bandiagara	24 063	6,7	19 502	5,4	43 565	6,0
Bamako	127 525	6,1	169 783	8,0	297 308	7,1
Ensemble	686 617	6,4	687 360	6,5	1 373 977	6,4

Tableau A2.0 3: Liste du personnel

Coordination Nationale, BCR

N°	PRENOM (S)	NOM	STRUCTURE	TITRE
1	Arouna	SOUGANE	INSTAT/BCR	Directeur National du BCR
2	Issa	BOUARE	INSTAT/BCR	Directeur National Adjoint du BCR
3	Assa	GAKOU	INSTAT/BCR	Directrice Technique du BCR
4	Siaka	CISSE	INSTAT/BCR	Directeur Technique Adjoint du BCR
5	Jean	WAKAM	UNFPA	Conseiller Technique Principal du RGPH5
6	Harouna	FOMBA	INSTAT/BCR	Chef de Section Communication et Mobilisation
7	Amadou Balla	KONE	INSTAT/BCR	Chef de Section Collecte et Exploitation des Données
8	Amadou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chef de Section Informatique Traitement et Archivage des Données
9	Ahamadou	DIALLO	INSTAT/BCR	Chef de Section Méthodologie, Analyse et Publication
10	Abdoul Karim	DIAWARA	INSTAT/BCR	Chef Section Cartographie et Système d'Information Géographique
11	Seydou	COULIBALY	INSTAT/BCR	Chargé de Communication

N°	PRENOM (S)	NOM	STRUCTURE	TITRE
12	Sira	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargée du développement des applications CSPro
13	Seydou	DOUMBIA	INSTAT/BCR	Chargée du développement des applications CSPro
14	Moussa Mahamar	MAIGA	INSTAT/BCR	Chargé de la méthodologie et de la conception des Documents et outils techniques
15	Alpha Faguimba	KONE	INSTAT/BCR	Chargé de l'Enquête Post-Censitaire
16	Issa	DIARRA	INSTAT/BCR	Chargé de l'Analyse des données
17	Mahamadou Oumar	CAMARA	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
18	Djibril	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
19	Mamady	KEITA	INSTAT/BCR	Chargé des travaux cartographiques de terrain
20	Issoufou	DIAKITE	INSTAT/BCR	Chargé des travaux cartographiques de terrain
21	Alou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
22	Mamadou	TOUNKARA	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
23	Demba	DIALLO	INSTAT/BCR	Chargé de collecte
24	Ousmane	N'DIAYE	INSTAT/BCR	Chargé de centralisation des données
25	Aminata	KEITA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
26	Hamady	TRAORE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
27	Mahamadou	DRABO	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
28	Mohamed N	COULIBALY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
29	Roland	DIARRA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
30	Modibo	BA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
31	Kalilou	BERTHE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
32	Abdoulaye	BOUNDY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
33	Mohamed	FOFANA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
34	Boubacar	GANO	INSTAT	Comptable
35	Bouréma	KANTE	INSTAT	Comptable
36	Mamadou Bakary	SIDIBE	INSTAT	Comptable
37	Mohamed	SANGARE	INSTAT	Comptable
38	Bandiougou	SOUMAORO	INSTAT	Chargé des Ressources Humaines
39	Sidi Yéhia	DIARRA	INSTAT	Chargé des Ressources Humaines
40	Bintou	TOGOLA	INSTAT	Secrétaire
41	Amadou M	DIALLO	INSTAT	Secrétaire
42	Adama	FOFANA	INSTAT	Chargé des Finances
43	Moussa	CISSE	INSTAT	Chargé des Finances
44	Fadoni	DIALLO	INSTAT	Chargé des Finances
45	Birama	TIMITE	INSTAT	Chargé de Comptabilité Matière
46	Koman Issa	KEITA	INSTAT	Chargé de Comptabilité Matière
47	Idrissa	TRAORE	INSTAT	Coordinateur de l'EPC
48	Kissima	SIDIBE	INSTAT	Coordinateur adjoint de l'EPC
49	Massa	DIAKITE	INSTAT	Superviseur de l'EPC

Consultants internationaux

N°	PRENOM	NOMS	STRUCTURE	TITRE
1	Richard	DACKAM-NGATCHOU	PAYS-BAS	Expert chargé de l'Assurance qualité
2	Yves Merlin	MBOUYAP KAMTCHA	BUCREP	Expert EPC
3	Jean-Emmanuel	NJECK	BUCREP	Informaticien
4	Hervé	BASSINGA	ISSP de Ouagadougou	Expert EPC
5	Franklin	BOUBA DJOURDE-BBE	IFORD	Chef de service Publications
6	Hamidou	KONE	IFORD	Chef de service de formations
7	Emmanuel	NGWE	IFORD	Enseignant-Chercheur
8	Oliver	FISCHER	US Census Bureau	Chief of the U.S. Census Bureau's International Programs Center
9	Derek	AZAR	US Census Bureau	Technical Assistance and Capacity Building Branch International Programs
10	Joshua	HANDLEY	US Census Bureau	Survey Statistician Methodology and Software Development Branch International Programs
11	Erik	VICKSTROM	US Census Bureau	Principal Demographer, Lead of Demographic and Decennial Research Group
12	Fabián	ROMERO	US Census Bureau	Demographic Statistician International Programs
13	Mitali	SEN	US Census Bureau	Chief, Technical Assistance and Capacity Bldg, U.S. Census Bureau
14	Sherrell	GOGGIN	US Census Bureau	Survey Statistician
15	Redouane	BETROUNI	US Census Bureau	Statistician at International Programs
16	Nobuko	MIZOGUCHI	US Census Bureau	Chief, Training and Statistical Development Branch
17	Andrew	WALZ	US Census Bureau	GIS analyst
18	Cristina	BRADATAN	US Census Bureau	Statistician/Demographer, International Programs
19	Keanu W T	RENNE-GLOVER	US Census Bureau	Data Scientist, Biostatistician
20	Oumar	FALL	ANSD	Chef de la Division des Systèmes d'Information et des Bases de Données
21	Papa Djibril	BA	ANSD	Chef du Bureau de la Cartographie et de la Numérisation des données
22	Ibrahima	DIOP	ANSD	Chef du Bureau du Traitement des Données d'Enquêtes

Personnes ressources/ lecteurs

N°	PRÉNOMS	NOMS
1	Mamadou	BAGAYOKO
2	Adama	BARRY
3	Oumar	CISSE
4	Sékou Oumar	DIALLO
5	Mamoutou	FANE
6	Mahady Mamadou	FOFANA
7	Bakary	SACKO
8	Modibo Koly	KEITA
9	Ibrahim M.	TOURE

Analystes

N°	PRENOM (S) ET NOM	THEMES
1	Ahamadou DIALLO	Evaluation de la qualité des données
2	Amadou KONE	Etat et structures de la population
3	Siaka CISSE et Daouda Aba FANE	Etat matrimonial et nuptialité
4	Moussa Mahamar MAIGA	Natalité et fécondité
5	Ahamadou DIALLO	Mortalité
6	Idrissa Minamba DOUMBIA	Migrations
7	Mamady KEITA	Urbanisation
8	Salah Mahamane DIALLO	Scolarisation, Alphabétisation et Niveau d'instruction
9	Seydou DOUMBIA & Ely DIARRA	Caractéristiques économiques de la population
10	Ousmane DIALLO & Amadou KONE	Caractéristiques des ménages
11	Djanguiné CAMARA et Maimouna KANTE	Caractéristiques de l'habitat et Cadre de vie de la population
12	Maimouna MAGLO	Situation des enfants
13	Sira TRAORE	Situation des femmes
14	Famory KONATE	Enregistrement des faits d'état civil et enrôlement au RAVEC
15	Makan SISSOKO	Situation des personnes vivant avec un handicap
16	Soumaïla Adama TRAORE	Situation des jeunes
17	Moussa Mahamar MAIGA et Issa DIARRA	Situation des personnes âgées
18	Demba DIALLO et Djanguiné CAMARA	Situation de la population nomade
19	Safiatou Lala BENGALY et Ahamadou DIALLO	Caractéristiques culturelles de la population
20	Yaya SIDIBE et Mahamadou COULIBALY	Situation des albinos
21	Abdoul Karim DIAWARA & Ibrahim Bokar MAIGA	Disponibilité et cartographie des infrastructures de base

Superviseurs nationaux

N°	PRÉNOMS	NOMS	STRUCTURE
1	Safiatou Lala	BENGALY	BCR
2	Djanguiné	CAMARA	DNP
3	Mahamadou Oumar	CAMARA	BCR
4	Zoumana	CAMARA	BCR
5	Mèma	CISSE	CPS/SDR
6	Amidou	DEMBELE	BCR
7	Issoufou	DIAKITE	BCR
8	Ousmane	DIALL	ONEF
9	Oumou	DIALLO	BCR
10	Ely	DIARRA	ODHD
11	Issa	DIARRA	DNP
12	Idrissa Minamba	DOUMBIA	CERCAP
13	Youssouf	FOFANA	BCR
14	Djenguina	FOFANA	BCR
15	Elmehidy Ag	HAMAHADY	INSTAT
16	Maimouna	KANTE	DNP
17	Sékou	KAYENTAO	DGME
18	Ibrahim	KINKOUMANA	BCR
19	Famory	KONATE	BCR
20	Maimouna	MAGLO	CPS/JUSTICE
21	Idrissa Koundou	MAIGA	BCR
22	Zoumana	SANGARE	DNPD
23	Baba	SANOGO	DNPD
24	Makan	SISSOKO	ONEF
25	Moussa	SOUMAORO	BCR
26	Soumaila Adama	TRAORE	DNPD
27	Youssouf	TRAORE	ISH
28	Hamadoun	TRAORE	FHG
29	Djibril	TRAORE	BCR
30	Yacouba	TRAORE	BCR
31	Bamoussa	YALCOUYE	BCR
32	Madou	TRAORE	FSHSE
33	Moussa Mohamed	TRAORE	DNP

Coordination régionale

N°	PRÉNOMS	NOMS	TITRE	REGION/DISTRICT
1	Moussa	DEMBELE	DRPSIAP	KAYES
2	Amadou	DIAWARA	DRPSIAP	KOULIKORO
3	Mahamadou Hamada	MAIGA	DRPSIAP	SIKASSO
4	Tahibou	SISSOKO	DRPSIAP	SEGOU
5	Amadou	NIARE	DRPSIAP	MOPTI
6	Dippa	TRAORE	DRPSIAP	TOMBOUCTOU
7	Seydou Makan	KEITA	DRPSIAP	GAO
8	Abdoulaye	TRAORE	DRPSIAP	KIDAL
9	Djénèba dite Elisa	TANGARA	DRPSIAP	BAMAKO
10	Oumar	TRAORE	DRPSIAP	TAOUDENNI

N°	PRÉNOMS	NOMS	TITRE	REGION/DISTRICT
11	Halidou	MAIGA	DRPSIAP	MENAKA
12	Marie Claire	KANTE	CAEF	GOUVERNORAT -SIKASSO
13	Modibo	SANGARE	CAEF	GOUVERNORAT - MENAKA
14	Malick	Ag ATTAHER	CAEF	GOUVERNORAT TAOUDENNI
15	Adama A.	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KAYES
16	Lassana Sekou	CAMARA	DIRCAB	GOUVERNORAT KOUTIALA
17	Oumar Koly	KEITA	CAEF	GOUVERNORAT TOMBOUCTOU
18	Adama	SENOU	CAEF	GOUVERNORAT NIORO
19	Zoumana	GOITA	CAEF	GOUVERNORAT NARA
20	Abdramane	DEMBELE	CAAJ	GOUVERNORAT SEGOU
21	Arouna	DEMBELE	CAEF	GOUVERNORAT BOUGOUNI
22	Asseydou A.	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT BANDIAGARA
23	Seydou	BAGAYOKO	CAEF	GOUVERNORAT SAN
24	Bouroulaye	DIAKITE	CAEF	GOUVERNORAT KEITA
25	Alhader Amadou	BELLA	CAEF	GOUVERNORAT GAO
26	Mouctar Ould	OUMERA	DAE	AE- KOULIKORO
27	Alpha	MAHAURU	DAE	AE- NIORO
28	Daouda	DOUMBIA	DAE	AE – MOPTI
29	Mahamadou	KEITA	DAE	AE – KITA
30	Amadou	YATTARA	DAE	AE- MENAKA
31	Mahamar H.	MAIGA	DAE	AE- KOUTIALA
32	Idrissa	COULIBALY	DAE	AE- KIDAL
33	Itous Ag Ahmed	IKNAN	DAE	AE- SEGOU
34	Souleymane	ALIOU	DAE	AE- DOUENTZA
35	Ouaya Seyo	TAMBOURA	DAE	AE- TOMBOUCTOU
36	Lamine	TRAORE	DAE	AE- BOUGOUNI
37	Seydou N.	MAIGA	DIRECTEUR	AE KAYES
38	Sadou	ABDOU	DIRECTEUR	AE -GAO
39	Sinaly	TOGOLA	DIRECTEUR	AE- SIKASSO
40	Yanago	DOUMBO	DIRECTEUR	AE-SAN
41	Ibrahim	Ag MOHAMED	DIRECTEUR	AE-KATI
42	Aicha Belo	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KIDAL
43	Ténimba	DOUMBIA	DCAF	AEBRD
44	Mouneissa	H Aidara	DIRECTRICE	AE-TAOUDENNI
45	Birama	DAOU	DIRECTEUR	AE- DIOÏLA
46	Issa	DIARRA	CAEF	GOUVERNORAT- DOUENTZA
47	Ousmane	DIALLO	CAEF	GOUVERNORAT MOPTI
48	Alhousseiny B.	TOURE	CAEF	GOUVERNORAT KOULIKORO
49	CISSE Aminata	DIALLO	GOUVERNEUR	GOUVERNORAT DIOÏLA
50	Yaya	WAIGALO	CAEF	GOUVERNORAT BAMAKO

Superviseurs régionaux, DRPSIAP

N°	PRÉNOMS	NOMS	REGION
1	Boubacrine	TRAORE	KAYES
2	Ibrahim	NAFA	KAYES
3	Sékou	DIARRA	KOULIKORO
4	Drissa	DIALLO	KOULIKORO
5	Siaka	DIALLO	SIKASSO
6	Brama	MARIKO	SIKASSO
7	Souleymane	KABORE	SEGOU
8	Baba	DIAWARA	SEGOU
11	Namory	TRAORE	MOPTI
12	Amadou	KONE	MOPTI
21	Lamine	COULIBALY	TOMBOUCTOU
22	Ibrahim	BAGNA	TOMBOUCTOU
9	Amadou	SOGOBA	GAO
10	Oumar	DEMBELE	GAO
13	Lousseyni	TIELA	KIDAL
14	Ibrahim Mazou	TOURE	KIDAL
15	Abdoul Aziz N'Daya	CISSE	TAOUDENNI
16	Ahmed	OULD SAKHY	TAOUDENNI
17	Ag Almostapha	MIYARATA	MENAKA
18	Boubacar	HAMADI	MENAKA
19	Abdramane	TRAORE	BAMAKO
20	Aïchata	BOUARE	BAMAKO

Superviseurs locaux, SLPSIAP

N°	PRÉNOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
1	Abdoulaye	SIBY	Chef SLPSIAP	KAYES	KAYES
2	Makan	KANTE	Chef SLPSIAP	BAFOULABE	KAYES
3	Boubacar	DIARRA	Chef SLPSIAP	DIEMA	KAYES
4	Bouacar	KONE	Chef SLPSIAP	KENIEBA	KAYES
5	Amadou Dit M'Bara	DIALLO	Chef SLPSIAP	KITA	KAYES
6	Seydou	COULIBALY	Chef SLPSIAP	NIORO	KAYES
7	Baly	DABO	Chef SLPSIAP	YELEMANE	KAYES
8	Sidi	CISSE	Chef SLPSIAP	KOULIKORO	KOULIKORO
9	Moussa	KONE	Chef SLPSIAP	BANAMBA	KOULIKORO
10	Abdoulaye	COULIBALY	Chef SLPSIAP	DIOÏLA	KOULIKORO
11	Mamourou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	KANGABA	KOULIKORO
12	Yaya	DIALLO	Chef SLPSIAP	KATI	KOULIKORO
13	Djelimory Dit S	DIABATE	Chef SLPSIAP	KOLOKANI	KOULIKORO
14	Ibrahima Samba	MAIGA	Chef SLPSIAP	NARA	KOULIKORO
15	Yamoussa	BOUARE	Chef SLPSIAP	SIKASSO	SIKASSO
16	Since	KEITA	Chef SLPSIAP	BOUGOUNI	SIKASSO
17	Boubacar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	KADIOLO	SIKASSO
18	Souleymane	TRAORE	Chef SLPSIAP	KOLONDIÉBA	SIKASSO
19	Amadou	MAIGA	Chef SLPSIAP	KOUTIALA	SIKASSO
20	Moussa	TRAORE	Chef SLPSIAP	YANFOLILA	SIKASSO
21	Moussa	BOUARE	Chef SLPSIAP	YOROSSO	SIKASSO

N°	PRÉNOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
22	Mamadou	KONATE	Chef SLPSIAP	SEGOU	SEGOU
23	Daouda	KONE	Chef SLPSIAP	BAROUELI	SEGOU
24	Ali	SANOGO	Chef SLPSIAP	BLA	SEGOU
25	Sidiki	KOUMA	Chef SLPSIAP	MACINA	SEGOU
26	Jean Paul	KONE	Chef SLPSIAP	NIONO	SEGOU
27	Emile Ibrahim	CAMARA	Chef SLPSIAP	SAN	SEGOU
28	Badra Aliou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	TOMINIAN	SEGOU
29	Mamadou	COULIBALY	Chef SLPSIAP	MOPTI	MOPTI
30	Boukary	TRAORE	Chef SLPSIAP	BANDIAGARA	MOPTI
31	Mamadou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	BANKASS	MOPTI
32	Idrissa	CISSE	Chef SLPSIAP	DJENNÉ	MOPTI
33	Abdoulaye	DAO	Chef SLPSIAP	DOUENZA	MOPTI
34	Moise	KAMATE	Chef SLPSIAP	KORO	MOPTI
35	Abdramane	DIAKITE	Chef SLPSIAP	TENEKOU	MOPTI
36	Ibrahim	BOCOUM	Chef SLPSIAP	YOUWAROU	MOPTI
37	Oumar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	TOMBOUCTOU	TOMBOUCTOU
38	Yacouba	KANE	Chef SLPSIAP	DIRE	TOMBOUCTOU
39	Hama	TEMBINE	Chef SLPSIAP	GOUNDAM	TOMBOUCTOU
40	Daouda	GUINDO	Chef SLPSIAP	GOURMA RHAROUS	TOMBOUCTOU
41	Yacouba	DIARRA	Chef SLPSIAP	NIAFUNKE	TOMBOUCTOU
42	Issa	FANE	Chef SLPSIAP	GAO	GAO
43	Amirou	TOGO	Chef SLPSIAP	ANSONGO	GAO
44	Lassine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	BOUREM	GAO
45	Abdou	HAIDARA	Chef SLPSIAP	KIDAL	KIDAL
46	Ismaila N	DIANE	Chef SLPSIAP	ABEIBARA	KIDAL
47	Agaly	AG EKAWEL	Chef SLPSIAP	ACHIBOGHO	KIDAL
48	Malamine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	TESSALIT	KIDAL
49	Yaya	SAMAKE	Chef SLPSIAP	TIN-ESSAKO	KIDAL
50	Allim	MOHAMED	Chef SLPSIAP	TAOUDENNI	TAOUDENNI
51	Lalla Mint	SIDI MOHAMED	Chef SLPSIAP	ACHOURAT	TAOUDENNI
52	Ali	OULD NAJIM	Chef SLPSIAP	AL-OURCHE	TAOUDENNI
53	Sidi Boubacar	OULD MOHAMED SALAH	Chef SLPSIAP	ARAOUANE	TAOUDENNI
54	Mohamed Lamine	OULD MOHAMED	Chef SLPSIAP	BOUJBEHA	TAOUDENNI
55	Oussama	DRISSI	Chef SLPSIAP	FOUM ELBA	TAOUDENNI
56	Hamza	SALIHOU	Chef SLPSIAP	MENAKA	MENAKA
57	Habiboulah	HAMA MAIGA	Chef SLPSIAP	ANDÉRAMBOUKANE	MENAKA
58	Assaleh	AG AFOUDNEMONY	Chef SLPSIAP	INEKAR	MENAKA
59	Ilaji	AG HOUZEIFATA	Chef SLPSIAP	TIDERMENE	MENAKA
60	Hawa	SISSOKO	Chef SLPSIAP	COMMUNE 1	BAMAKO
61	Boureima	GOITA	Chef SLPSIAP	COMMUNE 2	BAMAKO
62	Massaran	SANGARE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 3	BAMAKO
63	Awa	KONATE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 4	BAMAKO
64	Madina	DIAMOUTENE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 5	BAMAKO
65	Fatimata	DEMBELE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 6	BAMAKO

Membres de l'équipe de veille

N°	PRÉNOMS	NOMS	RÔLE
1	Isidore	CAMARA	Membre Cartographie
2	Abdramane	TRAORE	Membre Cartographie
3	Souleymane	TRAORE	Membre Cartographie
4	Sankoun	SISSOKO	Superviseur Équipe de veille
5	Zima	DIALLO	Membre Suivi de la collecte des données CAPI – NATIONAL
6	Zoumana	TRAORE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- RÉGION DE KAYES
7	Nana	MAIGA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- RÉGION DE KAYES
8	Elhadj	SIDIBE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- RÉGION DE KOULIKORO
9	Moctar	DIARRA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- RÉGION DE KOULIKORO
10	Sata	KEITA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- RÉGION DE KOULIKORO
11	Sékou Arouna	SANGARE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- RÉGION DE SÉGOU
12	Sambou	DEMBELE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- RÉGION DE SÉGOU
13	Ahmadou	TOURE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- RÉGION DE BAMAKO
14	Mahmoud AG	ALY	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- RÉGION DE BAMAKO
15	Yaya	SIDIBE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- RÉGION DE BAMAKO
16	Abdrahamane	DJITEYE	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
17	Aly	DJIGUIBA	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
18	Aly	TOURE	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
19	Djibril	DIALLO	Membre chargé de la Gestion du Web et la sécurité du réseau
20	Souleymane	NIARE	Membre chargé de la Gestion du Web et l'extraction des données
21	Mama	KANE	Membre chargé de la maintenance informatique
22	Oumou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
23	Seydou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
24	Alhakimou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
25	Astan	COULIBALY	Membre chargé de l'administration du réseau informatique
26	Moussa	TRAORE	Membre chargé de l'administration du réseau informatique
27	Ahamadou	TOURE	Membre traitement des appels du numéro vert
28	Sidy Ousmane	DE	Membre traitement des appels du numéro vert
29	Mounina	CISSE	Membre traitement des appels du numéro vert
30	Nassoum	KEITA	Chargé du secrétariat
31	Boubacar	KONATE	Chargé de la reprographie



INSTAT
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

 BP 12, AVENUE DU MALI, HAMDALLAYE ACI 2000
 (+223) 20-22-24-55/20-22-48-73
 direction@instat.gouv.ml / instatmali2014@yahoo.fr
Site Web : www.instat-mali.org